



COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE



RAPPORT ADMINISTRATIF COMPTE RENDU FINANCIER

EXERCICE 2023

Introduction

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Conformément aux prescriptions de la loi cantonale du 13 avril 1984 sur l'administration des communes, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport administratif et financier de l'exercice 2023 de la commune de Collonge-Bellerive, du groupement intercommunal de la petite enfance de Coheran & Co (GIPEC), du groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau (CSR), du groupement intercommunal de l'organisation régionale de protection civile Lac (ORPC Lac), de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive (FICB) ainsi que ceux de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de La Pallanterie (FITIAP).

Ces pages sont l'occasion de porter un regard sur les événements et travaux qui ont marqué l'année écoulée. Elles permettent également de vous partager les valeurs qui nous définissent ainsi que l'enthousiasme qui nous motive.

Parmi les éléments marquants, l'un d'eux se distingue particulièrement. Si je vous dévoile ce proverbe indien en guise d'indice : « *La terre n'est pas un don de nos parents, ce sont nos enfants qui nous la prêtent* », vous l'aurez compris, il s'agit du Développement durable. En 2022, l'engagement d'une déléguée au développement durable a permis d'initier un certain nombre d'actions qui ont commencé à se concrétiser en 2023 comme les subventions pour l'installation de pompes à chaleur ou de panneaux photovoltaïques. Une charte de développement durable a également vu le jour. Son objectif est d'inscrire la vision et la stratégie de développement durable de la commune dans un document cadre, basé sur les lignes directrices cantonales et fédérales dont les piliers fondateurs sont l'efficacité économique, la responsabilité environnementale et la solidarité sociale. Une première fiche technique a été éditée pour accompagner les propriétaires face aux obligations légales relatives à l'optimisation et la rénovation énergétique des bâtiments et d'autres fiches seront éditées sur différentes thématiques.

Au niveau de l'aménagement, 2023 a vu l'adoption par le Conseil d'Etat du Plan Directeur Communal et du Plan Directeur des Chemins Piétons qui s'inscrit dans le cadre fixé par le Plan Directeur Cantonal, à l'exception des périmètres de densification accrue. Un dossier d'une grande sensibilité, qui doit notamment faire cohabiter les densifications prévues par le canton, sur notre territoire, tout en tenant compte de notre souhait de pouvoir assurer un développement de qualité, respectueux de l'identité de nos quartiers résidentiels et donc de ses habitants. Le dialogue sera ouvert en 2024 à travers des ateliers participatifs.



Des travaux d'envergure se sont achevés comme ceux de la rénovation de l'enveloppe thermique des immeubles situés à la route d'Hermance, au cœur du village de Collonge. Et un magnifique aménagement sportif accessible à tous est désormais disponible au stade de la Californie. D'autres travaux ont débuté et dureront plusieurs années comme la réalisation des zones 30 km/h de Vézenaz, Collonge et Saint-Maurice.

Concernant les finances, notre politique budgétaire saine et maîtrisée nous a permis d'accroître notre patrimoine administratif avec l'acquisition des locaux du Crédit Suisse à Vézenaz. Grâce à leur emplacement idéal, nous serons en mesure d'y proposer des prestations à la population et nous nous réjouissons d'avoir pu saisir cette opportunité.

Certes, nous avons la chance de figurer au palmarès des communes aisées. Ce positionnement nous soumet cependant à une augmentation significative de notre contribution à la péréquation et cette solidarité envers les communes dites défavorisées ne doit pas être sous-estimée dans l'élaboration et la tenue de notre budget.

La richesse de notre commune est souvent mesurée à ses transactions immobilières aux montants vertigineux ou à son nombre de piscines privées. Mais nos villages possèdent aussi d'autres richesses inestimables. Je pense à la générosité de nos habitants qui s'investissent sans compter pour le bien-être de notre collectivité, au courage ou à la persévérance dont ils font preuve pour réaliser des exploits. Autant de riches parcours qui resteront gravés dans mes souvenirs et dans mon cœur, alors que s'achève pour moi cette dernière législature. Durant ces nombreuses années, ce fut un honneur et un plaisir de servir notre commune, de travailler dans un contexte politique serein et bienveillant et plus particulièrement de collaborer avec un personnel communal de grande compétence et très investi pour le bien de la commune.

Je vous souhaite une agréable lecture de ce retour sur l'année 2023.

Bien à vous,

Philippe Thorens
Maire

Crédits photographiques : Antoine Tardy, Flavio Lucchesi (épicentre), Nicolas Dupraz, Vinstudio, Anne Du Chastel, Sandor Szabados.

Imprimé à 500 exemplaires en juillet 2024

Conception graphique : Anagramme - www.anagramme.ch 

Impression : Atar Roto Presse SA - Genève

Contenu

Rapport administratif

Introduction	1
Contenu	3
Le Conseil administratif	4
Le Conseil municipal	5
Commissions du Conseil municipal	6
Activités du Conseil municipal	7
Activités du Conseil administratif	11
Aménagement	11
Bâtiments	16
Routes et canalisations	24
Gestion des déchets	29
Environnement et développement durable	32
Sécurité	36
Police municipale	37
Poste de police de La Pallanterie	38
Compagnie des sapeurs-pompiers	40
Protection civile – ORPC Lac	41
Sports, culture et loisirs	42
Sports, aménagements sportifs	42
Sociétés sportives	44
Culture et loisirs	44
Subventions culture et loisirs	47
L'épicentre	48
Présentation de trois sociétés communales	49
Association des jardins d'enfants et garderies Les Bacounis et les Boucaniers	49
F.C. St Paul	50
Collonge Basket club	51
Social	51
Service des affaires sociales – action communautaire	51
Petite enfance	53
Enfance - Jeunesse	55
Encouragement aux activités pour la jeunesse	59
Adultes	60
Aînés	62
Aide sociale en Suisse, aide humanitaire d'urgence	64
Aide humanitaire pour les pays en voie de développement	65
Instruction publique	67
Administration	73
Personnel des services communaux	73
Archives communales – gestion documentaire	74
Etat civil	75
Manifestations	76
Mérites collongeois	80
Population – Vie active	84

Compte rendu financier 2023

Introduction au compte rendu financier	86
Revenus	88
Charges	90
Dépenses de fonctionnement	90
Compte de fonctionnement	91
Crédits d'engagement	96
Tableau de la dette communale	101
Bilans comparés	102
Rapport de l'organe de révision	105

GIPEC - Groupement intercommunal de la petite enfance de CoHerAn & Co - Comptes 2023

Bilan au 31 décembre	109
Compte de résultats	109
Rapport de l'organe de révision	110

Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau - Comptes 2023

Bilan au 31 décembre	112
Compte de résultats	113
Rapport de l'organe de révision	114

ORPC LAC - Groupement intercommunal de l'organisation régionale de protection civile LAC - Comptes 2023

Bilan au 31 décembre	117
Compte de fonctionnement	118
Rapport de l'organe de révision	119

Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive - Comptes 2023

Organisation	122
Bilan au 31 décembre	123
Compte de résultats	124
Rapport de l'organe de révision	125

Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie - Comptes 2023

Organisation	129
Bilan au 31 décembre	130
Compte de résultats	131
Investissements du patrimoine administratif	132
Rapport de l'organe de révision	133

Le Conseil administratif

Au 31 décembre 2023, le Conseil administratif est composé de :



Monsieur Philippe Thorens, Maire

2011 : entré en fonction en qualité de Conseiller municipal
2013 : entré en fonction en qualité de Conseiller administratif
Parti démocrate-chrétien (PDC)



Monsieur Marcel Goehring, Conseiller administratif

2007 : entré en fonction en qualité de Conseiller municipal
2011 : entré en fonction en qualité de Conseiller administratif
Parti libéral radical (PLR)



Madame Carole Lapaire, Conseillère administrative

2005 : entrée en fonction en qualité de Conseillère municipale
2020 : entrée en fonction en qualité de Conseillère administrative
Parti libéral radical (PLR)

Répartition des charges administratives

Monsieur Philippe Thorens *suppléante : Mme Carole Lapaire*

Bâtiments et logement ; Culture; Informatique ; Ressources humaines ; Information ; Social : aide sociale, petite enfance (crèches, jardins d'enfants), le Point d'Interrogation (centre de loisirs), travailleurs sociaux hors-murs (TSHM), restaurants scolaires, parascolaire, aînés.

Représente le Conseil administratif auprès du Groupement intercommunal de la petite enfance de Cohéran & Co (GIPEC) et de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie (FITIAP).

Monsieur Marcel Goehring *suppléant : M. Philippe Thorens*

Finances ; Routes et infrastructures : routes communales, voirie, canalisations ; Sécurité : police municipale, service du feu, protection civile, sauvetage, affaires militaires ; Sports : sociétés communales.

Représente le Conseil administratif auprès du Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau (CSR) et du Groupement intercommunal de l'organisation régionale de protection civile Lac (ORPC LAC).

Madame Carole Lapaire *suppléant : M. Marcel Goehring*

Aménagement du territoire : Grand Genève - agglomération franco-valdo-genevoise, études sectorielles, plan directeur communal ; Environnement et développement durable : parcs et promenades, cimetières, gestion des déchets, mobilité ; Juridique et naturalisations ; Etat civil; Scolaire : relations avec les écoles.

Représente le Conseil administratif auprès de la Fondation immobilière communale de Collonge-Bellerive (FICB).

Le Conseil municipal

Au 31 décembre 2023, le Conseil municipal est composé de :

Bureau du Conseil municipal



Giannasi Anthony
Président
(PDC)
élu depuis 2015



Zwahlen Guy
Vice-président
(PLR)
élu depuis 2016



Levy Julien
1^{er} Secrétaire
(Vert'Libéraux)
élu depuis 2020



di Romano Torres Leon Paola
2^{ème} Secrétaire
(Alternative communale)
élue depuis 2020

Conseillères et Conseillers municipaux



Ambrosetti Pierre
(PLR)
élu depuis 2015



Azarm Azarpey Ladan
(PLR)
élue depuis 2020



Birchler Norberto
(PLR)
élu depuis 2012



Bouvier Christine
(PLR)
élue depuis 2020



Corbat Philippe
(PLR)
élu depuis 2022



Frey François
(PLR)
élu depuis 2015



Fuochi Janine
(PDC)
élue depuis 2023



Gindraux Sébastien
(Vert'Libéraux)
élu depuis 2021



Haddad Zahi
(PLR)
élu depuis 2023



Leitner-Riat Béatrice
(PDC)
élue depuis 2015



Mesrobian Esther
(PLR)
élue depuis 2023



Oberson Marc
(PDC)
élu depuis 2020



Reymond Patricia
(PLR)
élue depuis 2010



Straumann Alain
(PLR)
élu depuis 2023



Sutter Roland
(PLR)
élu depuis 2015



Rys Alexandra
(PDC)
élue depuis 2023



Vesti Ruth
(PDC)
élue depuis 2013



Wisler Laurent
(Alter. communale)
élu depuis 2020



Zwettler Stephan
(PLR)
élu depuis 2020

Changements au cours de la 3^{ème} année de législature 2020-2025 :

Mme Esther Mesrobian (PLR) a prêté serment le 7 février 2023 en remplacement de M. Jean-Marie Hainaut (PLR) qui a démissionné au 31 décembre 2022. M. Zahi Haddad (PLR) a prêté serment le 28 mars 2023 en remplacement de M. Darius Azarpey (PLR) qui a démissionné au 8 février 2023. Mme Alexandra Rys (PDC) a prêté serment le 9 mai 2023 en remplacement de M. André Kaelin (PDC) qui a démissionné au 31 mars 2023. Mme Janine Fuochi (PDC) a prêté serment le 27 juin 2023 en remplacement de M. Emmanuel Curtet (PDC) qui a démissionné au 1er juin 2023. M. Alain Straumann (PLR) a prêté serment le 27 juin 2023 en remplacement de Mme Fabienne Gautier (PLR) qui a démissionné au 23 juin 2023.

Nous remercions vivement les Conseillères municipales et les Conseillers municipaux sortants pour leur engagement au service de la collectivité et saluons l'arrivée des personnes qui les remplacent.

Composition politique du Conseil municipal (23 sièges)

Parti Libéral-Radical, (PLR) : 13, Parti Démocrate-chrétien (PDC) : 6, Alternative communale : 2, Vert'Libéraux : 2
Représentativité : 9 femmes (soit 39.1 %), 14 hommes (soit 60.9 %)

Commissions du Conseil municipal

Au 31 décembre 2023, la composition des commissions est la suivante :

Aménagement

Président

M. P. Corbat

Membres

Mme P. di Romano, A. Rys, R. Vesti
MM. P. Ambrosetti, N. Birchler,
S. Gindraux, R. Sutter, S. Zwettler

Conseillère administrative déléguée :
Mme C. Lapaire

Bâtiments et logement

Président

M. P. Ambrosetti

Membres

Mmes P. di Romano, A. Rys
MM. F. Frey, S. Gindraux,
M. Oberson, A. Straumann,
G. Zwahlen, S. Zwettler

Conseiller administratif délégué :
M. P. Thorens

Culture et loisirs

Présidente

Mme P. Reymond

Membres

Mmes L. Azarm Azarpey,
B. Leitner-Riat, R. Vesti
MM. P. Ambrosetti, F. Frey,
Z. Haddad, J. Levy, L. Wisler

Conseiller administratif délégué :
M. P. Thorens

Environnement et développement durable

Présidente

Mme. B. Leitner-Riat

Membres

Mmes C. Bouvier, P. di Romano,
J. Fuochi, P. Reymond
MM. S. Gindraux, Z. Haddad,
M. Oberson, G. Zwahlen

Conseillère administrative déléguée :
Mme C. Lapaire

Finances

Président

M. N. Birchler

Membres

Mmes C. Bouvier, E. Mesrobian,
A. Rys, R. Vesti
MM. J. Levy, A. Straumann, R. Sutter,
L. Wisler

Conseiller administratif délégué :
M. M. Goehring

Juridique et naturalisations

Président

M. L. Wisler

Membres

Mmes L. Azarm Azarpey,
P. di Romano, R. Vesti
MM. N. Birchler, J. Levy,
A. Straumann

Conseillère administrative déléguée :
Mme C. Lapaire

Routes et infrastructures

Président

M. A. Giannasi

Membres

Mmes B. Leitner-Riat, E. Mesrobian,
A. Rys
MM. S. Gindraux, R. Sutter, L. Wisler
G. Zwahlen, S. Zwettler

Conseiller administratif délégué :
M. M. Goehring

Scolaire

Président

M. R. Sutter

Membres

Mmes L. Azarm Azarpey, C. Bouvier,
P. di Romano, J. Fuochi
MM. N. Birchler, S. Gindraux

Conseillère administrative déléguée :
Mme C. Lapaire

Sécurité

Président

M. M. Oberson

Membres

Mme E. Mesrobian
MM. P. Corbat, A. Giannasi, J. Levy,
L. Wisler, S. Zwettler

Conseiller administratif délégué :
M. M. Goehring

Sociale

Président

M. A. Giannasi

Membres

Mmes L. Azarm Azarpey, C. Bouvier,
P. di Romano, J. Fuochi
MM. P. Corbat, S. Gindraux,
Z. Haddad, M. Oberson

Conseiller administratif délégué :
M. P. Thorens

Sports

Président

M. F. Frey

Membres

Mmes B. Leitner-Riat, P. Reymond
MM. P. Ambrosetti, P. Corbat, J. Levy,
M. Oberson, R. Sutter, L. Wisler

Conseiller administratif délégué :
M. M. Goehring

Commission Ad hoc « Stade de la Californie »

Cette commission, constituée lors de la séance du Conseil municipal du 26 septembre 2017, suite à la motion (M17-05) déposée par le groupe PLR en juin 2017 et acceptée à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2017, avait pour but, en concertation avec les responsables du FC St-Paul, de formuler des propositions concrètes pour l'avenir du club, de son stade et de ses équipements. Notamment d'étudier la possibilité de rendre accessible à d'autres acteurs l'espace résiduel situé entre le chemin de la Californie et le terrain de football.

Le Conseil municipal a accepté de dissoudre cette commission ad hoc lors de sa séance plénière du 27 juin 2023.

Activités du Conseil municipal

Le Conseil municipal a tenu 9 séances ordinaires et 58 séances de commissions en 2023.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Séances de commissions	39	57	66	61	43	55	51	58
Séances du Conseil municipal	9	9	9	11	9	9	9	9
Délibérations	37	31	34	42	28	25	31	32
Résolutions	0	6	2	4	4	6	4	8
Motions	4	9	0	2	4	7	4	3

Délibérations, résolutions et motions prises par le Conseil municipal en 2023

7 février 2023

Par 14 voix, M. BIRCHLER est élu Président de la commission des Finances.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte de renvoyer la pétition « Pour la défense du commerce de proximité » du 15 décembre 2022 en commission des Finances.

Pas de délibération et résolution.

M23-01 A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la motion 23-01 « Création d'un chemin piétonnier au chemin de la Tire ».

28 mars 2023

Par 19 oui et 1 abstention, M. WISLER est élu en tant que représentant du Conseil municipal au Conseil intercommunal du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau.

Par 10 voix, M. ZWAHLEN est élu en tant que représentant suppléant du Conseil municipal au Conseil intercommunal du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau.

Pas de délibération, résolution et motion.

9 mai 2023

Par 19 voix, M. GIANNASI est élu Président de la commission Sociale.

Par 17 voix, M. CORBAT est élu Président de la commission Aménagement.

D23-01 À l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 23-01 relative à la modification des statuts de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie.

D23-02 À l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 23-02 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 170'000 F, destiné aux travaux de réaménagement du chemin des Champs-de-Chaux, dp 8353, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

D23-03 Par 12 oui, 6 non et 2 abstentions, le Conseil municipal accepte la délibération 23-03 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'862'000 F, destiné au réaménagement du chemin du Pré-d'Orsat, dp8408, dp8410 et dp8424, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

D23-04 À l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 23-04 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 755'000 F, destiné aux travaux de réhabilitation de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées situés aux chemins de Sous-Caran, dp8401 et parcelle N° 5801, des Halbrans, dp8391 et de Bois-Caran, dp8399 et dp8390, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, à l'exception de la parcelle privée N° 5801.

D23-05 À l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 23-05 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 43'000 F, destiné à des interventions sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, situés au chemin du Château-de-Bellerive, dp8411, dp8414 et dp8418, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

D23-06 À l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 23-06 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 40'000 F, destiné à des interventions sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, situés au chemin de la Savonnière, dp8425, dp8428 et dp8429, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

23 mai 2023

Par 19 voix, M. Anthony GIANNASI est élu Président du Conseil municipal.

Par 10 voix, M. Guy ZWAHLEN est élu vice-Président du Conseil municipal.

Par 19 voix, M. Julien LEVY est élu 1^{er} secrétaire du Conseil municipal.

Par 18 voix, Mme Paola DI ROMANO est élue 2^{ème} secrétaire du Conseil municipal.

Par 18 voix M. OBERSON est élu Président de la commission Sécurité.

R23-01 À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la résolution 23-01 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2022 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.

R23-02 À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal pré-avise favorablement le Plan directeur forestier cantonal (résolution 23-02).

D23-07 À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 23-07 relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport de gestion de l'exercice 2022 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.

D23-08 Par 18 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte la délibération 23-08 relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport d'activité de l'exercice 2022 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

D23-09 A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 23-09 relative à l'approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2022.

D23-10 À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 23-10 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 540'000 F, destiné à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la halle du Tennis Club de Collonge-Bellerive, sise chemin de Relion 22, parcelle N° 8117 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

D23-11 À l'unanimité (20 oui, le Président a voté), le Conseil municipal accepte la délibération 23-11 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 2'640'000F, destiné à l'acquisition, pour les besoins communaux, des lots de propriété par étages Nos 7599-1 et

7599-3 sur la parcelle N°7599 de la commune de Collonge-Bellerive, sis chemins du Vieux-Vésénaz 32 et des Rayes 2, propriété de Crédit Suisse AG ; à des travaux d'aménagements intérieurs et à l'autorisation d'emprunter.

27 juin 2023

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte de dissoudre la commission ad hoc Stade de la Californie.

D23-12 Par 18 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte la délibération 23-12 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 315'000 F, destiné à l'acquisition d'un camion type MEILI pour le service de la voirie.

D23-13 Par 11 oui et 8 non, le Conseil municipal décide de renvoyer en commission Bâtiments et logement le traitement de la délibération 23-13 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de 820'000 F destiné au projet de rénovation, transformation et agrandissement du site de « l'épicentre », sis chemin de Mancy 61, parcelle N° 4489 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

D23-14 À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 23-14 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 960'000 F destiné à l'attribution de subventions visant la réduction d'émissions de CO2 par l'installation de panneaux photovoltaïques, pompes à chaleur et l'extension de celles-ci aux panneaux solaires thermiques, à l'isolation des toitures, murs et sols, pour les villas et petites copropriétés des particuliers de la commune.

D23-15 À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 23-15 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2023 d'un montant total de 370'500 F, destinés à divers travaux d'entretien, achats, charges sociales, honoraires et subventions.

R23-03 À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la résolution 23-03 relative à l'adoption de la charte de développement durable de la commune de Collonge-Bellerive.

R23-04 Par 13 oui, 4 abstentions et 2 non, le Conseil municipal accepte la résolution 23-04 relative à l'adoption du Plan directeur communal (PDCom) et du Plan directeur des chemins pour piétons (PDCP).

R23-05 À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la résolution 23-05 destinée à autoriser la Fondation intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à annuler et remplacer les servitudes de superficie (DDP) au profit d'Orrön Energy SA, feuillets N°8957 et N°1681, sis respectivement sur les parcelles N°8790 de Collonge-Bellerive et N°1646 de Meinier, propriété de la FITIAP, pour prolonger l'échéance et modifier les conditions de celles-ci.

M23-02 Par 14 non et 5 oui, le Conseil municipal refuse l'entrée en matière sur la motion 23-02 « Restaurants scolaires des écoles primaires de Collonge et Vésénaz ».

26 septembre 2023

D23-16 Par 15 oui et 4 abstentions, le Conseil municipal accepte la délibération 23-16 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de 820'000 F destiné au projet de rénovation, transformation et agrandissement du site de « l'épicentre », sis chemin de Mancy 61, parcelle N° 4489 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

D23-17 Par 18 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte la délibération 23-17 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 232'000 F, destiné à la rénovation de la cage d'escalier du bâtiment N°5245, situé sur la parcelle N°9000 de la commune de Collonge-Bellerive, sis route de Thonon 152C, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

D23-18 À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 23-18 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 295'000 F, destiné à l'équipement des Points de Rassemblement d'Urgence (PRU) prévus à l'école de Vézenaz et à l'école de Collonge, cycle élémentaire, ainsi qu'un équipement de secours pour la mairie.

R23-06 À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la résolution 23-06 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à contracter un emprunt à concurrence de 3'000'000 F pour financer des travaux complémentaires d'assainissement dans le cadre de la viabilisation du secteur La Pallanterie-Sud.

M23-03 A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la motion 23-03 « Pour la sécurité des cyclistes ».

31 octobre 2023

D23-19 A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 23-19 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2023 d'un montant total de 79'100 F, destinés à divers travaux d'entretien, achats, salaires, loyers, honoraires et subventions.

R23-07 Par 16 oui et 2 non, le Conseil municipal accepte la résolution 23-07 pour une mise en œuvre responsable et équilibrée d'OPTIMALUX dans notre commune.

28 novembre 2023

D23-20 A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 23-20 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 450'000 F, destiné à des études de faisabilité pour le projet de rénovation et d'agrandissement de l'école de Vézenaz, sise chemin de La-Californie 18-24, parcelle N° 7694, ainsi que sur les parcelles Nos 7024, 6713 et 5598 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

D23-21 A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 23-21 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 400'000 F, destiné à des études de faisabi-

lité pour le projet de rénovation et d'agrandissement de l'école de Collonge cycle moyen, sise route d'Hermance 101, parcelle N° 8117 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

D23-22 A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 23-22 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 360'000 F, destiné au remplacement des tableaux noirs par des tableaux blancs interactifs dans l'ensemble des classes des écoles publiques communales.

D23-23 A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 23-23 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 540'000 F, destiné à la mise aux normes des abris publics de protection civile, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, ainsi que des abris destinés aux habitants ou usagers des immeubles propriété de la commune.

D23-24 A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 23-24 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de 56'000 F, destiné à la poursuite des études relatives à la réfection de l'exutoire au lac du collecteur d'eaux pluviales du chemin de l'Ermitage-de-la-Belotte, situé sur les parcelles N° DP8346, dp8344 et dp1864 respectivement propriété du canton de Genève et des communes de Collonge-Bellerive et de Cologny.

D23-25 A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 23-25 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de 9'791'435 F, destiné à divers amortissements complémentaires.

D23-26 A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 23-26 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 842'100 F, destiné au versement de la contribution annuelle de la commune de Collonge-Bellerive au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

D23-27 A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 23-27 amendée relative au budget de fonctionnement annuel 2024, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

D23-28 A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 23-28 relative à l'octroi d'une autorisation de renouveler, en 2024, les emprunts contractés par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.

Clôture de la motion 22-01 A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la clôture de la motion 22-01 « Pour une baisse du taux du centime additionnel communal ».

19 décembre 2023

D23-29 A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 23-29 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 55'000 F, destiné à l'augmentation de la

capacité hydraulique d'un collecteur d'eaux claires situé au chemin du Milieu 25, dp8419, propriété de la commune de Collonge-Bellerive et sur la parcelle privée N° 9240 ;

D23-30 A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 23-30 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 701'000 F, destiné aux travaux de réhabilitation de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées situés au chemin de la Savonnière, dp8425, dp8428 et dp8429, propriété de la commune de Collonge-Bellerive ;

D23-31 A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 23-31 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 763'000 F, destiné aux travaux de réhabilitation de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées situés au chemin du Château-de-Bellerive, dp8411, dp8414 et dp8418, propriété de la commune de Collonge-Bellerive ;

D23-32 A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 23-32 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 70'000 F, destiné à la création d'une zone 30 km/h dans le village de Saint-Maurice, à la réhabilitation de tronçons de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées aux chemins de la Pierre et Prudent-Balland, ainsi qu'à l'enfouissement des lignes aériennes du chemin Prudent-Balland.

R23-08 A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal a accepté la résolution 23-08 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à acquérir la parcelle N°5185 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de l'Hoirie de Mme Gertrud Chabloz et à contracter un emprunt à concurrence de 2'000'000 F pour financer cette acquisition.

Pétitions reçues par les Autorités communales en 2023

Les Autorités communales n'ont pas reçu de pétition en 2023.

Initiatives reçues par les Autorités communales en 2023

Initiative pour une densification plus rationnelle de la zone villa de Collonge-Bellerive. Pour le détail : p 12.

Activités de la commission Juridique et naturalisations

Les membres de la commission Juridique et naturalisations traitent les dossiers de demandes de naturalisation pour les personnes âgées de plus de 25 ans. Ces dossiers sont ensuite soumis au Conseil municipal pour approbation. Pour information, les préavis des dossiers de naturalisation sont des délibérations non soumises au droit de référendum (article 30, alinéa 1, lettre x de la LAC) présent à huis-clos. En 2023, ce sont 31 demandes (comprenant 38 adultes et 22 enfants) qui ont ainsi été traitées. Les

demandes de naturalisation pour les personnes âgées de moins de 25 ans sont traitées par le Conseil administratif. En 2023, il a examiné 27 demandes (comprenant 27 personnes).

Nombre de dossiers de demande de naturalisation préavisés, par année civile, par les autorités :

	Conseil Municipal	Conseil administratif	Total
2015	55	29	84
2016	20	25	45
2017	25	16	41
2018	34	15	49
2019	25	28	53
2020	13	7	20
2021	21	20	41
2022	33	14	47
2023	31	27	58*

*soit une augmentation effective de 87 habitants en 2023

Lors de la séance plénière du 27 juin 2023, conformément à la teneur de l'article 10, alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes, Monsieur Laurent Wisler, Président de la commission Juridique et naturalisations, a présenté un rapport sur l'objet des travaux de la commission concernant les dossiers de naturalisation. Voici l'extrait :

« M. WISLER indique que 42 dossiers ont été traités durant la période 2022-2023, ce qui représente 50 personnes majeures et 32 dossiers supplémentaires par rapport à la période 2021-2022. Il précise que la majorité des demandeurs sont d'origine française, du Royaume-Unis et Espagne.

Il remercie sincèrement les membres du Conseil municipal qui ont effectué les visites au domicile des candidats à la naturalisation, ainsi que le secrétariat du Conseil municipal. Il souligne le réel plaisir d'effectuer ces visites et d'être reçu auprès de ces nouveaux habitants. »

Ce rapport figure dans le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 juin 2023 à disposition sur le site internet de la commune.

En outre la commission Juridique et naturalisations a travaillé sur les dossiers suivants :

- Révision des Statuts de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie – en principe reporté sous aménagement.
- Révision du Règlement du Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive

Modification du règlement du Conseil municipal du 5 novembre 2013

La commission Juridique et naturalisations a commencé ses travaux relatifs à la révision du règlement du Conseil

municipal, principalement en relation avec l'introduction, le 3 septembre 2021, dans la loi sur l'administration des communes, de la possibilité d'admettre des Conseillers municipaux suppléants.

En effet, ce sujet a fait l'objet de discussions au sein du Conseil municipal, le 28 septembre 2021. Le 17 mai 2022, le Conseil municipal a accepté le principe de l'admission des Conseillers municipaux suppléants et a donné mission

à la commission Juridique et naturalisations d'intégrer les modalités relatives à ces suppléants dans le règlement du Conseil municipal. Cette commission a travaillé sur ce sujet en 2023.

En 2024, elle poursuivra l'étude de la modification du règlement du Conseil municipal dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} juin 2025.

Activités du Conseil administratif

Les numéros figurant en regard de certains points se réfèrent au plan de la commune figurant en page 13 et permettent de localiser les différents aménagements évoqués dans ce rapport.

En 2023, le Conseil administratif s'est réuni à 42 reprises en séances ordinaires. Son activité s'est portée sur les domaines suivants :

Aménagement

Projet d'agglomération - Grand Genève

Le Grand Genève est l'une des 42 agglomérations suisses ou transfrontalières à pouvoir candidater tous les 4 ans aux appels à projet de la Confédération suisse.

Les partenaires français, genevois et vaudois du Grand Genève ont signé le 3 juin 2021 la 4^{ème} génération du Projet d'agglomération pour le bassin de vie transfrontalier. Ce document quadriennal permet de proposer à la Confédération suisse un plan d'investissement en faveur de la mobilité, à hauteur de 520,8 millions de F pour la période 2024-2027.

Le Projet d'agglomération 4 ne propose que des mesures dont le degré de maturité a été jugé suffisant. Celui-ci comprend 23 projets d'infrastructures, ainsi que des mesures en faveur de la mobilité douce, la sécurité/valorisation de l'espace routier ainsi que la gestion du trafic.

Le détail du projet peut être consulté :

<https://www.grand-geneve.org/projets-dagglomeration/>

de gestion de l'espace rural, des milieux naturels et des ressources. Le PDCn engage les autorités et règle la coordination des politiques d'aménagement de la Confédération, des cantons voisins et des régions limitrophes. Il fournit enfin le cadre à l'aménagement local et aux activités qui sont de la compétence des communes. Cet instrument est ancré dans la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), dont la loi cantonale d'application de la loi fédérale (LaLAT) définit les modalités d'élaboration, de consultation et d'adoption du document.

Le PDCn est composé de 2 parties :

- le concept d'aménagement cantonal (volet stratégique) : il énonce les principes de l'organisation future du territoire. Il est composé d'orientations stratégiques (texte) et d'une carte de synthèse.
- le schéma directeur cantonal (volet opérationnel) : il précise les conditions de mise en oeuvre de la politique d'aménagement à travers un plan de mesures.

Le plan directeur cantonal 2030 (PDCn) est le document de référence et de coordination pour l'aménagement du territoire cantonal. Il a fait l'objet d'une première mise à jour, adoptée par le Grand Conseil le 10 avril 2019, qui a été approuvée en janvier 2021 par le département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Travaillant sur l'élaboration du prochain plan directeur cantonal 2050 (PDCn), les autorités cantonales ont élargi le spectre de leur analyse en s'engageant sur la voie de la « vision territoriale transfrontalière ».

Plan directeur cantonal 2050 (PDCn)

Le plan directeur est l'instrument central de la politique cantonale en matière d'aménagement du territoire. Il a pour but de coordonner les activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire. Il constitue la référence de base qui fixe les objectifs d'aménagement du territoire cantonal, la coordination des politiques sectorielles et les actions à mener en vue de leur mise en oeuvre.

Il définit de manière spatialisée le développement territorial souhaité et détermine les mesures d'aménagement nécessaires en matière d'urbanisation, de mobilité,

(PDCn, suite)

La « vision territoriale transfrontalière » est le point de départ d'un véritable pacte territorial qui devra se décliner dans les documents de planification de toutes les entités qui composent le Grand Genève. Elle reflètera le projet du territoire souhaité pour 2050 : un projet le plus partagé possible, le plus désirable possible, le plus inclusif possible et qui respecte notre planète. A l'heure de la crise écologique les instigateurs de cette approche visent à traduire les objectifs de la transition écologique (neutralité carbone et préservation des ressources) sur le plan de l'aménagement du territoire. Il aborde très largement les types de logements, d'emplois, d'espaces publics, d'infrastructures de transports, de lieux de loisirs et d'espace naturels que nous souhaitons voir se développer à l'avenir. Pour répondre durablement et efficacement à ces enjeux, les partenaires du Grand Genève ont voulu élaborer ensemble, et en étroite concertation avec la population, le document de synthèse rapportant les lignes directrices définies.

Des ateliers ont été organisés tout au long de l'année 2023 distribués selon une répartition géographique dans les 4 périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération (PACA) définis, soit : Jura, Rhône, Arve et Chablais. Les maires, adjoints, syndics et conseillers administra-

tifs sont prioritairement invités à participer aux comités d'orientation politique se déroulant à la fin de chaque cycle d'atelier ainsi qu'aux ateliers de travail techniques. Ils seront également consultés avant la version finale de la vision territoriale transfrontalière. Les élus sont invités à relayer auprès de leurs concitoyens et associations locales afin d'élargir la participation et la concertation aux ateliers programmés.

Une représentation de la commune de Collonge-Bellerive a collaboré dans le cadre des travaux du PACA Chablais.

Des synthèses de l'ensemble de ces travaux ont été diffusées sur le site du canton de Genève à l'adresse suivante : www.ge.ch/consulter-plans-amenagement-adoptes/plan-directeur-cantonal.

La vision territoriale transfrontalière 2050, qui sera adoptée en 2024, servira de socle pour les prochaines planifications françaises, genevoises et vaudoises (SCoT, PDR, PDCn, etc.). Elle fondera également l'identification des projets, notamment de mobilité, des futures générations de projets d'agglomération.

<https://www.grand-geneve.org/vision-territoriale-transfrontaliere/>

Plan Directeur Communal (PDCom) et plan directeur des chemins pour piétons (PDCP) 2023

La commune de Collonge-Bellerive a engagé, en 2017, la révision de son plan directeur communal (PDCom), document de référence en matière d'urbanisme qui définit les options de la commune pour son développement, dans de nombreux domaines : habitat, activités, espaces publics, mobilité, environnement, énergies, etc.

Le PDCom développe la vision territoriale des autorités communales et s'inscrit dans le cadre fixé par le plan directeur cantonal (PDCn) et par les documents de planification à l'échelle régionale et/ou intercommunale, dont il précise le contenu à l'échelle locale.

Après 6 années d'études, le 27 juin 2023, le Conseil municipal a accepté la résolution R23-04 relative à l'adoption du Plan directeur communal (PDCom) et du Plan directeur des chemins pour piétons (PDCP).

Le PDCom de Collonge-Bellerive a été approuvé par un arrêté du Conseil d'Etat (CE) daté du 8 novembre 2023. Le CE fait toutefois deux réserves importantes :

- Le canton n'a pas l'intention de procéder à un toilettage systématique de la zone à bâtir en limite de la zone agricole. Il n'en résulte en effet pas de bénéfice évident. Dès lors, il revient à la commune d'effectuer les analyses et la démonstration de l'intérêt public d'un tel toilettage, qui ne doit en aucun cas conduire à une extension globale de la zone à bâtir sans contrepartie (favoriser l'utilisa-

tion de potentiels à bâtir résiduels, densification, etc.).

- La stratégie de densification de la zone 5, complétant le plan directeur communal, a été validée à l'exception des périmètres de densification accrue que la commune propose sur les secteurs de densification par modification des limites de zones définies dans les fiches A03 et A 17 du plan directeur cantonal 2030 mis à jour, approuvé par la Confédération le 18 janvier 2021. Ainsi, les périmètres de densification accrue proposés dans les secteurs de Mancy et de la Californie n'ont pas été validés.

Afin de lever la deuxième réserve la commune devra proposer à l'Etat de nouveaux périmètres de densification de la zone villa, qui comprendra également des secteurs en modification de zone. (zone 5 villa vers zone 4 « immeuble »). Cette étude, qui débutera en 2024, intégrera les réflexions issues des ateliers participatifs auxquels seront invités un pannel d'associations et d'habitants.

Une initiative a été déposée par un collectif d'habitants, publiée dans la Feuille d'avis officielle (FAO) le 26 septembre 2022. Elle demande aux autorités municipales une modification du Plan directeur communal (PDCom) dans le sens d'une densification cohérente, rationnelle et planifiée de la zone villa dans le respect du contexte bâti existant, ces caractéristiques spécifiques et l'harmonie des différents quartiers, ainsi que de la valeur écologique des sites. Le 24 janvier 2023, le service des votations et élections a reçu le dépôt des signatures requises. En date du 29 mars 2023, le Conseil d'Etat a publié un arrêté constatant l'aboutissement de l'initiative (nombre de signatures valables atteint) publié dans la FAO du 31 mars 2023.



A la suite de l'examen de cette initiative, en date du 5 juillet 2023 (Arrêté N° 5633-2023), le Conseil d'Etat a jugé l'initiative non conforme au droit cantonal. En effet, une initiative communale doit nécessairement pouvoir être concrétisée par une délibération, soumise à référendum du Conseil municipal. Or l'adoption d'un plan directeur communal prend la forme d'une résolution et exclut une délibération, donc potentiellement une votation populaire. L'initiative a donc été déclarée nulle. Par conséquent, il n'y aura pas de processus de traitement de celle-ci par le Conseil administratif et le Conseil municipal de Collonge-Bellerive.

Cheminements piétonniers

Chemin de la Carcellière (n°3)

Le Plan directeur des chemins piétons exprime la volonté communale de pérenniser le cheminement piétonnier menant à l'école de la Californie et empruntant le chemin privé de la Carcellière.

Après de nombreuses années de discussions, les copropriétaires de la parcelle N° 7857 semblaient prêts à signer une servitude moyennant l'installation d'un éclairage public sur le tronçon de la servitude. Cet éclairage aurait aussi été bénéfique pour les nombreux piétons et en particulier les enfants scolarisés à l'école de la Californie.

Cependant, en été 2022, peu après que la commune ait approuvé la délibération D22-15 lors la séance du Conseil municipal du 21 juin 2022 l'engagement d'un montant de 110'000 F correspondant aux coûts de la constitution de la servitude de passage public à pied au profit de la commune, ainsi qu'à la construction d'un éclairage public, la commune a été avisée que la copropriété avait finalement refusé de signer cette servitude de passage à pied alors même que les piétons utilisent ce cheminement depuis plus d'une soixantaine d'année. Le projet est donc pour le moment à l'arrêt.



Chemin de Charvel et chemin de La-Californie (nos 5 et 6)

Le Plan directeur des chemins piétons indique la volonté communale de relier la route de Thonon au chemin de la Californie via le chemin de Charvel existant.

Le plan directeur communal précise qu'en cas de densification d'une parcelle, la commune se réserve la possibilité de demander une compensation qui peut prendre la forme d'une cession de terrain ou d'une servitude d'utilisation publique.

C'est dans ce contexte que la commune a profité d'une demande en autorisation de construire se rapportant à la construction d'un habitat groupé au chemin de La-Californie 29, pour négocier une servitude de passage public à pied. Le Conseil municipal a accepté, en 2022, la constitution d'une servitude de passage public à pied au profit de la commune, ainsi que l'ouverture d'un crédit d'engagement de 80'000 F destiné à la construction d'un cheminement.

Ces travaux ont été réalisés au printemps 2023. Cela facilite l'accès aux arrêts des transports publics situés sur la route de Thonon pour les résidents du secteur de La Californie.

Chemin de la Tire (n° 13)

Lors de la séance du Conseil municipal du 7 février 2023, la motion M23-01 intitulée « Création d'un chemin piétonnier au chemin de la Tire » a été acceptée et renvoyée en commission des Routes et Infrastructures pour traitement. Il s'agit d'une liaison piétonne (mobilité douce) entre le chemin du Petray et le chemin du Pré-d'Orsat. Afin de pouvoir entreprendre cet aménagement, des négociations avec les propriétaires riverains doivent être initiées.



Réaménagement du centre du village de Collonge

Le long de la route d'Hermance (n° 9)

Pour donner suite à la motion M14-02 adoptée le 28 avril 2014 par le Conseil municipal, une réflexion générale sur l'aménagement du centre du village de Collonge a été initiée et le projet découpé en trois secteurs dont l'aménagement est décalé dans le temps.

Les aménagements du **secteur 1**, soit à l'entrée sud de Collonge, vers la fontaine du 700^{ème}, ont été décidés et effectués en 2016.

Dans le **secteur 2** (compris entre les deux écoles de Collonge, route d'Hermance 101 et 110) la priorité a été donnée aux aménagements des espaces extérieurs des immeubles situés sur la parcelle des immeubles locatifs rénovés le long de la route d'Hermance 95, 97, 99, 105 et chemin du Grand-Clos 3. Ces travaux ont été finalisés en 2023 (voir chapitre Bâtiments).

Des aménagements du **secteur 3** ont été réalisés en 2018 dans le secteur situé entre la Mairie et le lieu du projet de construction d'immeubles communaux (longtemps identifiés comme le projet du « Quadrilatère », au centre du village de Collonge (chemin du Pré-d'Orsat 8,10, 14,16), notamment une place publique qui a été nommée place Natasha-De-SENGER (1925-2013), en hommage à la sculptrice qui a résidé sur la commune et dont l'œuvre la plus connue à Collonge-Bellerive est la sirène de la plage de la Nymphé, réalisée en 1966. L'arrêté du Conseil d'Etat relatif à la dénomination d'une artère sur la commune de Collonge-Bellerive est daté du 1^{er} février 2023.

Une enquête de mobilité scolaire a été réalisée en 2023 auprès des usagers des écoles (enfants, parents et enseignants) dans les trois établissements situés dans le village (Ecole élémentaire, cycle moyen et jardin d'enfant Les Bacounis). Un diagnostic a été transmis en fin d'année 2023 et des propositions de mise en place de mesures de circulation et stationnements seront transmises en 2024.

Résolution relative à l'adoption de la révision du Plan directeur forestier cantonal

La forêt genevoise représente le plus grand espace naturel du canton avec le lac. 12% du territoire cantonal est couvert par la forêt, soit 3000 ha. On compte, à Genève, 71 m² de forêt par habitante ou habitant. 53% de ces surfaces appartiennent à l'Etat, 35% à des privées et privés, 10% aux communes et 2% à la Confédération. Autrefois surexploité, le volume total de bois a plus que doublé au cours des trente dernières années. Chaque année près de 8000 m³ de bois sont exploités soit la moitié de l'accroissement naturel.

On compte, dans les forêts genevoises, plus de 1100 espèces végétales qui se développent. Les chênes repré-

sentent 56% de la couverture forestière. La part considérable de 28% de la forêt cantonale est en réserve naturelle dont 4% sont des sanctuaires forestiers laissés sans entretien. En 2000, le canton de Genève se dotait d'un plan directeur forestier, dédié principalement à la préservation durable des forêts. Au cours des deux dernières décennies, les travaux accomplis dans les espaces boisés en application des principes de ce premier plan cantonal ont pu mettre l'accent sur la régénération des peuplements et sur leur durabilité, permettant de voir les volumes de bois considérablement augmenter, tout en favorisant la diversité naturelle.

Un nouveau plan directeur forestier cantonal a été soumis à consultation publique du 25 avril au 23 juin 2023. Ce dernier intègre les expériences passées et l'évolution des espaces forestiers, il prend en compte les enjeux qui marquent notre époque, notamment en matière de planification urbaine, de climat, de biodiversité, mais aussi de ressourcement du public, de mobilité ou encore de gestion des eaux.

Ce dossier, composé d'un volet stratégique, précise au moyen de 17 fiches thématiques le dispositif de mise en œuvre et les principes d'actions pour les autorités. Il précise également les enjeux relatifs à la protection des biens et des personnes contre les dangers naturels gravitaires (glissements de terrain, chutes de pierres et de blocs et coulées de boue) sur l'ensemble du territoire (y compris hors forêt).

Les principales ambitions du plan directeur qui sont :

- **préserver la nature**, le paysage et la biodiversité.
- **accueillir le public en forêt**, et en faire un espace de bien-être ;
- **fournir des ressources**, dont le bois.

Le plan directeur forestier s'articule autour de trois lignes de force. Pour chacune d'entre elles, des objectifs sont posés et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre sont identifiés et détaillés dans le contenu de fiches thématiques, soit :

- **structurer le territoire** afin d'assurer à la forêt sa place dans le territoire genevois, tant en termes d'approche paysagère que de conservation;
- **préparer les forêts de demain**, soit assurer leurs gestions et l'utilisation de la forêt comme une ressource à valoriser et un patrimoine à conserver, dans un contexte en forte évolution;
- **permettre la promenade dans les bois**, tout en veillant au respect d'un équilibre indispensable entre la mise à disposition de la population d'espaces naturels de détente et la nécessité de préservation de ces derniers.

Après consultation du Conseil administratif et de la commission Aménagement, le 23 mai 2023, le Conseil municipal a préavisé favorablement le Plan directeur forestier cantonal (résolution R23-02).

Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie- FITIAP (n°8)

La Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (FITIAP) est une institution de droit public, dotée de la personnalité morale qui est placée sous la surveillance des communes de Collonge-Bellerive et de Meinier. Elle existe depuis le 25 avril 1997, date à laquelle le Grand Conseil de la République et Canton de Genève en a approuvé les statuts. Ceux-ci ont été révisés en 2017 par les deux communes. La nouvelle version est en vigueur depuis le 8 décembre 2018.

Pour mémoire, le 7 avril 2017, le Grand Conseil a accepté la loi modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Collonge-Bellerive et Meinier, en vue de la création de la zone de développement industriel et artisanal au lieu-dit « La Pallanterie-Sud ». Ce sont près de 2000 nouveaux emplois et une dizaine de bâtiments supplémentaires qui seront ainsi créés dans les prochaines années. La nouvelle version des Statuts, validée par délibération des communes de Collonge-Bellerive et Meinier en 2021 (délibération D21-06 du 4 mai 2021) est toujours en cours de traitement et a fait l'objet de discussion avec le Département, en particulier le point relatif à une rétribution des communes sur les bénéfices de la Fondation.

En 2023, les communes et la Fondation se sont accordées sur une nouvelle version des Statuts qui a finalement été approuvée, le 9 mai 2023 (D23-01) par la commune de Collonge-Bellerive et le 11 mai, par la commune de Meinier. Ces votent annulent et remplacent les votes de 2021.

Les nouveaux Statut doivent encore être approuvés par le Grand Conseil (sous la forme d'une loi), qui statuera vraisemblablement en 2024. La Fondation a poursuivi, en 2023, l'aménagement de la zone, tant dans le cadre des aménagements des voies publiques (routes, canalisations, éclairages) qu'en matière d'acquisition foncière. En effet, les communes de Collonge-Bellerive et de Meinier ont autorisé la Fondation, en septembre 2023, à contracter un nouvel emprunt de 3'000'000 F pour financer des travaux complémentaires d'assainissement dans le cadre de la viabilisation du secteur Pallanterie-Sud (R23-06 du 26 septembre 2023) et, en décembre 2023, à acquérir la parcelle N°5185 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de l'Hoirie de Mme Gertrud Chabloz et à contracter un emprunt à concurrence de 2'000'000 F pour financer cette acquisition (résolution R23-08 de la commune de Collonge-Bellerive du 19 décembre 2023). Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de la zone Pallanterie-Est, les communes ont autorisé la Fondation à annuler et remplacer les servitudes de superficie (DDP) au profit d'Orrön Energy SA, feuillets N°8957 et N°1681, sis respectivement sur les parcelles N°8790 de Collonge-Bellerive et N°1646 de Meinier, propriété de la FITIAP, pour prolonger l'échéance et modifier les conditions de celles-ci (Résolution 23-05 du 27 juin 2023). Les comptes de la FITIAP sont présentés à la fin de ce rapport et le rapport de gestion 2023 peut être consulté sur le site internet www.za-pallanterie.ch.

Bâtiments

Analyses des besoins en locaux

Des études demandées par le Conseil administratif ont débuté au second semestre de l'année 2021. Soucieux du développement de la commune, celui-ci souhaitait se doter d'une vision détaillée des besoins futurs concernant les infrastructures liées aux écoles, aux sociétés communales et à l'administration.

Pour répondre à cette demande, l'approche méthodologique s'est attachée dans un premier temps à connaître l'évolution démographique du nombre d'habitants, de l'effectif d'enfants en âge pré-scolaire et scolaire, d'élèves dans la commune pour les 25 prochaines années, en relation avec le potentiel du bâti de la commune.

Puis les responsables de chaque entité, du directeur des écoles aux représentants de nos plus petites associations reconnues communales, aux cadres des divers services de l'administration ont été contactés et entendus, pour connaître leurs besoins pour les années à venir en fonction du vécu actuel. Ces études ont permis d'identifier une forte demande de surfaces pour l'ensemble des utilisateurs. De nombreuses demandes, des projets concrets pour certains, beaucoup de remerciements pour cette démarche ont été adressés à l'administration. Des pistes se précisent pour les écoles (scolaire-parascolaire) dont les besoins sont priori-

taires, comme pour certaines associations et pour l'administration, en maximisant l'utilisation du parcellaire communal avec de nouveaux projets, par l'acquisition de biens immobiliers, par le dialogue avec d'autres communes. Ces études ont été présentées, le 28 mars 2023, par le Conseil administratif, lors d'une séance conjointe des commissions Bâtiments et logement et Aménagement, élargie au Conseil municipal. Par exemple, pour répondre aux besoins urgents de locaux du service des affaires sociales, les autorités communales ont souhaité saisir, en 2023, une opportunité immobilière à Vézenaz.

Acquisition d'un nouveau bâtiment aux chemins du Vieux-Vésénaz 32 et des Rayes 2 (n° 2)

Après avoir étudié plusieurs pistes pour répondre aux besoins en locaux de l'administration communale, les autorités communales ont souhaité saisir une opportunité au cœur du village de Vézenaz. L'acquisition de deux lots de propriété par étages, situés chemin des Rayes 2 et chemin du Vieux-Vésénaz 32, faisant partie de l'ensemble de copropriété « Vieux-Vésénaz 24-32 » correspondant aux anciens locaux de l'agence du Crédit Suisse.

La localisation de ces locaux et leurs caractéristiques présentent un intérêt certain pour la commune. Situés à proximité du parking public des Rayes et au cœur de l'activité commerciale de Vézenaz, ils sont bien desservis par les transports publics, proche de l'office de l'arrondissement de l'état-civil Campagne et rive gauche du Lac (chemin des Rayes 3), du Centre communal et commercial de Vézenaz (CCCV), accueillant la police municipale et les locaux des aînés (chemin du Vieux-Vézenaz 35) et voisins des locaux loués à l'IMAD par la commune. L'existence d'une grande arcade de plain-pied, donnant sur la place du Vieux-Vézenaz renforce l'attractivité de ces locaux en permettant un accueil optimal du public.

Dans ce contexte, les autorités communales ont estimé extrêmement pertinent d'acquérir ces lots afin de pourvoir au besoin croissant de l'administration, en matière de surface de travail et de créer des synergies avec les services communaux et intercommunaux déjà établis à Vézenaz.

Le 23 mai 2023, le Conseil municipal a accepté la délibération D23-11 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 2'640'000F, destiné à l'acquisition, pour les besoins communaux, des lots de propriété par étages Nos 7599-1 et 7599-3 sur la parcelle N°7599 de la commune de Collonge-Bellerive, sis chemins du Vieux-Vézenaz 32 et des Rayes 2, propriété de Crédit Suisse AG ; à des travaux d'aménagements intérieurs et à l'autorisation d'emprunter. Le Conseil administratif prévoit le déplacement, en 2024 dans ces locaux, du service des affaires sociales/service social littoral, ainsi que plusieurs services de l'administration.



Centre multi-activités de la Pallanterie : rénovation de la cage d'escalier

Route de Thonon 152C (n°7)

Le Centre de Multi-Activités de la Pallanterie (CMAP), constitué d'un groupe de trois bâtiments à destination commerciale et artisanale est situé à la route de Thonon 152 A, B, C dans la zone de développement industriel et artisanal de la Pallanterie.

En décembre 2001, la commune de Collonge-Bellerive a voté l'achat de la parcelle N°9000 et l'acquisition, clé en main, du bâtiment commercial N°5245 qui sera construit sur ladite parcelle comprenant trois étages hors sol de 630 m² destinés à la location commerciale, une tour de circulation verticale ainsi que deux niveaux de sous-sol. Il a été construit en 2004 par une société privée. Dès 2007, des constats ont été faits rapportant que le bâtiment nécessitait des interventions techniques ponctuelles.

Les travaux de rénovation des coursives, de la cage d'escalier incluant l'ascenseur ainsi que des façades ont été exposés à de nombreuses occasions lors de séances de commissions Finances et/ou Bâtiments et logement entre 2012 et 2022. La planification de ces interventions, non prioritaires et non urgentes a été reportée plusieurs fois mais les points faibles sont restés sous surveillance, avec notamment le remplacement complet de la cage d'ascenseur par des éléments en inox exécuté en 2019. En 2023, une expertise a révélé qu'une intervention rapide était devenue nécessaire pour remplacer l'escalier extérieur. Dans ce but, le 28 novembre 2023, le Conseil municipal a accepté la délibération D23-17 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 232'000 F, destiné à la rénovation de la cage d'escalier du bâtiment N°5245, situé sur la parcelle N°9000 de la commune de Collonge-Bellerive, sis route de Thonon 152C, propriété de la commune de Collonge-Bellerive. Il est prévu de réaliser ces travaux durant l'été 2024.



Rénovation des bâtiments scolaires : étude de faisabilité (n^{os} 4 et 11)

Dans le cadre d'une étude globale portant sur les besoins en locaux pour la commune d'importants besoins ont été révélés, notamment sur les sites communaux.

Sur les trois écoles publiques que comprend la commune Collonge-Bellerive, deux d'entre elles nécessitent une rénovation et un agrandissement : l'école de Vézenaz et celle de Collonge, cycle moyen. Pour mémoire, l'école de Collonge, cycle élémentaire qui comporte huit classes a été rénovée en 2011.

La mise en service d'une école publique, à la charge des communes, est complexe et conséquente (salles de classes, halle de gymnastique, préau extérieur et préau couvert, restaurant scolaire, accueil du parascolaire, partage des lieux avec les associations communales...). Les programmes des locaux dans les écoles répondent à des normes précises et exigeantes et les plans des projets des deux écoles devront être soumis pour validation au département de l'instruction publique pour toutes les phases des projets. L'élaboration des projets des deux écoles doit prendre en compte les besoins et exigences des écoles pendant les travaux et de manière définitive pour les trente prochaines années.

Etant donné le constat fait en matière de besoin, le Conseil municipal a accepté, lors de la séance du 28 novembre 2023, deux délibérations visant à la rénovation et l'agrandissement de deux écoles : celle de Vézenaz et celle de Collonge, cycle moyen :

- la délibération D23-20 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 450'000 F, destiné à des études de faisabilité pour le projet de rénovation et d'agrandissement de l'école de Vézenaz, sise chemin de La-Californie 18-24, parcelle N° 7694, ainsi que sur les parcelles Nos 7024, 6713 et 5598 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.
- la délibération D23-21 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 400'000 F, destiné à des études de faisabilité pour le projet de rénovation et d'agrandissement de l'école de Collonge cycle moyen, sise route d'Hermance 101, parcelle N° 8117 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

L'école de Vézenaz (n° 4), a été construite entre 1964 et 1968. Elle compte actuellement 17 classes et quelques 360 élèves. Le bâtiment principal nécessite une rénovation conséquente de son enveloppe, de ses aménagements et installations techniques CVSE (Chauffage, Ventilation, Sanitaire, Electricité). Malgré un important agrandissement au début des années 2000 (huit classes supplémentaires), l'école est saturée et ne peut plus accueillir de nouveaux élèves. Quant au secteur du parascolaire (GIAP), il ne dispose pas de suffisamment de locaux.

En remédiant au manque d'espace à disposition, la nouvelle école projetée pourra assurer une meilleure adéquation par rapport aux normes en vigueur se rapportant à un groupe scolaire complet.



Une étude menée sur le foncier communal a permis d'identifier, en plus de la parcelle de l'école, deux sites à proximité qui pourraient accueillir un bâtiment définitif avec de nouvelles surfaces et servirait d'école provisoire pendant les travaux de rénovation.

Les sites mentionnés doivent faire l'objet d'une analyse approfondie pour déterminer si ces parcelles peuvent être utilisées dans le cadre de la rénovation et agrandissement de l'école de Vézenaz.

Les études devront permettre de réaliser un état des lieux des bâtiments existants de l'école et en parallèle de présenter des variantes d'agrandissement de l'école avec la mission de créer une synergie avec l'école existante.

L'objectif étant de trouver la meilleure option pour accueillir les élèves pendant les travaux de rénovation, que ce soit de manière temporaire ou définitive.

L'école de Collonge, cycle moyen (n° 11) est un demi-groupe scolaire qui accueille, en 2023, huit classes et 160 élèves. Construite en 1975, sur la parcelle de la ferme Rivollet et de son parc de plus de 59'000 m², cet établissement doit également être rénové.



Le bâtiment comprend des salles de classe, des classes annexes, une salle de gymnastique, la chaufferie du CAD (chauffage à distance de Collonge) ainsi que des locaux en sous-sol lesquels sont mis à disposition de plusieurs associations : en particulier la Fanfare de Collonge-Bellerive.

Ce bâtiment, qui n'a pas connu d'agrandissement depuis sa construction, nécessite une rénovation conséquente de son enveloppe et des installations techniques CVSE (Chauffage, Ventilation, Sanitaire, Electricité). De plus, les locaux disponibles sont insuffisants au fonctionnement d'une école actuelle ainsi qu'aux besoins du parascolaire.

Les études menées traiteront de la propension des bâtiments existants à être conservés puis leur possible rénovation, assainissement et mise aux normes des installations techniques.

En parallèle, une étude sera menée afin de proposer la meilleure option pour créer une école provisoire pendant les travaux de rénovation, que ce soit de manière temporaire ou définitive.

Remplacement des tableaux noirs des écoles par des tableaux blancs interactifs

Pour faire écho au souhait du directeur de l'établissement et des enseignants, ainsi qu'à la recommandation de la Conseillère d'Etat, en charge du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), le 26 septembre 2023, le Conseil municipal a accepté la délibération D23-22 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 360'000 F, destiné au remplacement des tableaux noirs historiques par des tableaux blancs interactifs dans l'ensemble des classes des écoles publiques communales.

L'objectif de l'école étant de fournir un enseignement de qualité en tout temps. L'évolution dans la manière de transmettre le savoir va de pair. L'intégration des outils numériques est indispensable afin de former les futurs citoyens avec l'aide des technologies actuelles. L'éducation numérique a été introduite de façon plus générale dès la rentrée scolaire 2023 en Suisse romande.

Comme ces tableaux font désormais partie du matériel de base des nouvelles écoles et des bâtiments rénovés, le département cantonal de l'instruction publique, à travers son Service école-média (SEM) soutient les communes avec les recommandations nécessaires pour le choix du matériel adapté. Il s'occupe en outre d'une partie de l'installation et du support informatique auprès des utilisateurs et partage les dépenses avec la commune en subventionnant l'achat des projecteurs et leur configuration. Quant à la commune, elle fournit les tableaux ainsi que leurs installations in situ.

Ce nouveau matériel pédagogique a été implanté dans la moitié des communes du canton en 2023. A Collonge-Bellerive, le remplacement des tableaux est planifié pendant les vacances scolaires de l'été 2024.

Projet de rénovation et transformation du site de « l'épicentre »

Chemin de Mancy 61 (n°8)

Le site de l'épicentre, situé au nord-ouest de la commune, réunit des événements culturels communaux majeurs, l'accueil des jeunes et une association artistique.

Des spectacles sont organisés par le service culturel communal dans l'ancienne Ferme Margand transformée, il y a plus de 20 ans, en salle de spectacle. Le service culturel communal partage les locaux du bâtiment des associations avec le « Centre artistique du lac » (CAL), ainsi qu'avec « le point d'interrogation », le centre de loisirs pour les jeunes de la commune.

Les installations en place ne répondent plus aux exigences et besoins actuels tant sur le plan de leurs constructions que du point de vue de leurs utilisations.

Une réflexion globale a été engagée par le Conseil administratif afin de définir au mieux les besoins et interventions nécessaires sur l'ensemble du site. Il a été décidé de demander un crédit d'étude de faisabilité pour définir une approche méthodologique et énoncer les besoins sur ce site qui mérite d'être réévalué.

C'est dans ce but que lors de sa séance du 27 septembre 2022, le Conseil municipal a approuvé la délibération D22-20 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 140'000 F, destiné aux études de faisabilité du projet de rénovation et transformation du site de « l'épicentre », parcelle N° 4489. Les résultats de cette analyse systémique ont été présentés au Conseil municipal le 28 mars 2023. Elle



rapportait les observations et demandes exprimées par les différents utilisateurs du site. Notamment, si la **salle de spectacle** semble relativement bien fonctionner en l'état, il apparaît que les surfaces de stockage ainsi que celles d'accueil du public pourraient être améliorées. Un couvert entre les bâtiments et l'agrandissement du foyer-caféteria serait bienvenu. Les espaces pour l'accueil des artistes devraient être repensés.

L'accueil des jeunes au **centre de loisirs**, géré par l'association du centre de loisirs et de rencontres « le Point d'interro », est rendu difficile dans les espaces du bâtiment des associations qui leur sont attribués, en raison du nombre croissant de leurs membres. La disposition des locaux n'est pas optimale.

Les ateliers de musique et d'art organisés par le **Centre Artistique du Lac** (CAL) se voient démultipliés depuis des années. L'association manque de lieux et doit s'organiser pour donner des cours dans des locaux situés en dehors du site.

Par ailleurs, des améliorations doivent être apportées au bâtiment principal pour remédier aux températures excessives durant la période estivale et aux infiltrations d'eau récurrentes lors de fortes pluies.

Avec l'aide de mandataires externes, l'étude de faisabilité a permis de connaître le potentiel constructible de la parcelle, de proposer des variantes de transformation et d'agrandissement, ainsi que de réfléchir aux stratégies de rénovation énergétiques adaptées.

Lors de la séance de la commission Bâtiments et logement du 2 mars 2023, la variante d'un **nouveau bâtiment volumétriquement indépendant** a été retenue. Afin de mieux valoriser le sous-sol, la commission Bâtiments et

logement a demandé d'en étudier l'extension afin d'y intégrer aussi des salles à disposition des associations en plus des locaux de stockage et techniques.

Un crédit d'étude complémentaire a été demandé, afin de pouvoir développer le concept de rénovation, transformation et agrandissement du site avec un pool de mandataires spécialisés. L'objectif de cette deuxième étude permettra de définir le projet, de déposer une autorisation de construire et de rechercher les entreprises nécessaires à la réalisation le projet. Dans ce but, le 26 septembre 2023, le Conseil municipal a accepté la délibération D23-16 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de 820'000 F destiné au projet de rénovation, transformation et agrandissement du site de « l'épicentre », sis chemin de Mancy 61, parcelle N° 4489 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Halle de tennis de Collonge-Bellerive : installations de panneaux photovoltaïques

Chemin de Relion 22 (n°12)

A la suite de l'étude sur le potentiel solaire des bâtiments communaux, lancée en 2021 avec l'aide du programme SIG-Eco21, le site du centre sportif, mis à disposition du Tennis Club de Collonge-Bellerive a été retenu, afin d'y réaliser la première centrale de panneaux photovoltaïques communale.

La toiture de la halle construite en 2005 est en bon état. Sa surface (env. 1200 m²), sa forme simple, son orientation et sa localisation en bord du centre sportif, se prêtent à la mise en œuvre d'une installation de panneaux photovoltaïques. La commission Environnement et développement durable a choisi, en 2022, l'option de production maximale sur le site au moyen d'un investissement entièrement communal.

La production en surplus sera réinjectée dans le réseau SIG, afin de partager cette électricité solaire produite sur la commune de Collonge-Bellerive. Il est attendu que la centrale produise la même quantité annuelle de kWh que la consommation connue pour la même période sur l'ensemble du site sportif. Néanmoins il faut savoir que la période de production de l'énergie et celle de sa consommation ne coïncident pas systématiquement, cela dépend en effet des saisons et de la météorologie.

Il est précisé que le projet reste complètement intégré dans la zone sportive et ne s'étendra pas sur la zone de verdure adjacente.

Lors de la séance du 23 mai 2023, le Conseil municipal a accepté la délibération D23-10 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 540'000 F, destiné à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la halle du Tennis Club de Collonge-Bellerive, sise chemin de Relion 22, parcelle N° 8117 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

La concrétisation du projet était initialement prévue en 2023. Elle a dû être reportée en 2024 pour des raisons de contraintes techniques.



Rénovation des immeubles locatifs

Route d'Hermance 95, 97, 99, 105 et chemin du Grand-Clos 3 (n°10)

En décembre 2022, les habitants des logements situés à l'entrée de Collonge ont eu le plaisir de découvrir les cinq bâtiments, soit 37 appartements, libérés de leurs échafaudages, découvrant alors le nouvel aspect de ces cinq immeubles communaux entièrement restaurés, isolés et remis au goût du jour après un peu plus de trois ans de travaux. Les aménagements extérieurs, initiés en 2022, ont été achevés en 2023. Les cheminements et la place ont été soulignés par des revêtements variés pour mettre en valeur les différents espaces du site.

Huit arbres majestueux (zelkovas) ont été plantés le long de la route d'Hermance. D'autres arbres à fleurs plus petits (lilas d'Inde) ont été mis en pots sur la place publique en face de la fontaine. Enfin, dans les jardins situés devant les terrasses privées, des arbustes ont été plantés afin de renforcer la présence de végétation et de rendre un aspect plus privatif aux logements situés au rez-de-chaussée.

Après des mois de travail acharné et de dévouement, la fin du chantier a été célébrée le 25 mai 2023, de manière chaleureuse avec une jolie fête communautaire mettant en vedette un délicieux barbecue préparé par l'établissement « La Récré ». Une atmosphère conviviale accompagnée de musique « live » et des gaufres offertes aux convives ont ravis petits et grands. Les plus observateurs ont pu remarquer le détail du blason communal cuivré ornant un virevent de la place, un hommage au ferblantier disparu durant le chantier, Monsieur Gaëtan Gélin qui l'avait réalisé en vue de l'offrir à la commune.



Abris PC – Mise aux normes des installations

Les abris de protection civile servent à protéger la population en cas de conflit armé, de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence. Ils sont en général situés dans les sous-sols (caves, ou parkings) des habitations (immeubles, villas, etc.) ou bâtiments publics (sous les écoles, parkings publics, etc.)

En Suisse, chaque habitant doit disposer d'une place protégée. Lors de la construction de nouvelles habitations, les propriétaires doivent créer un abri pc (abris privés) pour leurs besoins (villas, immeuble ou groupe d'immeubles). En cas d'impossibilité ou de difficulté, ils doivent payer une contribution de remplacement qui permet de financer les abris publics qui sont mis à disposition par les communes. La commune de Collonge-Bellerive est propriétaire de 14 abris publics de protection civile destinés à la population dont un poste de commandement, ainsi qu'un abri destiné au stockage et à la protection de biens culturels. Huit sont situés dans des bâtiments administratifs et six dans des immeubles du patrimoine financier. Ils comptabilisent un total de 3'576 places, dont 3'094 places publiques.

L'entretien des abris publics et privés est à la charge du propriétaire. Il est en droit de les aménager et de les utiliser à condition qu'ils puissent être rendus opérationnels à la Protection civile dans un délai de cinq jours en cas de besoin, selon la loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile, du 20 décembre 2019 (LPPci - 520.1), notamment les articles 60 à 65.

Dès 2020, la commune a inscrit un budget sur le plan quinquennal des investissements pour la mise aux normes des abris communaux.

Au printemps 2022, le Conseiller d'Etat en charge du Département de la sécurité, de la population et de la santé a rappelé aux communes la nécessité de réaliser des abris publics lors de la réalisation de projets d'infrastructures communales; de porter une attention particulière à l'état d'entretien des abris de protection civile, afin de garantir une rapide mise en exploitation en cas de besoin; d'établir la planification de l'attribution des places protégées et la mise à jour régulière de celle-ci.

L'organisation régionale de protection civile Lac (ORPC Lac) a été approchée pour vérifier les données relatives au nombre de personnes accueillies et pour vérifier l'affectation des abris communaux. Selon cette organisation, le taux d'occupation des abris (privés et publics) de Collonge-Bellerive est d'environ 100%.

Concernant le fonctionnement des locaux, le niveau d'entretien de ceux-ci et de leurs équipements, la commune a effectué un audit sur l'état de ses abris communaux et de leur équipement avec l'aide d'une entreprise spécialisée. Certains travaux doivent être effectués pour leur mise aux normes. Dans ce but, le 28 novembre 2023 que le Conseil municipal a accepté la délibération D23-23 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 540'000 F, destiné à la mise aux normes des abris publics de protection civile, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, ainsi que des abris destinés aux habitants ou usagers des immeubles propriété de la commune. Ces travaux sont planifiés dès l'été 2024 et devraient être achevés en 2026.

Recensement architectural communal

Dans le cadre du recensement architectural du canton (RAC), le patrimoine bâti avant 1985 du territoire communal a été étudié par les spécialistes (historiens/-ennes, historiens/-ennes de l'art, architectes en conservation du patrimoine) durant l'année 2022. Mandatés par l'Office du patrimoine et des sites et sous la direction du Service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire, ils ont sillonné la commune afin de déterminer l'intérêt patrimonial des constructions concernées. L'objectif de cette opération est de répertorier les objets dignes d'intérêt à un moment donné. Le recensement vise aussi à être l'outil de référence dans le cadre des demandes d'autorisations de construire ou démolir ainsi que pour les projets de développement urbains. Une vision d'ensemble est ainsi possible sur le patrimoine bâti de la commune et par quartier. L'évaluation patrimoniale repose sur une échelle de quatre valeurs - Exceptionnel, Intéressant, Intérêt secondaire, Sans intérêt - qui se fondent sur les critères suivants, définis en amont :

- état de conservation de la substance architecturale ;
- qualité architecturale, structurelle ou décorative ;
- exemplarité ou originalité de son architecture ;
- ancienneté et valeur historique ;
- notoriété de l'architecte ;
- appartenance à un ensemble ou à un site.

Les informations ainsi recueillies au cours de ces enquêtes ont été synthétisées dans des fiches informatiques se composant chacune d'un récapitulatif historique, une brève description du bâtiment recensé, un jeu de photographies montrant son état actuel et le cas échéant les copies des plans de construction, ainsi que le compte-rendu des informations tirées des sources, la bibliographie et la valeur patrimoniale attribuée.

Ces fiches, validées par une commission scientifique, sont depuis fin octobre 2023 à la disposition du public via le guichet GeoPatrimoine du Système d'information du territoire genevois (www.ge.ch/sitg - Patrimoine - Recensement architectural).

Pour la commune, le résultat de l'évaluation des 1859 bâtiments ciblés pour le recensement se présente de la manière suivante :

- 245 bâtiments (13.2 %) sont dignes d'intérêt : 44 ont obtenu la valeur « exceptionnels » et 201 « intéressants »
- 1424 bâtiments (76.6 %) sont de moindre intérêt : 292 « intérêt secondaire » et 1'132 « sans intérêt »
- Les 190 bâtiments (10.2%) restants n'ont pas pu être évalués pour diverses raisons (pas visibles depuis le domaine public, propriétaire absent ou similaire).

Le recensement n'a pas de valeur légale et n'implique pas l'adoption automatique de mesures de protection. Une mesure de protection ne peut pas être instaurée sans les procédures fixées par la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS L 4.05 du 4 juin 1976, art. 8, 12 et 14). Le(s) propriétaire(s), la commune et la commission des monuments de la nature et des sites

sont alors consultés, souvent avec en appui des études approfondies de l'objet ou du site en question.

Des plus amples renseignements sur le travail du recensement cantonal sont à disposition sur le site <https://www.genevepatrimoine.ch/home>.

Entretien du parc immobilier communal

Le parc immobilier communal, tant financier qu'administratif, nécessite un suivi et un entretien régulier de la part des services communaux.

Le budget d'entretien annuel a permis l'exécution de travaux dans les bâtiments communaux, tels que :

- Mairie – remplacement du système intrusion ;
- Mairie – remplacement et réfection d'éclairages ;
- Mairie – modernisation des installations de détection incendie ;
- Mairie – création d'un local à vélo ;
- CCCV – modernisation des installations de détection incendie ;
- Etat-civil – modification de la réception ;
- Abris-PC – remise en état de la porte blindée coulissante au chemin du Pré-d'Orsat 12 ;
- Centre sportif La-Californie 34 – mise-en-passe (serrures) ;
- Ecole Hermance 110 – imprégnation des boiseries façades ;
- Ecole Californie 18-24 – remplacement des arbres dégradés ;
- Crèche de l'île-aux-Mômes I – remplacement du lino dans une salle 1^{er} étage ;
- Crèche de l'île-aux-Mômes II – imprégnation des menuiseries extérieures ;
- Caserne des pompiers – installation de casiers pour l'équipe d'intervention.

Statistiques sur les procédures en matière de construction

Déposées au département du territoire (DT) pour la commune de Collonge-Bellerive en 2023

Ces requêtes ont été préavisées par les autorités communales :

APA	Autorisation en procédure accélérée	63
DD	Demande définitive en autorisation de construire	62
DP	Demande préalable en autorisation de construire	0
DR	Demande de renseignements	0
M	Demande d'autorisation de démolir	10
MPA	Demande d'autorisation de démolir accélérée	5
Total		140

Pour mémoire, nombre de dossiers durant les années précédentes :

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
111	106	127	129	190	128	142	233

Immeubles du patrimoine financier

Adresse des immeubles	appartements	locaux commerciaux
Hermance 95 à 105	37	5
Thonon 55-57-59	20	0
Pré-de-la-Croix 6-8	18	0
Grand-Clos 6-8-10	19	6
Hermance 12	8	2
Hermance 111	7	1
Hermance 117	1	0
Hermance 150	5	2
Vieux-Vésénaz 24	1	1
Rayes 3	4	
Château-de-Bellerive 3	0	1
Thonon 152 C	0	9
Thonon 48	0	1
Thonon 61	0	5
Californie 18-24	1	
Californie 32	1	
Château-de-Bellerive 1	1	
Hermance 101	1	
Hermance 110	2	
Dame 67	1	

Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive – FICB

Pour mémoire, le Conseil municipal a approuvé la création de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive lors de sa séance du 28 septembre 2015 (D15-19). La Fondation a pour but l'acquisition, la construction et la gestion d'immeubles, afin de mettre - respectivement d'aider à mettre - à la disposition de la population, en priorité de Collonge-Bellerive, des logements de qualité à loyer raisonnable, notamment mais pas obligatoirement au bénéfice des législations cantonale et fédérale en matière de logements à but social, ainsi que des locaux professionnels, commerciaux, artisanaux et d'intérêt général.

Afin de permettre à la Fondation d'être autonome et de bénéficier d'une bonne assise financière et d'une capacité d'investissement, la commune a notamment doté la Fondation avec deux immeubles et leurs parcelles : en janvier 2020, l'immeuble du chemin du Pré-d'Orsat 8,10 (Quadrilatère I) et, en janvier 2021, l'immeuble du chemin du Pré-d'Orsat 14,16 (Quadrilatère II). Elle a aussi soutenu la Fondation, lors de l'acquisition, en 2020, des parcelles N^{os} 7466 et 8740, soit l'établissement « Les Crêts de Vésénaz ».

Le projet de modification des Statuts de la Fondation, approuvé par le Conseil municipal, le 8 février 2022 (D22-02),

a fait l'objet d'une loi du Grand Conseil approuvée le 12 mai 2023 et entrée en vigueur le 8 juillet 2023.

Les comptes de la FICB sont présentés à la fin de ce rapport et le rapport d'activité 2023 peut être consulté sur le site internet www.ficb.ch

25 ans de la résidence Les Crêts de Vésénaz

Chemin des Rayes 33

L'année 2023 a marqué l'anniversaire des 25 ans de la résidence Les Crêts de Vésénaz, acquise par la FICB le 1er janvier 2020. Pour célébrer cet anniversaire, deux événements mémorables ont été organisés durant l'année 2023. La première célébration a eu lieu le 17 juin et a rassemblé tous les résidents, leurs familles, leurs amis, les membres de la FICB et la direction. La fête s'est déroulée sous le thème des années 50, avec une ambiance animée par le groupe de musique les « Swinging Ladies ». Au cours de cette journée unique, chacun a pu profiter d'un moment de convivialité et de partage autour d'un délicieux repas préparé par le talentueux service des restauration Eldora. Cet événement a permis de créer des souvenirs précieux et de renforcer les liens déjà solides entre les résidents, leurs familles et le personnel des Crêts de Vésénaz.

Une deuxième célébration a eu lieu le 16 octobre réunissant tous les acteurs qui ont contribué de près ou de loin à la création de la FICB et surtout à l'acquisition de la Résidence Les Crêts de Vésénaz. Ce soir-là, l'assemblée a pu profiter des mélodies enjouées d'un groupe de jazz et d'un délicieux buffet dînatoire dans une ambiance festive. La réception a été marquée par les discours de M. Christoph Baumann, président de la fondation et M. Thierry Lenoir, membre du conseil de fondation et ancien président. Leurs discours ont permis de rappeler le chemin parcouru pour l'acquisition de cette résidence qui fut une étape majeure dans la vie de la fondation, et de remercier pour leur engagement tous les partenaires qui y ont contribué.

Des applaudissements chaleureux ont salué Mme Sylvie Barbe Antoniello, membre dévouée du personnel, qui a accompagné les résidents pendant ces 25 années. En gage de la douceur de vivre aux Crêts de Vésénaz, un magnifique gâteau a clôturé cette soirée.



Routes et canalisations

Enfouissement des lignes aériennes

Dans la continuité de la motion (M17-04) relative à l'enfouissement des lignes aériennes (téléphone, électricité et éclairage), la commune étudie, en fonction des opportunités, le ratio pertinence/coût de l'enfouissement des lignes.

Des études ont été initiées en vue l'enfouissement de lignes aériennes au chemin des Crêts-de-la-Capite dans le cadre de travaux pour l'amélioration du réseau de distribution électrique des SIG. Ces travaux seront effectués au printemps 2024.

Chemin des Champs-de-Chaux

Le réaménagement de ce chemin s'est avéré nécessaire à la suite des nombreuses constructions qui ont vu le jour durant la dernière décennie.

Le 15 décembre 2020, le Conseil municipal a approuvé la délibération D20-23 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'220'000 F, destiné aux travaux de réaménagement de ce chemin ainsi qu'à l'enfouissement des lignes aériennes. La réhabilitation d'un tronçon de collecteur d'eaux pluviales et des réparations ponctuelles de collecteurs d'eaux usées ont été également réalisés à l'occasion de ce chantier dont la plupart des travaux ont été effectués en 2022, dans une situation économique difficile caractérisée par une hausse importante des matières et des carburants par rapport aux prix pris en compte lors de la soumission. C'est pourquoi, le 9 mai 2023, le Conseil municipal a accepté la délibération D23-02 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 170'000 F, destiné aux travaux de réaménagement du chemin des Champs-de-Chaux, dp 8353, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Optimisation du réseau d'assainissement secondaire

La campagne d'assainissement des chambres doubles est en cours. Il s'agit d'étancher, au niveau des regards de visite, les réseaux des eaux usées et des eaux claires afin que ceux-ci ne puissent pas se mélanger. Une nouvelle phase est planifiée au printemps 2024.

Plusieurs études ont été réalisées en 2023 :

Collecteur eaux claires, chemin de l'Ermitage-de-la-Belotte

En 2022, le Conseil municipal a voté un crédit d'étude d'un montant de 65'000 F (délibération D22-04) destiné aux études liées à la réfection de l'exutoire au lac du collecteur d'eaux pluviales du chemin de l'Ermitage-de-la-Belotte. Cette demande de crédit était motivée par les incidents survenus à la suite des violents orages du 13 août 2020, provoquant la mise en charge et l'explosion du collecteur endommageant la structure du chemin et créant des affaissements de la chaussée. Des études pilotées par la commune de Collonge-Bellerive car l'exécutoire est situé sur son territoire, en début d'année 2021, afin d'identifier la cause de ces incidents ont confirmé la sous-capacité du collecteur existant identifiée par une fiche du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE). Ce collecteur se jette dans le lac au niveau du chemin de l'Ermitage-de-la-Belotte, il évacue les eaux pluviales d'un grand bassin versant s'étendant sur les communes de Collonge-Bellerive, Cologny, Choulex et Vandoeuvres.

En 2023, l'office cantonal de l'eau a demandé d'effectuer des études complémentaires ; soit des calculs de la capacité du bassin versant, des contrôles des raccordements privés ainsi que la possibilité de remettre à ciel ouvert certains tronçons du collecteur.

Les travaux s'étant avérés plus complexes que prévus, il a été nécessaire de demander un crédit d'étude complémentaire pour mener les études indispensables au dépôt de la demande d'autorisation de construire. C'est pourquoi, le 28 novembre 2023, le Conseil municipal a accepté la délibération D23-24 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de 56'000 F, destiné à la poursuite des études relatives à la réfection de l'exutoire au lac du collecteur d'eaux pluviales du chemin de l'Ermitage-de-la-Belotte, situé sur les parcelles N° DP8346, dp8344 et dp1864 respectivement propriétés du canton de Genève et des communes de Collonge-Bellerive et de Cologny. La répartition financière entre les communes du bassin versant qui découlera de ces études, ainsi que celle de la prise en charge des travaux de réalisation feront l'objet de discussions avec le fonds intercommunal d'assainissement (FIA).



Réseau d'assainissement des eaux claires et usées plusieurs étapes dans la zone 30 LAC

Plusieurs interventions, soit des travaux de réhabilitation et/ou de reconstruction du réseau d'assainissement des eaux claires et d'eaux usées, devront être entreprises en parallèle des travaux de la zone 30 km/h dans le secteur situé en aval de la route d'Hermance.

Pour mémoire, le 23 juillet 2015, le Conseil d'Etat a adopté le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) de la commune de Collonge-Bellerive. Ce document a permis d'établir un diagnostic et propose des mesures dans le but d'améliorer le réseau d'assainissement secondaire communal.

A la demande de l'Office cantonal de l'eau, le PGEE a été révisé en 2022. Ce document inclut les rapports établis par les Services Industriels de Genève, mandatés par la commune pour l'entretien du réseau d'assainissement secondaire. Cette révision a permis de mettre en évidence un total de 72 mesures à mettre en œuvre à l'horizon 2035. Celles-ci ont été planifiées par degré d'urgence et/ou en fonction des opportunités en lien avec d'autres travaux communaux. Ainsi, afin de coordonner les interventions sur les collecteurs avec les travaux d'aménagement de la zone 30 km/h, planifiés dès l'automne 2023 (délibération D 22-24, votée le 22 novembre 2022), la priorité a été donnée aux interventions sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées de ce secteur.

Ces interventions ont été réparties en 4 étapes et seront réalisées au cours des deux prochaines années. En 2023, la première étape a été réalisée, soit celle concernant les chemins de Sous-Caran, Halbrans, Bois-Caran. La deuxième, se rapportant au chemin du Château-de-Bellerive, ainsi que la troisième se rapportant au chemin de la Savonnière sont prévues en 2024. La dernière étape au chemin du Port-de-Bellerive suivra.

Le 9 mai 2023, le Conseil municipal a accepté les délibérations :

- **D23-04** relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 755'000 F, destiné aux travaux de réhabilitation de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées situés aux chemins de Sous-Caran, dp8401 et parcelle N° 5801, des Halbrans, dp8391 et de Bois-Caran, dp8399 et dp8390, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, à l'exception de la parcelle privée N° 5801.
- **D23-05** relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 43'000 F, destiné à des interventions sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, situés au chemin du Château-de-Bellerive, dp8411, dp8414 et dp8418, propriété de la commune de Collonge-Bellerive. Les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées du chemin du Château-de-Bellerive sont concernés. Sur une partie du tronçon, à l'aval, le collecteur d'eaux claires est également en sous-capacité hydraulique.
- **D23-06** relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 40'000 F, destiné à des interventions sur les collecteurs

d'eaux claires et d'eaux usées, situés au chemin de la Savonnière, dp8425, dp8428 et dp8429, propriété de la commune de Collonge-Bellerive. Les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées du chemin de la Savonnière sont concernés. Sur une partie du tronçon, à l'aval, le collecteur d'eaux claires est également en sous-capacité hydraulique.

Le 19 décembre 2023, le Conseil municipal a accepté les délibérations suivantes :

- **D23-30** relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 701'000 F, destiné aux travaux de réhabilitation de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées situés au chemin de la Savonnière, dp8425, dp8428 et dp8429, propriété de la commune de Collonge-Bellerive. D'une longueur d'environ 835 mètres, le chemin de la Savonnière permet de relier la route d'Hermance au chemin Armand-Dufaux. Près de 1'065 ml de canalisations d'eaux claires et d'eaux usées transitent par le chemin du Château-de-Bellerive. De plus, il a été identifié qu'un tronçon de collecteur d'eaux claires, s'étendant du chemin de Contamines-sous-Cherre au chemin du Nantet, était en sous-capacité hydraulique. Un nombre important de défauts structurels, nécessitant des travaux de réhabilitation, a été identifié tant au niveau du réseau des eaux claires que de celui des eaux usées. Il est prévu de réaliser ces travaux au cours du 2^{ème} semestre 2024.
- **D 23-31** relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 763'000 F, destiné aux travaux de réhabilitation de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées situés au chemin du Château-de-Bellerive, dp8411, dp8414 et dp8418, propriété de la commune de Collonge-Bellerive. Cette décision revient sur la deuxième étape mentionnée plus haut concernant le chemin du Château-de-Bellerive. D'une longueur d'environ 760 mètres, le chemin du Château-de-Bellerive permet de relier la route d'Hermance au chemin du Milieu. Près de 1'400 ml de canalisations d'eaux claires et d'eaux usées transitent dans le chemin du Château-de-Bellerive. Il a été identifié qu'un tronçon de collecteur d'eaux claires, s'étendant du chemin de Contamines-sous-Cherre au chemin de Relion, était en sous-capacité hydraulique. De plus, aussi bien sur le réseau des eaux claires que celui des eaux usées, un nombre important de défauts structurels, nécessitant des travaux de réhabilitation, a été identifié. Les travaux sont prévus pour la fin de l'année 2024.

Collecteur eaux claires, chemin du Milieu

La commune a saisi l'occasion d'une procédure de requête en autorisation de construire d'un projet d'extension d'un bâtiment privé, sis au chemin du Milieu, pour accroître les capacités d'un collecteur passant dans le domaine privé et s'avérant être en sous-capacité hydraulique.

Le 19 décembre, le Conseil municipal a voté la délibération D23-29 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 55'000 F, destiné à l'augmentation de la capacité hydraulique d'un collecteur d'eaux claires situé au chemin du Milieu 25, dp8419, propriété de la commune de Collonge-Bellerive et sur la parcelle privée N° 9240.

Réaménagement du tronçon du chemin du Vieux-Vésenaz compris entre le chemin Neuf-de-Vésenaz et la route de Thonon

Le réaménagement du cœur de Vésenaz se poursuit dans l'esprit du plan directeur communal 2014. Un crédit d'étude d'un montant de 70'000 F (D16-14) avait été voté par le Conseil municipal le 9 mai 2016. Après l'étude de plusieurs variantes d'aménagement du chemin ainsi que du carrefour situé au bas du chemin des Rayes, une requête en autorisation de construire (DD 111201) avait été déposée à l'Office des autorisations de construire le 12 janvier 2018.

Un essai de fermeture complète à la circulation avait permis de mener une étude de circulation et de bruit, au sein de ce secteur, exécutée par des bureaux d'ingénieurs spécialisés entre juillet 2018 et août 2019.

Le 18 décembre 2018, le Conseil municipal a approuvé la délibération D18-32 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de 60'000 F pour la poursuite des études. Le projet a été reconsidéré en début d'année 2019. Une nouvelle demande a été adressée à l'office cantonal des transports pour la mise en sens unique du chemin dans le sens de circulation allant du chemin des Rayes vers la route de Thonon.

Marquant sa volonté de poursuivre le projet, le 15 décembre 2020, le Conseil municipal a approuvé la délibération D20-24 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'200'000 F, destiné au réaménagement du tronçon du chemin du Vieux-Vésenaz compris entre le chemin Neuf-de-Vésenaz et la route de Thonon.

Toutefois, à la suite d'un recours déposé en 2020, l'autorisation de construire, délivrée en août 2020, a été annulée par le Tribunal administratif de 1^{ère} instance (TAPI), en septembre 2021. Le projet doit être adapté afin de répondre aux remarques du TAPI.

En 2023, des études ont été effectuées afin de permettre la réalisation de l'adaptation du carrefour au bas du chemin des Rayes qui permettra de faciliter la circulation et notamment celle des véhicules des Transports publics genevois (TPG). Les travaux devraient être effectués en 2024.

Zones 30 km/h de Vésenaz et Collonge

Pour donner suite aux travaux menés dans le cadre de la commission Routes et infrastructures et à l'élaboration d'un catalogue de mesures à mettre en œuvre datant de 2018 ainsi qu'aux nombreuses demandes d'habitants, le Conseil municipal a voté deux délibérations en 2019, D19-03 et D19-40, afin de développer les zones 30 km/h à Vésenaz, ainsi qu'à Collonge, entre la route d'Hermance et le lac, depuis le chemin de Sous-Caran et Bois-Caran jusqu'à la limite de la commune de Corsier, ainsi qu'à St-Maurice.

Le 22 novembre 2022, le Conseil municipal a accepté un crédit d'engagement de 5'940'000 F pour la réalisation de la zone 30 km/h de Collonge (D22-24) dont le périmètre d'intervention s'étend sur 213 hectares, soit 1/3 du territoire communal.

En plus d'une contribution à la modération de la vitesse, la zone 30 km/h constitue une plus-value pour la mobilité douce car les cheminements piétons sont également développés. Les travaux ont démarré en automne 2023 et se sont enchaînés au cours de l'année. Cette zone sera finalisée en 2025. Les aménagements prévus ont fait l'objet d'enquête publique. Pour donner suite aux observations relevées, la commune a fait des adaptations ponctuelles. En parallèle aux travaux d'aménagements routiers, les lignes aériennes font l'objet d'une analyse afin de définir si leur enfouissement est possible. Par ailleurs, l'ensemble du réseau de l'éclairage public de ce secteur est remplacé pour une optimisation de la consommation énergétique. Concernant le projet de zone 30 à Vésnaz, sa planification a été décalée afin de prioriser celle de St-Maurice.

Zone 30 km/h à Saint-Maurice

Depuis 2006, les riverains du village de Saint-Maurice demandent à la commune de prendre des mesures afin de limiter la circulation, de ralentir la vitesse et d'améliorer la sécurité des piétons dans ce hameau de la commune. Plusieurs aménagements ponctuels ont été réalisés en 2007 dans ce secteur, notamment quatre éléments de modération de trafic et un passage pour piétons à l'entrée du village.

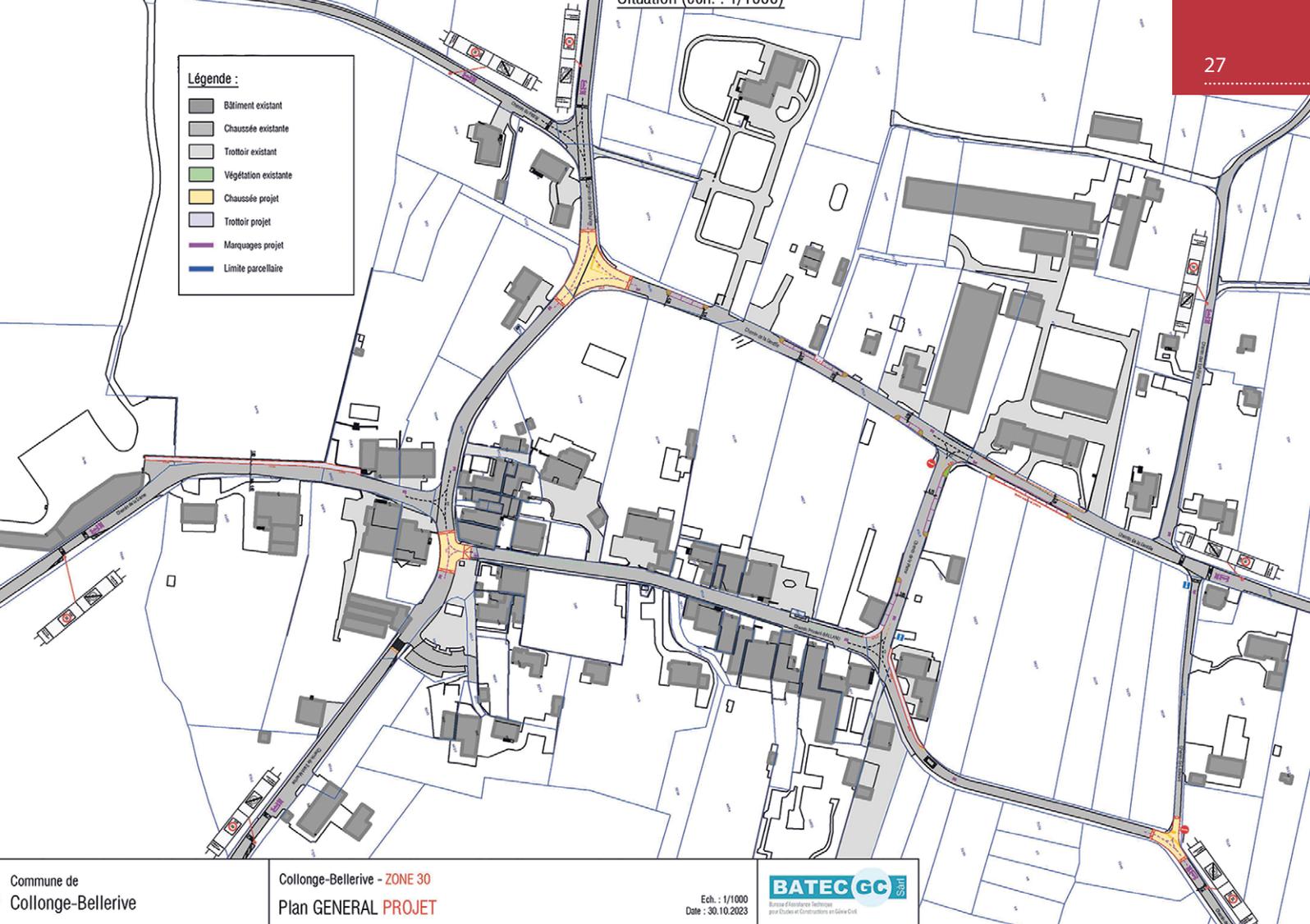
D'autres mesures ont été mises en œuvre depuis lors, dont la mise en sens unique du chemin de Lédevant, la création d'une bande piétonne au chemin de la Pierre, l'interdiction du transit des camions, provenant de la route d'Hermance, sur le chemin de Saint-Maurice, la modification du carrefour des chemins de Saint-Maurice et Prudent-Balland afin d'instaurer une priorité de droite, la mise en sens unique du chemin de la Dame ou encore la prolongation de la vitesse maximale de 50 km/h sur le chemin de Saint-Maurice entre le chemin du Pré-d'Orsat et le chemin du Petray.

Cependant des comptages effectués plus récemment ont révélé que ces mesures s'avéraient insuffisantes pour limiter la vitesse des véhicules. Il a donc été proposé d'abaisser la vitesse à 30 km/h dans le hameau. Les aménagements nécessaires au respect de cette réglementation devant permettre en outre d'optimiser le stationnement et de limiter le transit par le village de Saint-Maurice.

La commune a souhaité profiter de ces travaux pour effectuer des travaux complémentaires. D'une part, les interventions nécessaires relevées dans le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) et les mesures que la commune doit mettre en œuvre dans ce secteur.

En effet, le constat a été fait que les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées situés dans le chemin de la Pierre et le chemin Prudent-Balland présentent de nombreux défauts nécessitant une réhabilitation. De plus, les chambres doubles existantes sur ces tronçons doivent être assainies. D'autre part, l'enfouissement des lignes aériennes dans le chemin Prudent-Balland a été intégré à l'étude.

L'optimisation et la régulation de l'éclairage public seront également étudiées.



Commune de
Collonge-Bellerive

Collonge-Bellerive - ZONE 30
Plan GENERAL PROJET

Ech : 1/1000
Date : 30.10.2023

BATEC GC
Bureau d'Études Techniques
pour Études et Constructions en Génie Civil

Le 19 décembre, le Conseil municipal a accepté la délibération D23-32 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 70'000 F, destiné à la création d'une zone 30 km/h dans le village de Saint-Maurice, à la réhabilitation de tronçons de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées aux chemins de la Pierre et Prudent-Balland, ainsi qu'à l'enfouissement des lignes aériennes du chemin Prudent-Balland.

Le périmètre d'étude est illustré ci-dessous :

- Portails d'entrée zone 30 km/h
- Collecteurs EC / EU
- Lignes aériennes et éclairage public



Réaménagement du chemin du Pré-d'Orsat

Des études ont été menées dès 2022, pour donner suite au crédit d'étude voté en décembre 2021 (délibération D21-44) destiné au réaménagement de ce chemin.

Les principaux objectifs visés par le futur projet sont les suivants :

- sécurisation des chemins piétonniers
- récupération des eaux qui ruissellent le long des champs et réfection du collecteur des eaux de chaussée existant
- modération du trafic
- régulation et optimisation de l'éclairage public
- reprise des encaissements de la chaussée et des enrobés bitumineux.

L'option du trottoir franchissable a été choisie afin de garantir la circulation en double-sens.

Lors de la séance du 9 mai 2023, le Conseil municipal a accepté la délibération D23-03 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'862'000 F, destiné au réaménagement du chemin du Pré-d'Orsat, dp8408, dp8410 et dp8424, propriété de la commune de Collonge-Bellerive. Les SIG participeront à ces travaux pour améliorer le réseau de distribution d'eau potable.

Les requêtes en autorisations de construire ont été déposées au début de l'année 2023, mais l'autorisation n'a pas pu être délivrée avant la fin de l'année.

Parking public des Rayes

Chemin des Rayes 8

Statistiques 2023

Le parking des Rayes, d'une capacité de 201 places, a été mis en exploitation à la fin de l'année 2004. Depuis lors la commune a entrepris d'importants travaux d'entretien et de rénovation des installations existantes afin de répondre à la demande croissante des utilisateurs. Les données suivantes ont été enregistrées en 2023 :

- 110'034 entrées de véhicules (soit près de 1% de plus qu'en 2022)
- 35% des véhicules stationnent, en moyenne, moins d'une heure
- 183 abonnés à la fin de l'année (hors administration communale)
- 63.4 % : taux d'occupation du parking, soit un important taux d'occupation.

Parking public du Pré-d'Orsat

Chemin du Pré-d'Orsat 12

Statistiques 2023

Ce parking a une capacité de 200 places (voitures) et 32 pour deux roues motorisées. Les données suivantes ont été comptabilisées en 2023 :

- 63'002 entrées de véhicules (soit 1.4% de plus qu'en 2022) – 63.7 % sont des entrées d'abonnés, 36.3 % des tickets horaires
- 14 % des véhicules stationnent, en moyenne, moins d'une heure
- 116 abonnés
- 70.8 % : taux d'occupation du parking y compris les baux des locataires qui améliorent le rendement.

Eclairage public

Depuis 2020, des éclairages de dernières générations (LED) sont installés sur le territoire communal. Elles permettent de réguler l'intensité lumineuse en fonction d'horaires définis. La zone 30 Lac, le chemin du Pré-d'Orsat et le chemin des Crêts-de-La-Capite bénéficieront de cette nouvelle technologie.

En parallèle, une étude est menée dans le but d'adapter l'éclairage des voies de communication selon la hiérarchie du réseau routier. Depuis fin novembre 2022, des mesures d'économie d'énergies ont été mises en œuvre ; soit l'extinction de la plupart des éclairages des routes communales entre 01h00 et 05h00.

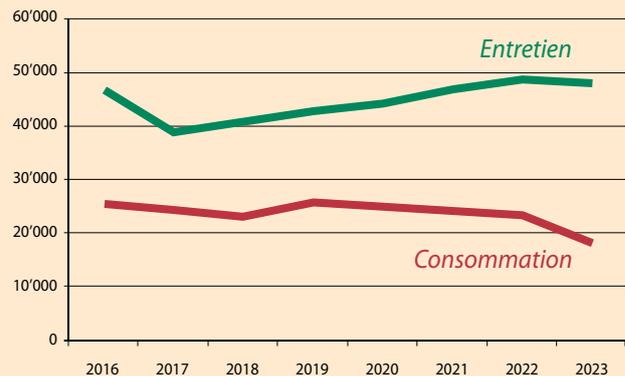
Evolution du nombre de luminaires



Evolution de la consommation d'énergie (kWh)



Evolution des coûts d'entretien et de consommation



Evolution de la consommation par luminaires [kWh]



Acquisition d'un véhicule utilitaire pour la voirie

Le service de la voirie communale possédait un véhicule utilitaire, acquis il y a une quinzaine d'année. Equipé d'une citerne à eau d'une contenance de 1'000 litres utilisé pour assurer l'arrosage des plantations ainsi que pour le nettoyage et la désinfection des fontaines. Il était temps de le remplacer, en raison des frais d'entretien devenus trop importants.

Les critères retenus dans le cadre de la recherche d'un nouveau véhicule devaient prendre en compte un modèle permettant de supporter une citerne d'eau plus volumineuse vu que la commune accroît régulièrement les espaces de plantations (massifs et bacs à fleurs et arbres). Le nouveau modèle devait également répondre à une nouvelle exigence : pouvoir être équipé pour des travaux de viabilité hivernale. En effet, il est vivement souhaité que ce futur véhicule soit polyvalent et qu'il puisse utiliser des accessoires compatibles avec d'autres véhicules de la voirie (bennes, berces, lame à neige, saleuse, épareuse).

Le 27 juin 2023, le Conseil municipal a accepté la délibération D23-12 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 315'000 F, destiné à l'acquisition d'un camion type MEILI pour le service de la voirie, véhicule identique à celui déjà en possession de la voirie. Il devrait être livré en février 2024.



Résolution pour une mise en œuvre responsable et équilibrée d'OPTIMALUX dans notre commune (R23-07)

La résolution R23-07 a été déposée par devant le Conseil municipal lors de sa séance du 31 octobre 2023 qui l'a acceptée. Elle remet en cause le projet OPTIMALUX tel que mené par le canton et qui vise à l'extinction totale du réseau d'éclairage public situé sur le domaine public cantonal à l'exception des passages piétons des zones d'exception et adaptation de l'éclairage persistant. Après une rencontre avec des représentants de l'office cantonal des transports, le 1^{er} novembre 2023, au cours de laquelle les demandes de la commune ont pu être exprimées et prises en compte, permettant ainsi de conserver des luminaires sur des passages particulièrement sensibles le long de la route d'Hermance (centre du village et CO Bois-Caran).

Motion pour la sécurité des cyclistes (M23-03)

Cette motion acceptée par le Conseil municipal, le 26 septembre 2023, demande à la commune d'insister auprès du canton, afin de sécuriser la circulation des cyclistes sur les routes cantonales qui traversent la commune, plus particulièrement sur la route de Thonon et la route d'Hermance ainsi que sur plusieurs chemins communaux très fréquentés par cette catégorie de véhicules.

Gestion des déchets

Points de récupération communaux

La commune dispose de quatre grands points de récupération (chemin des Rayes, parking de l'école de Vézenaz, route d'Hermance 56-58, plage de la Savonnière) et d'un plus restreint (route d'Hermance 150).

Un nouveau site a été mis en place en juin 2023 au chemin du Grand-Clos au cœur du village de Collonge. Il est possible d'y déposer les déchets suivants : PET, verre, cartons et papiers, piles, déchets de cuisine, alu et fer blanc et ordures ménagères.

Quant à l'exécution du point de récupération de Saint-Maurice, voté dans le cadre de la même délibération

D22-23 par le Conseil municipal, lors de la séance du 22 novembre 2022, il ne sera aménagé qu'en 2024 en raison de modifications du projet demandées par le canton dans la cadre de la procédure d'autorisation de construire.

Points de récupération pour habitats groupés :

La commune incite les nouveaux propriétaires de logements situés dans des habitats groupés à réaliser des investissements en vue de la mise en place de containers enterrés pour les ordures ménagères et éventuellement pour le papier/carton.



Mobilitri

Le projet pilote, d'une durée de 3 ans, de déchetterie mobile appelé Mobilitri s'est terminé le 31 octobre 2023. Depuis le 1er novembre 2023, 11 communes (contre 12 auparavant) de la région Arve & Lac, ont prolongé leur partenariat avec Mobilitri pour une durée d'une année supplémentaire, dans l'attente d'un nouvel appel d'offres public.

Ce dispositif donne toujours autant satisfaction. Au 31 décembre 2023, 67 % des ménages collongeois y avaient souscrit.

Ce système innovant représente un avancement certain dans l'engagement pour le développement durable. Les nuisances qui en découlent, ont bien moins d'incidences environnementales et sécuritaires pour notre collectivité, notamment la dépose sauvage de déchets en bord de route, parmi lesquels se trouvaient régulièrement des déchets spéciaux dangereux, comme des bouteilles de gaz, des produits toxiques. De plus, cet espace mobile optimise la proximité et la flexibilité de la dépose des déchets encombrants.

Un calendrier en ligne indique les emplacements MOBILITRI pour le mois à venir. Le service est assuré 5 jours sur 7. L'emplacement réservé à cet effet à Collonge-Bellerive, 2 jours, 2 fois/mois, se trouve au bas du chemin de Blémant. Les autres jours, les habitants de la commune peuvent se rendre sur n'importe quel site où il est installé dans les communes partenaires d'Arve & Lac.

Les habitants peuvent y décharger gratuitement tous leurs déchets de catégorie «encombrants», ainsi que les déchets spéciaux sans frais. Les déchets sont triés et pris en charge directement dès leur dépôt par du personnel sur place qui assiste également les usagers. La récupération de meubles ou objets réutilisables est effectuée. Ainsi, les œuvres caritatives peuvent récupérer ces objets et en faire bénéficier gratuitement les personnes et familles les plus nécessiteuses de notre canton.

Il est également possible de demander une levée des déchets sur appel lorsque le transport s'avère difficile pour les habitants. Ce service est organisé 2 matinées par semaine. Nous tenons toutefois à rappeler que ce service est destiné aux objets volumineux n'entrant pas dans un véhicule. De plus, nous faisons encore face à de trop nombreuses annulations sans prévenir. Mobilitri se déplace et ne trouve rien à ramasser. Le créneau est donc perdu et cela a une incidence sur le délai d'intervention pour répondre à une levée sur appel.

Il est également rappelé que les entreprises peuvent y décharger les déchets apportés au moyen de leurs véhicules, à proximité de leurs lieux de travail. Ce service est payant pour les entreprises.

En 2023 : 4'427 visites (+ 18 %) d'habitants de la commune ont été enregistrées sur l'ensemble des sites Mobilitri. Ce sont ainsi près de 380 tonnes (+ 27 %) de déchets encombrants qui ont été collectées.

Pour plus d'informations : www.mobilitri.ch



P'tite poubelle verte, recyclage des déchets de cuisine

Depuis le 16 avril 2018, la commune a introduit la collecte des déchets de cuisine grâce aux «p'tites poubelles vertes».

Ainsi les déchets regroupant tous les restes de repas et de leur préparation sont acheminés au Nant de Chatillon à

Bernex où ils sont recyclés pour produire du biogaz et du compost. Des kits «p'tites poubelles vertes» - la poubelle et un rouleau de 25 sacs sont mis à disposition gratuitement des ménages résidant sur la commune. Les rouleaux de sacs compostables sont offerts à la mairie. Les p'tites poubelles vertes doivent être déversées dans les containers bruns disposés sur 20 sites répartis sur le territoire communal, notamment les points de récupération communaux. D'autres points de collecte peuvent être envisagés en fonction des demandes, par exemple des installations mutualisées pour des lotissements. Après analyse, des containers peuvent être mis à disposition gratuitement en cas de demandes groupées (lotissement ou chemin).

Action de sensibilisation au tri des déchets

En 2023, en collaboration avec SIG-éco21, la commune a organisé les 24 juin, à la plage de la Savonnière et le 2 septembre, à Vésenaz, des animations aux points de récupération à l'attention des habitants et des entreprises. Quelques 170 personnes ont eu un contact direct avec les animateurs mandatés par Zerowaste Switzerland. Elles ont ainsi pu bénéficier de conseils en lien avec le recyclage. L'association Zero Waste est présente dans tous les pays européens et largement représentée dans le monde. La section genevoise développe des projets avec le public, des entreprises et des entités publiques. Plusieurs actions en lien avec cette association sont envisagées d'ici la fin de la législature 2020-2025.

<https://zerowasteswitzerland.ch/fr/>

Déchets et sobriété : soirée pour les entreprises

Dans le cadre du Programme éco21 des SIG et en collaboration avec l'Association Zerowaste, Switzerland, la commune a organisé une soirée dédiée aux entreprises implantées sur son territoire, sur la thématique des déchets, de la sobriété et de la circularité. Elle a eu lieu le 26 juin 2023. Une vingtaine d'entreprises ont ainsi pu bénéficier de conseils avisés afin de les accompagner dans leurs projets.

Réalisation du projet « solution pour les locaux à déchets »

La solution « Local Déchets » pilotée par le Programme éco21 des SIG a été initiée dans le but d'améliorer l'état des locaux à déchets du patrimoine financier. Cette action a également permis d'identifier des solutions pertinentes de façon à y améliorer la qualité du tri.

Lancement d'une campagne « Emportons-malins » auprès des restaurateurs

En juin 2022, l'Etat de Genève, la Ville de Genève et le Programme éco21 des SIG se sont associés pour lancer la campagne « Emportons Malin ». Celle-ci est destinée à promouvoir, auprès de la population et des professionnels, l'emploi de vaisselle réutilisable pour la vente à l'emporter et réduire la quantité de déchets annuels induits par l'emploi de la vaisselle à usage unique. L'usage de vaisselle réutilisable présente en effet de nombreux avantages tels que la réduction des coûts d'exploitation, la diminution du gaspillage des ressources et il minimise la pollution due aux déchets sauvages. Dans la continuité de la soirée dédiée aux entreprises, la commune s'est à nouveau associée au Programme éco21 des SIG pour accompagner les entreprises de son territoire actives dans le domaine de la restauration vers une gestion optimisée de leur production de déchets. Cette action a eu lieu du 18 septembre au 13 octobre 2023. 13 entreprises ont ainsi pu bénéficier de conseils personnalisés pour mieux gérer et réduire leur production de déchet.



Récupération des déchets : constats, développements

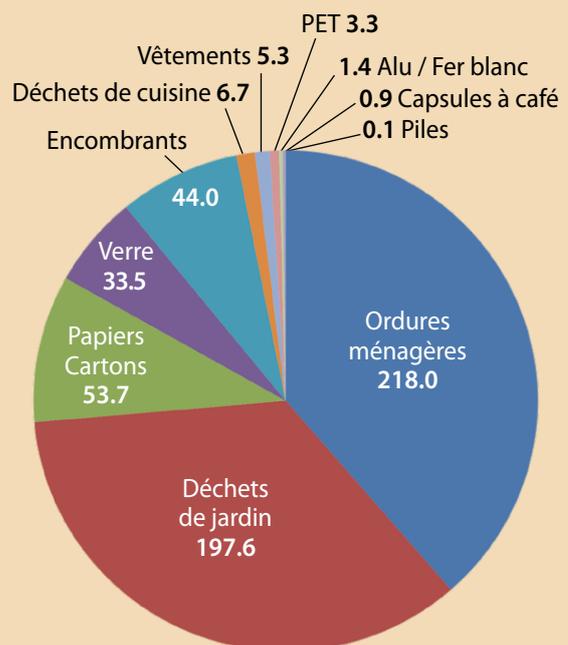
Dans le cadre de sa politique générale de développement durable, favorisant et améliorant le tri des déchets, un point de récupération a été aménagé au chemin du Grand-Clos et est opérationnel depuis la fin du mois de juin 2023. En parallèle, des études ont été menées afin de créer un point de récupération supplémentaire à Saint-Maurice. Ce dernier devrait ouvrir avant l'été 2024. La facilité d'accès et la proximité des points de collecte permet d'améliorer le tri des déchets.

Ces sont plus de 4'880 tonnes de déchets qui ont été collectés en 2023 pour un taux de recyclage s'élevant à 61.4 % (+ 0.9%). Toutefois, cette valeur ne reflète pas exactement la réalité et la bonne qualité du tri. En effet, le principal indice, permettant une meilleure comparaison avec les autres communes genevoises, est le nombre de kg/habitant/an de déchets incinérés. Bien que celui-ci ait baissé de 6 kg/habitant à 218 kg/habitant/an par rapport à l'an dernier, cette quantité est encore trop élevée. Pour rappel, l'usine d'incinération Cheneviers IV qui devrait en principe entrer en fonction à l'horizon 2026 est dimensionnée pour incinérer 175kg/habitant/an.

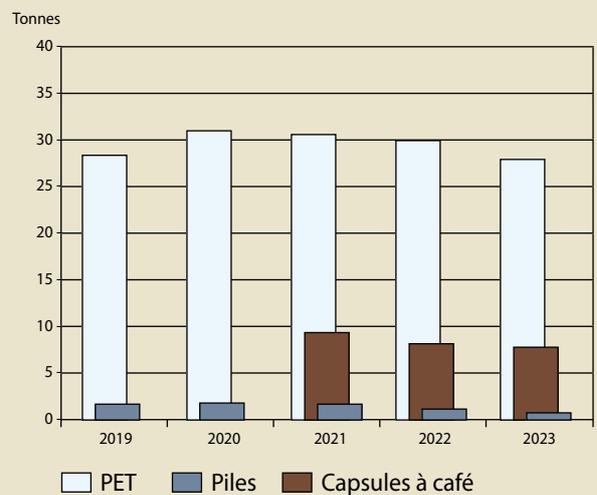
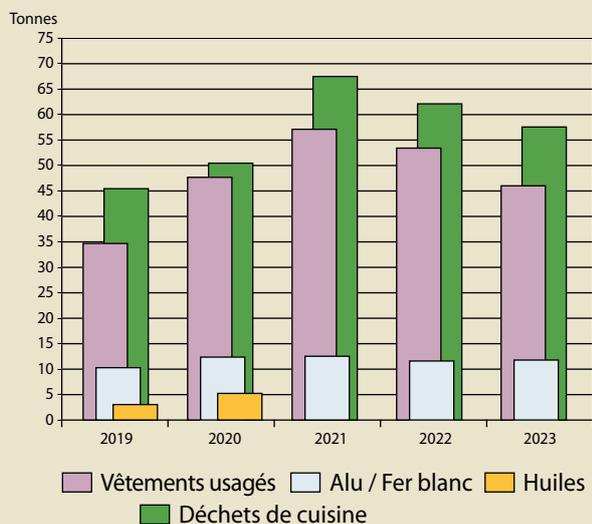
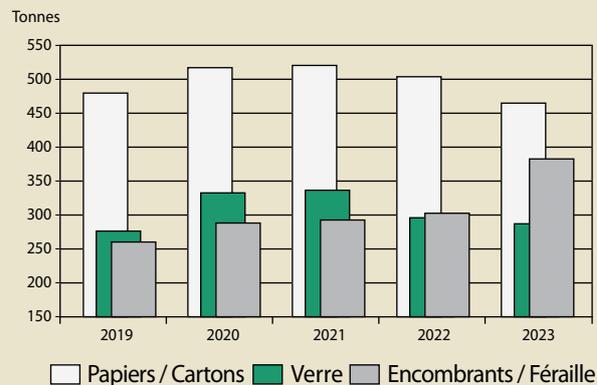
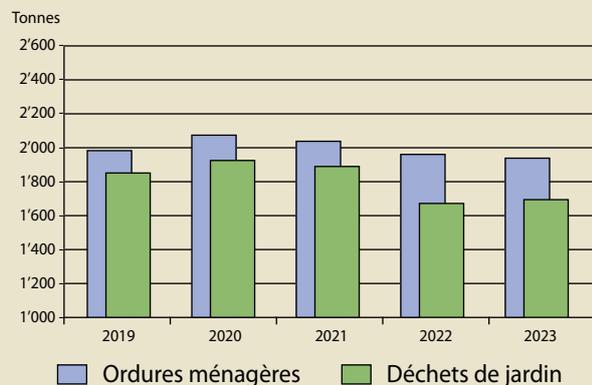
Le point positif est que la quantité de déchets incinérés continue de diminuer et ce, malgré la hausse de la population.

Des efforts doivent encore être faits et plus spécifiquement sur les déchets de cuisine qui représentent encore 1/3 du contenu d'une poubelle. De plus, la facturation des ordures ménagères aux entreprises, mise en place en cours d'année 2023, permettra sans nul doute d'améliorer cet indice.

Répartition par type de déchets en kilo/habitant



Gestion des déchets Statistiques 2019 - 2023



Environnement et développement durable

Engagement politique

Charte du développement durable et programme d'actions

En juin 2023, les autorités communales ont voté une charte d'engagement politique ayant pour objectif de formaliser la vision et la stratégie de développement durable de la commune de Collonge-Bellerive. Par ailleurs, un programme d'actions a été conçu - fruit d'un travail transversal de tous les services communaux. Ce dernier traduit, de façon opérationnelle, les objectifs cibles à atteindre d'ici 2030, au regard des sept domaines clés du développement durable : aménagement du territoire, économie et finances, espaces naturels et biodiversité, santé et social, déchets et sobriété, énergie et bâtiments, mobilité.

Ce travail est en cours de finalisation et le document cadre verra le jour au premier semestre 2024.

Transition énergétique

Encourager et stimuler l'engagement citoyen

Depuis 2020, plusieurs initiatives ont été entreprises afin de mobiliser et sensibiliser les citoyens sur la thématique de la transition énergétique.

Un projet innovant a été initié, en 2022, en partenariat avec les SIG afin de soutenir la mobilisation des capacités locales de production d'énergie renouvelable auprès des propriétaires : l'appel d'offres groupé. Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement à la conception et réalisation de projets d'énergies renouvelables encadré par des mandataires experts subventionnés par la commune. L'électricité et la chaleur renouvelable ont ainsi été mis à l'honneur grâce la réalisation de ces deux projets : le premier dédié à l'installation de centrales solaires photovoltaïques et le second, au remplacement des chaudières à combustibles

fossiles par l'installation de pompes à chaleur. Près de **380 propriétaires** ont participé aux séances d'informations préliminaires. Parmi ceux-ci, 200 propriétaires se sont inscrits dans la démarche d'accompagnement. Au total, près de 110 installations ont vu le jour en 2023 ou sont planifiées pour le début de l'année 2024. Par ailleurs, 29 installateurs agréés par les SIG ont participé à cette démarche.

Ces dispositifs vont fortement contribuer à renforcer l'autonomie énergétique des propriétaires et leur permettront de participer pleinement à la transition énergétique du territoire dans le cadre d'une gouvernance locale maîtrisée.

En parallèle à ces dispositifs, les autorités politiques ont souhaité apporter leur soutien aux propriétaires, en lien avec la modification du règlement d'application de la loi sur l'énergie (REn). En effet, des évolutions importantes ont été apportées, notamment dans les domaines de l'efficacité énergétique des bâtiments et le renouvellement des installations de production de chaleur.

Pour atteindre ces objectifs, le canton s'appuie sur l'indice de dépense de chaleur (IDC) et a fixé un nouveau seuil de tolérance de l'IDC à 125 kWh/m².an au-delà duquel les propriétaires de bâtiment devront engager des mesures d'optimisation et/ou de rénovation énergétique.

A cet effet, nous avons élaboré un guide conçu pour accompagner les propriétaires pas à pas dans ces démarches. De plus, en partenariat avec l'office cantonal de l'énergie (OCEN), nous avons organisé une permanence de consultation avec un expert énergétique qui a réalisé un rapport IDC pour tous les participants. Lors d'un entretien individuel et personnalisé, chaque propriétaire a pu bénéficier de conseils pratiques et avisés. Près de 60 propriétaires ont participé à cette action qui a connu un véritable succès et qui sera reconduite au premier trimestre de l'année 2024.

Créer un cadre favorable à l'émergence de projets

Allouer des moyens humains et techniques pour encourager la transition énergétique sur le territoire paraît évident. La mise à disposition d'incitations financières représente également un levier d'action pertinent pour activer les projets citoyens. Dans ce sens, le Conseil municipal, lors de sa séance du 21 juin 2022, a voté, par délibération D22-16, un crédit d'investissement de 1'200'000 F dédié au financement de projets de production d'énergie renouvelable (voir ci-dessus). Ce dernier est par ailleurs administré par un règlement communal (LC 16 961) «Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions énergies renouvelables» entré en vigueur le 12 septembre 2022.

En 2023, près de 80 demandes de subvention ont été accordées pour un montant de 300'000 F. Au regard du nombre exponentiel de demandes de subvention, et considérant la proposition des autorités communales d'élargir le champ d'application des subventions à la rénovation énergétique des bâtiments, un crédit d'engagement complémentaire de 960'000 F a été voté lors de la séance du Conseil municipal du 21 juin 2023. Dès lors,

les actions en lien avec la pose de panneaux solaires thermiques, les travaux d'isolation des toitures, des murs et des sols, l'installation de pompes à chaleur peuvent faire l'objet d'un soutien financier communal, tout comme l'analyse du bâtiment dans sa globalité (prise en charge partielle) du coût du certificat CECB® Plus. Ce certificat indique la qualité de l'enveloppe du bâtiment au moyen d'une étiquette-énergie et donne des conseils d'assainissement.

Mobilité douce

Fréquentation des transports en commun

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la fréquentation totale des transports en commun sur le territoire de la commune, ainsi que l'évolution du nombre de passagers aux arrêts principaux de Vésenaz-Village et Collonge.

Nombre de montées	2021	2022	2023
Commune	1'083'361	1'213'419	1'300'517
Vésenaz-Village	417'783	487'862	536'618
Collonge	83'099	96'152	100'032
Nombre de descentes			
Commune	1'139'275	1'274'185	1'347'748
Vésenaz-Village	425'495	489'562	534'012
Collonge	84'459	96'133	99'664

Mesures en faveur de la mobilité douce

Détails de l'attribution des subventions communale en 2023

Abonnement annuel Unireso TPG

Cette action a été initiée en 2010. Elle n'a jamais été interrompue depuis.

Pour mémoire : jusqu'au 31 décembre 2020 cette subvention s'élevait à 150 F pour l'achat d'un abonnement jeune, 100 F pour les seniors et 50 F pour les adultes depuis le vote du budget en 2015. **A partir de 2021, elle a été uniformisée à 150 F pour tous.** En 2023, cela correspond à 223'800 F.

Les 1492 subventions attribuées en 2023 pour l'achat d'un abonnement annuel TPG, sont réparties comme suit :

Juniors (6-24 ans) :	766
Adultes (25 – 63 ans) :	500
Seniors (dès 64 ans) :	226

Nombre d'abonnements TPG, par année :

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
963	985	955	807	1122	1300	1492

Cartes journalières CFF - abonnement général CFF et abonnement ½ tarif CFF

Les autorités communales ont poursuivi la vente aux habitants, au prix de 40 F/unité, de cinq cartes journalières CFF (365j/an).

Cette action sera poursuivie jusqu'à la suppression de cette offre par les CFF, annoncée pour le 30 janvier 2024. Initiée en 2010, la subvention communale pour l'abonnement général CFF s'élève à 150.-F/an.

Initiée en 2021, la subvention pour le ½ tarif CFF est de 40 % du prix d'achat (qui est variable).

Année	2019	2020	2021	2022	2023
% cartes vendues	94.6%	69%	85%	92%	96%
Nbe abonnement général CFF	15	37	21	19	15
½ tarif CFF	-	-	225	230	327

En 2023, la commune a subventionné les abonnements comme suit :

- abonnement général : 2'250 F
- abonnement ½ tarif : 21'040 F
- cartes journalières CFF à 40 F / unité , sur les 2135 cartes disponibles correspondant à 81'898 F, 1938 ont été vendues équivalent à 77'520 F, la différence de 4'378 F a été prise en charge par la commune.

Subvention vélos électriques et vélos ordinaires

Les autorités communales ont décidé, depuis le 1^{er} janvier 2021, d'augmenter leur soutien à ce mode de transport par le biais d'une subvention de 500 F pour l'achat d'un vélo électrique et de 250 F (ou au maximum le prix du vélo) pour l'achat d'un vélo ordinaire ou d'un kit permettant d'adapter un vélo ordinaire en vélo électrique. En 2023, elles ont décidé de subventionner également le remplacement de la batterie pour vélo électrique, tous les 3 ans.

Demandes de subvention

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Vélos électriques, vélos cargo	120	132	181	237	172	164
Vélos ordinaires	-	-	-	66	46	32
Batteries vélos électriques.	-	-	-	-	-	13

Subventions cantonales

Année	2020	2021	2022	2023
*Visite villa (avec SIG et la commune)	1	132	163	supprimé
Installation d'une borne électrique privée	8	15	18	4
Vélos cargos	8	6	17	4

Le coût du diagnostic des « visites Villa » s'élève à 770 F. Depuis 2021 le canton et les SIG offrent une subvention de 670 F et la commune, le solde de 100 F. Cette opération n'a pas été reconduite en 2023.

Pour le détail des conditions d'octroi, il faut se référer aux informations disponibles sur le site de la commune : collonge-bellerive.ch.

Concours floral intercommunal

La tradition veut que la commune ayant remporté le premier prix des communes fleuries l'année précédente accueille l'évènement qui célèbre chaque année l'effort d'embellissement des espaces publics réalisés par les services des espaces verts communaux. A Collonge-Bellerive, cette mission est accomplie par le service de la voirie. Or en 2022, Collonge-Bellerive fut lauréate du prix « Commune la plus fleurie, toutes catégories », c'est pourquoi, le 12 octobre 2023 cette cérémonie a eu lieu à la salle communale de Collonge-Bellerive.

Les collaborateurs de la voirie de Collonge-Bellerive ont été, une fois encore, plusieurs fois récompensés pour le soin et le professionnalisme avec lesquels ils fleurissent la commune : Ils ont reçu deux 2^{èmes} prix : celui des communes entre 7'001 et 12'000 habitants ainsi que celui de la fontaine fleurie : la fontaine de Saint-Maurice a séduit une nouvelle fois les jurés. En 2023, c'est la commune de Thônex qui a remporté le 1^{er} prix toutes catégories.



Véhicule Mobility



Depuis octobre 2021, une 2^{ème} place de parking a été mise à disposition de l'entreprise Mobility pour proposer un véhicule Mobility à la population. Ces places sont situées au P1 du parking des Rayes (chemin des Rayes 8).

Pour plus d'informations :

www.mobility.ch/fr/clients-privés.

Charte des Jardins



La promotion de la «Charte des jardins», initiée par la commune en 2010, se poursuit. Les habitants inscrits s'engagent à respecter des zones sans traitement chimique et à valoriser la biodiversité dans leur jardin.

Chaque volontaire peut remplir le formulaire disponible sur le site de la commune et retirer à la mairie, le petit panneau en bois ou des plaques en métal à apposer dans son jardin. (www.energie-environnement.ch/maison/jardin/charte-des-jardins).

Plage de la Nympe (n°14)

Pour mémoire, en 1971 la commune de Collonge-Bellerive a effectué un échange de terrain avec le voisin de la parcelle N° 7160 qui a pris le nom de « plage de la Nympe » deux ans plus tard, à la suite d'aménagements permettant l'accès au lac. Depuis lors, peu d'interventions ont été effectuées sur cette parcelle exceptionnelle, fréquentée régulièrement par de nombreux amoureux de cet espace, ravis par l'aspect intimiste de ce lieu. Les autorités communales ont décidé que ce site méritait d'être réaménagé afin de le valoriser.

Lors de la séance du Conseil municipal du 21 juin 2022, la délibération D22-17 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'250'000 F, destiné au réaménagement de la plage a été votée. La demande d'autorisation de construire, déposée en 2023, a été acceptée seulement en fin d'année. Les travaux sont planifiés avant l'été 2024. Le projet prévoit de valoriser plusieurs aspects de cette plage exceptionnelle en traitant les couvert végétal, l'allée principale, l'accès à l'eau, les zones de détente ainsi qu'en remplaçant le bâtiment technique où sont situées les toilettes. Une attention particulière a été portée à l'esprit de la plage afin de préserver son authenticité.

Sécurité des zones forêt en bordure de routes communales

La commune de Collonge-Bellerive est responsable de la sécurisation des routes communales sur l'ensemble de son territoire y compris en bordure de zones forestières. L'objectif de la sécurisation en bordure de zones forêt est de limiter au mieux les risques liés à la chute d'un arbre ou d'une branche. La commune a mandaté des spécialistes pour réaliser des évaluations du risque dans les différentes zones forestières ainsi que pour prévoir les travaux de sécurisation nécessaires. Les secteurs analysés sont des zones forestières situées tant sur des biens-fonds commu-

naux que sur des biens-fonds privés. Plusieurs arbres ont été estimés dangereux et évalués comme étant à abattre ou à élaguer pour diminuer le risque d'accident sur le réseau routier communal. Les travaux se sont déroulés dans le courant de l'automne 2022 pour se terminer en janvier 2023. La majorité des branchages et troncs abattus ont été intentionnellement laissés sur place en petits tas afin de favoriser la biodiversité.

Crise énergétique hiver 2023-2024 - mesures d'économie d'énergie

À l'automne 2023, les autorités fédérales ont reconduit les recommandations relatives aux mesures d'économie d'énergie. Dans le canton de Genève, l'Association des communes genevoises a transmis de nombreuses recommandations aux communes les incitant à mettre en place un plan de continuité des activités en cas de coupure de courant tant en cas de délestage : coupure de courte durée (max. 4h) par secteur, qu'en cas de rupture complète de l'alimentation durant de plus longues périodes pouvant s'étendre sur des périodes de 7 jours consécutifs. L'hiver 2023-2024 a été relativement doux et les fournisseurs de courants/carburants avaient pris leur précaution en constituant des stocks. Par conséquent, il n'a pas été nécessaire d'activer des mesures d'économie d'énergie supplémentaires. Néanmoins, ces recommandations contribuent à une prise de conscience du fait que les ressources quelles qu'elles soient, mais notamment l'énergie, ne sont pas illimitées.

Subventions versées aux associations en lien avec la préservation de la nature / développement durable

Les associations suivantes ont été soutenues par la commune, pour un total de 29'875 F :

- Légumes en Ville/Union Maraîchère de GE
- Sauvetage Faons Genève/Fédération cynégétique Genevoise (FCG)
- Association sauvegarde Léman(ASL)
- Association Aqua-Diving
- 30^{ème} Nettoyage annuel du lac
- Fondation Arches des Abeilles - Stéphanie Vuadens
- Arboretum du vallon de l'Aubonne
- Association Animaux en péril
- Fondation/ Station ornithologique CH SEMPACH / VOGELWARTE
- Association Semences de Pays
- Association Chouette Nature
- Groupe Ornithologique du Bassin genevois (GOBG)
- Collectif Durabilité Collonge
- La Manivelle
- Association OCEANEYE
- Fondation La Garenne/Le Vaud
- Association La Libellule
- Pro Natura.

Sécurité

Projet « Save a life » – six défibrillateurs mis à disposition du public



L'installation de cinq défibrillateurs a été réalisée en 2019, à la suite de la décision de la commission Sécurité d'entrer en matière pour mettre en place ce projet sur la commune. Il comprend la location, l'installation et l'entretien de cinq défibrillateurs en accès public dans le cadre du projet mené par l'association Swiss Emergency Responders.

Pour mémoire, celle-ci a pour objectif d'augmenter la survie post-arrêt cardiorespiratoire (ACR) en milieu extra-hospitalier par la mise en place d'un réseau de premiers répondants à même d'utiliser lesdits défibrillateurs. Cette association, en collaboration avec l'administration communale, est chargée de piloter la gestion de ce projet.

Depuis 2021, ce sont désormais six défibrillateurs, signalés par le pictogramme  qui sont installés à des endroits de passage importants sur le territoire communal, soit :

à Vézenaz :

- chemin des Rayes 8, à côté des caisses du parking,
- à la Pallanterie : route de Compois 6.

à Collonge :

- à l'épicentre, sur le bâtiment du centre de loisirs « le point d'interrogation », à côté de l'entrée, chemin de Mancy 61,
- à l'école élémentaire, près du local de vote, fixé sur le mur du préau couvert, route d'Hermance 110,
- sur le bâtiment de logements place Natasha de SENGGER, à côté de l'entrée de la pharmacie,
- à la plage de la Savonnière, sur le bâtiment des douches.

Ils sont accessibles au public en tout temps et directement relié au numéro d'urgence 144. Enfin, deux appareils supplémentaires se trouvent en permanence dans les véhicules de la police municipale. En 2024, il est prévu l'installation d'un septième défibrillateur sur le site de l'école de Vézenaz, au chemin de la Californie 24 sous le couvert de l'entrée.

Points de Rencontre d'Urgence (PRU)

L'actualité internationale et en particulier les risques de rupture d'approvisionnement en électricité ont accéléré les réflexions du canton de Genève sur l'opportunité de se doter de PRU (Points de Rencontre d'Urgence), sachant qu'en cas de délestage la téléphonie mobile ne serait plus opérationnelle sur l'ensemble du canton après une heure de coupure de l'alimentation.

En Suisse, la notion de PRU a d'abord impliqué les communes concernées par la proximité avec une installation nucléaire, les PRU constituant les points de rencontre pour évacuer les populations concernées par les conséquences d'un accident dans une centrale nucléaire suisse vers une zone sécurisée. En 2023, une demande a été présentée par le canton aux communes genevoises afin que ces dernières assurent la mise en place de PRU sur leurs territoires. Il est recommandé de disposer d'au moins un PRU par commune, ou un PRU pour 5'000 à 10'000 habitants.

A Collonge-Bellerive, les deux sites retenus sont :

- l'école de Collonge, cycle élémentaire, salle communale, située à la route d'Hermance 110
- l'école de Vézenaz, salle California, située au chemin de la Californie 24.

Les caractéristiques principales de ces lieux, sont :

- le PRU doit être rapidement prêt et fonctionner 24h/24h durant l'événement
- le PRU permet d'assurer un échange d'informations entre

les autorités et la population si les moyens de communication traditionnels ne fonctionnent plus

- les emplacements doivent être connus de la population, accessibles à pied et en voiture, disposer d'une alimentation électrique autonome
- dans la mesure du possible, les lieux désignés peuvent aussi être reliés à l'eau potable, disposer de sanitaires et d'un espace cuisine (pour le personnel exploitant le PRU)
- un PRU est exploité en principe par les sapeurs-pompiers volontaires durant les six premières heures dans le cas d'une ouverture immédiate, puis par la protection civile. Si nécessaire, d'autres types de personnel peuvent être mis à disposition par la commune.



Parallèlement à la mise en place des PRU destinés à la population, l'administration communale souhaite garantir le fonctionnement d'une « cellule de crise » en cas de délestage et/ou lors de pénurie d'électricité, avec un équipement de secours le plus réduit possible.

C'est dans ce but que lors de la séance du 26 septembre 2023, le Conseil municipal a accepté la délibération D23-18 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 295'000 F, destiné à l'équipement des Points de Rencontre d'Urgence (PRU) prévus à l'école de Vézenaz et à l'école de Collonge, cycle élémentaire, ainsi qu'un équipement de secours pour la mairie.

Police municipale de la commune de Collonge-Bellerive



Les prestations de la police municipale aux communes liées par la convention intercommunale se répartissent de la manière suivante, au 31 décembre 2023, (identique à 2022) :

Anières : 70%	Gy : 10%
Choulex : 30%	Hermance : 30%
Collonge-Bellerive : 490%	Jussy : 40%
Corsier : 50%	Meinier : 30%

Effectif

Le poste de la police municipale de Collonge-Bellerive se compose de 6 agents, 2 contrôleurs du stationnement (100% et 50%), 1 adjointe administrative ; 2 patrouilleuses scolaires, 2 contrôleurs du stationnement saisonniers (CDD) pour les communes riveraines du lac (mai à septembre, du vendredi au dimanche).

L'équipe des contrôleurs du stationnement a été renforcée pour la troisième année consécutive durant les mois de mai à septembre par l'engagement temporaire de deux agents supplémentaires. Ces derniers sont à la charge des communes riveraines du lac (Anières, Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance). Ils sont engagés avec un taux d'activité de 50% pour une présence sur le terrain exclusivement du vendredi après-midi au dimanche en début de soirée.

Quelques chiffres

- 76 patrouilles nocturnes durant lesquelles la police municipale peut notamment intervenir sur les regroupements de jeunes ;
- 23 patrouilles le samedi afin de privilégier le contact dans les commerces ;
- 8'275 amendes d'ordre ont été délivrées sur l'ensemble des communes dont 5'632 sur Collonge-Bellerive, 383 sur Anières, 180 sur Choulex, 451 sur Corsier, 66 sur Gy, 1152 sur Hermance, 130 sur Jussy et 281 sur Meinier.

A relever que les contrôleurs du stationnement saisonniers ont apposé durant leur engagement soit de mi-mai à mi-septembre, 1'884 amendes d'ordre sur les communes d'Anières, Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance. Leur taux d'activité de 50% du vendredi au dimanche exclusivement, permet d'agir sur les nombreux véhicules en infraction, encombrant les chemins aux abords des accès au lac, durant la période estivale.

Pour mémoire

Les amendes d'ordres pour les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) sont régies par les principes suivants : le montant est fixe, il est déterminé par le législateur fédéral pour chaque infraction. Il est possible de la régler immédiatement auprès de l'agent verbalisateur ou de régler l'intégralité du montant de l'amende dans le délai de réflexion légal de 30 jours. Une amende d'ordre



non payée est, à l'issue de ce délai, transmise au Service des contraventions du Canton de Genève, qui convertira cette amende d'ordre en ordonnance pénale, majorée d'un émolument, laquelle ordonnance est alors susceptible de recours par la voie judiciaire. A noter qu'en 2024, il est prévu de remplacer les amendes manuscrites par une version numérique munie d'un QR-code.

Quelques missions

Cette année, la police municipale a été présente lors de diverses séances en relation avec les manifestations et également pour maintenir une relation d'échanges d'informations diverses sur l'aspect sécuritaire sur le territoire. Il est important de souligner que la police municipale a une très bonne collaboration depuis de nombreuses années avec le poste de police de la Pallanterie qui lui permet d'avoir des échanges constructifs et proactifs concernant les problématiques de nos communes. Ci-dessous une liste non exhaustive des séances auxquelles la police municipale de Collonge-Bellerive a participé :

- séances mensuelles avec les responsables des polices municipales du canton (17 communes)
- séances mensuelles opérationnelles Police de proximité (POLPROX)
- séances de coordination pour les manifestations communales et cantonales
- diverses séances avec nos partenaires des autres communes
- séance avec les autorités communales des différentes communes partenaires (statistiques annuelles)
- séance réseau (cycle d'orientation, commune de Meinier).

Récapitulatif des demandes de manifestations depuis 2016 sur la commune de Collonge-Bellerive uniquement :

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
15	17	23	10	21	32	35

La Police municipale de Collonge-Bellerive supervise également un grand nombre de manifestations. Plus de 35 événements ont été couverts sur les huit communes partenaires.

Les promotions scolaires, les fêtes nationales, le marathon, le triathlon, festival ajafest à Anières, jazz sur la plage à Hermandance, courir pour aider à Meinier, la vogue de Gy, la fête de la course à Corsier, le zbeul festival à Corsier pour n'en citer que quelques-unes. La proximité est le cœur du métier des agents de la police municipale. L'essentiel de leur temps se passe sur le terrain afin de répondre aux attentes des citoyens. L'objectif de tisser des liens avec les habitants, commerçants, responsable d'immeubles, etc, est de prévenir en amont les incivilités, sans pour autant oublier la répression des incivilités si cela est nécessaire. Les policiers municipaux agissent notamment sur les cas de mendicité, fumée et autres infractions à la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD), la circulation routière (vélo, trottinettes, véhicules à moteur), les nuisances sonores, les loi et règlement sur les chiens. Il est également constaté trop de dépôts illicites, bien que se débarrasser des déchets encombrants soit gratuit à Col-

longe-Bellerive. Pour plus de détails se reporter à l'article sur MOBILITRI page 30. La police municipale lutte contre ce type d'incivilités en identifiant et en verbalisant les auteurs. A travers ces quelques lignes, chacune et chacun peut comprendre l'activité variée et concrète de la police municipale. Merci à tous les agents engagés au quotidien sur le terrain.

Denis Mégevand, Sergent-major, Chef de poste titulaire jusqu'au 31 décembre 2023.

Il sera remplacé par Filipe Loureiro, promu au même grade dès le 1^{er} janvier 2024

Police municipale

Chemin du Vieux-Vésénaz 35, 1222 Vésénaz

☎ 022 752 52 52 24h/24

apm@collonge-bellerive.ch

La réception est ouverte au public du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00.

Poste de police de la Pallanterie



Le poste de police est aujourd'hui composé de 11 policiers. L'effectif de ce poste est donc égal à 2022. En collaboration étroite avec les collègues dévoués à «l'unité de secours d'urgence de la gendarmerie», l'effectif du poste assure la sécurité des communes qui composent la région «Lac-Arve». Principalement dédié à la police de proximité, le champ d'action est large. Précisons également qu'une partie de cet effectif, soit 7 policiers, s'occupe des réquisitions urgentes, du lundi au vendredi.

Pour autant, les communes ne sont pas laissées à l'abandon durant les plages horaires qui ne sont pas couvertes par le poste du secteur. En effet, ce sont les agents de l'unité de secours d'urgence qui prennent le relais.

Concernant le soussigné, soit l'îlotier du poste, il maintient des contacts privilégiés avec les Autorités de Collonge-Bellerive, la police municipale et les écoles, tant primaires que secondaires. Ce lien de confiance est essentiel pour poursuivre les missions de la Police, notamment celles qui sont en lien avec la résolution de problèmes aussi divers que variés. Les policiers sont fréquemment requis pour des séances de prévention, auprès des écoles ou des aînés par exemple. L'îlotier n'est évidemment pas seul dans cette tâche, il collabore étroitement avec l'enquêteur de sécurité publique du poste, lequel s'investit particulièrement dans des missions de police judiciaire de proximité (enquêtes nécessitant des investigations particulières pouvant, parfois, s'inscrire dans le temps).

Au sujet de l'activité statistique du poste de police de la Pallanterie pour l'année 2023, elle se résume de la manière suivante.

Les interventions (réquisitions urgentes, appels divers, accidents, contrôles de personnes etc.) sont légèrement à la hausse (+7%). En effet, il y eu 848 interventions sur la commune de Collonge-Bellerive en 2023 (787 en 2022). Il faut préciser que ces chiffres sont toujours inférieurs à ceux de 2018 - 2019 (années pré-covid). Bon nombre de

ces interventions sont étroitement liées aux différents contrôles de personnes et/ou véhicules effectués durant l'année (travail d'initiative des policiers et collaboration avec la police municipale au travers d'actions communes). Après une baisse significative en 2017, les vols et les dommages à la propriété sont, à nouveau, à la hausse. Ponctuellement, des déprédations sont commises à proximité des lieux de rencontre pour les jeunes, ou à des endroits isolés qui, malgré l'excellente collaboration entre les service de la Police et les agents de police municipale, échappent à toute surveillance directe. Malgré tout, un grand nombre d'affaires ont été résolues par les services de police.

En ce qui concerne les cambriolages, il sied de préciser les points suivants : les efforts consentis en matière de prévention et l'arrestation d'auteurs, n'ont pas permis d'éviter l'augmentation de ce genre de délit. En termes de chiffres, une augmentation des cas survenus sur la commune est à relever, 46 cas en 2022 contre 70 en 2023 (chiffres identiques à ceux enregistrés en 2016 - 2017). Ce point est réellement au centre des préoccupations et tout est mis en œuvre pour faire reculer ce genre de délit.

La prévention et l'attention de chacun sont aussi les meilleurs moyens pour lutter contre ce phénomène. N'hésitez pas à composer le 117 en cas de doute, vous ne dérangez jamais.

Il n'en demeure pas moins que des délits tels que les agressions (- 40%) et les dommages à la propriété (- 20%), sont

heureusement à la baisse. Dans le domaine de la circulation, il sied de préciser que le nombre d'accidents est sensiblement à la hausse (+ 6%), malgré une densification constante du trafic automobile. Des campagnes PrédiRe (prévention - dissuasion - répression) continueront à être organisées lors de chaque rentrée des classes. Conjointes aux patrouilles quotidiennes et aux actions communes organisées régulièrement, elles contribuent au fait de maintenir au mieux cette tendance.

Dans un esprit de partenariat durable avec la population et l'ensemble des institutions publiques et privées, notamment les communes, la police de proximité contribue à la cohésion sociale et travaille à la résolution de problème. C'est pour cela que la sécurité étant l'affaire de tous, voici quelques règles simples afin de se prémunir contre la majorité des délits énumérés ci-dessus :

- **A domicile, toujours bien fermer portes et fenêtres**, y compris si on est dans la maison, sur la terrasse, à l'étage ou au sous-sol. Il est important de vider régulièrement sa boîte aux lettres. Mettre ses valeurs (bijoux, argent) en sécurité, à la banque ou dans un coffre. Ne pas laisser entrer d'inconnu dans son logement. Même pour une demande d'assistance, il faut laisser le requérant devant la porte, mais en aucun cas seul et sans surveillance à l'intérieur du domicile. EN CAS DE DOUTE, COMPOSEZ LE 117.
- **Escroquerie dites « du faux neveu »**. Les auteurs de ces délits s'adressent principalement aux aînés. Il a pour objectif de se faire remettre des sommes d'argent qui sont souvent conséquentes. Ils agissent par téléphone (appel téléphonique fréquemment émis en langue allemande ou italienne). L'appelant se fait passer pour un familier (neveu, nièce, etc.). Il insiste sur le fait qu'il finalise une transaction financière (maison, appartement, voiture, ...) et qu'il manque la somme de CHF.... Il dit ne pas pouvoir se déplacer personnellement, envoie une personne de confiance (faux notaire, secrétaire de notaire). Il demande finalement à sa victime de remettre l'argent à la personne de confiance au pied de l'immeuble. **La victime fait toujours l'objet d'un harcèlement téléphonique tout au long du processus.** Il est indispensable de mettre immédiatement un terme, poliment et fermement, à tout appel téléphonique douteux.
- **Vols à l'astuce dits « à la fausse qualité »** : ces vols sont commis par des délinquants se présentant au domicile de leurs futures victimes en se faisant passer pour: des policiers (toujours en tenue civile), plombiers-storistes, assistantes sociales, pharmaciennes, employés de régie, de mairie, personnes faisant signer une pétition, personnes désirant un verre d'eau, personnes désirant aller aux toilettes.
- **Escroqueries « cyber »**: ces délits sont commis par des délinquants qui traquent leurs victimes par le biais d'internet. Il s'agit d'un nouveau fléau, extrêmement lucratif et peu risqué pour les malfrats. Ils agissent très souvent de pays lointains qui ne sont au bénéfice d'aucun accord d'entraide judiciaire, rendant toute poursuite pénale impossible. Dans ce domaine, l'imagination n'a

pas de limite. Même si les affaires liées à de fausses romances sont encore d'actualité, ils n'hésiteront pas à se faire passer pour des employés de banques connues, subterfuge leur permettant ainsi de vous subtiliser en douceur toutes les informations nécessaires au pillage de vos comptes bancaires. Ils se feront passer pour des employés «Microsoft», en prétextant un blocage de votre système informatique privé. Le déblocage nécessitant forcément le paiement de sommes conséquentes. Ils n'hésiteront pas, également, à se faire passer pour un service de police, prétextant qu'un membre éloigné de votre famille était sur le point d'être emprisonné suite à un accident de circulation. En insistant finalement sur le fait qu'il fallait vous acquitter d'une «caution» très conséquente ! Soyez donc très vigilants en utilisant vos systèmes informatiques et rappelez-vous que jamais, un établissement bancaire ne vous demandera vos codes confidentiels. Dans le même registre, aucune police ne vous demandera le paiement d'une quelconque «caution». Mettez également et rapidement un terme à tout appel téléphonique suspect. N'hésitez pas à contacter la police.

On relève également une recrudescence de cas liés à des individus peu scrupuleux qui tenteront, par tous les moyens, de vendre des services (nettoyages de toiture, de cour intérieure, réfection de volets, travaux d'entretien divers). Ils se présenteront à votre domicile avec des véhicules souvent immatriculés en Suisse et vous proposeront des tarifs très/trop avantageux. L'évolution des travaux entraînera inmanquablement une hausse exponentielle du montant final de la facture. Les travaux sont de très mauvaise facture et des dégâts sont souvent commis. Il est donc évident qu'il s'agit d'une escroquerie. En principe, aucune société sérieuse ne fait du démarchage à domicile. Par conséquent :

N'ouvrez pas la porte à un ou des inconnus. Composez le 117 (urgences police), afin que nous puissions procéder aux levées de doute. Vous ne dérangez jamais la Police. Quel que soit le délit dont vous avez été victime, n'hésitez pas à contacter la Police pour déposer plainte. La police sera avisée et pourra orienter, de manière adéquate et proportionnée, ses moyens.

Alexandre VAUTHEY, Sergent-chef, îlotier, Police de la Pallanterie

Gendarmerie de la Pallanterie

Route de La-Capite 249, 1222 Vésenaz

☎ 022 427 63 30

En cas d'urgence composez le 117 (laissez sonner, ne raccrochez pas).

L'accueil du public est assuré du lundi au vendredi de 16h00 à 18h30. L'accueil téléphonique du public est assuré du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00. En dehors de ces heures, les unités de POLICE SECOURS patrouillent et interviennent sur le secteur de la Pallanterie.

Compagnie des sapeurs-pompiers

Service du Feu de Collonge-Bellerive



Le Groupement intercommunal du SIS (GrSIS) dont la commune est membre, est actif depuis le 1^{er} janvier 2022. Toutes les formations de base dispensées par les instructeurs du GrSIS l'ont été sur différents sites. Une nouvelle organisation a été mise en place afin de limiter les déplacements jusqu'au centre de formation de Richelien à Versoix. Aujourd'hui, des cours sont donnés dans les locaux des sapeurs-pompiers communaux. Le sapeur peut choisir de les suivre à proximité de son domicile ou de son lieu de travail.

Rapport d'activités 2023

La compagnie de Collonge-Bellerive fait partie du regroupement intercommunal « SP XXI » CoHerAn & Co. Ce regroupement est constitué des compagnies de Corsier, Hermance, Anières et Collonge-Bellerive.

En 2023, les chefs d'interventions ont géré un total de 85 interventions sur les communes de COrsier, HERmance, ANIères & COLLonge-Bellerive. Ce fut une année relativement compliquée au niveau de l'effectif. Le commandant est particulièrement satisfait de l'engagement de sa troupe et la remercie chaleureusement.

Cette année a été marquée par l'incendie de l'hôpital de Bellerive. Heureusement, plus de peur que de mal, il n'y a pas eu de blessés. Ce sinistre a demandé la mise en place d'un gros dispositif notamment un poste médical avancé sur la route d'Hermance. Tous les acteurs de la protection de la population étaient présents sur place. Plusieurs patrouilles de Police, des ambulances, les pompiers du SIS assistés des SPV (sapeurs-pompiers volontaires de la Ville de Genève, la compagnie de Corsier est également venue nous renforcer.

Au 31 décembre 2023, l'effectif de la compagnie des sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive est de 38 sapeurs :

- 1 Commandant
- 1 Premier-lieutenant
- 1 Lieutenant
- 1 Sous-officier supérieur
- 7 Sous-officiers
- 2 Appointés
- 24 Sapeurs
- 1 Aspirant

La compagnie est intervenue sur 55 interventions. 40 fois la compagnie était seule et 15 fois en mixte avec le SIS. Nous comptabilisons 359.5 heures pour les interventions.

Interventions 2023

• Incendies	6
• Inondations	16
• Animaux	8
• Arbres/Déblaiements	8
• Fumée	4
• Prévention voie publique	8
• Divers	5

Interventions sapeurs-pompiers professionnels du S.I.S. 2023 (sans les ambulances)

Alarmes automatiques	25
Animaux	9
Ascenseur	4
Déblaiement	4
Divers	5
Fumée	4
Incendie	4
Inondation	11
Matières dangereuses	7
Odeur	5
Prévention	4
Sauvetages	36
Technique	5
Total	123

Interventions S.I.S. 2023 ambulances

Ambulances	16
Total des interventions S.I.S 2023	139

Jeunes sapeurs de Collonge-Bellerive

La section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Collonge-Bellerive a été fondée en 2013 par le Capitaine Denis Wyss et le Sergent Sloan Stutz. En 2023, la section a célébré ses 10 ans et durant cette célébration, le Capitaine Denis Wyss a annoncé son départ à la retraite de la section des jeunes sapeurs. Il a été chaleureusement remercié pour son investissement sans faille auprès de la section. Il a remis la gestion de la section au Sergent Sloan Stutz et restera moniteur.

En 2023, l'effectif des JSP était fort de 28 jeunes, encadrés par 8 moniteurs, retraités et membres actifs des compagnies de Collonge-Bellerive et de Corsier.

Au cours de l'année, ce sont 18 formations qui ont été dispensées, abordant divers sujets, toujours dans le but de développer l'entraide, la complémentarité et l'esprit d'équipe chez les jeunes, en fonction de leur âge et de leurs capacités. Les exercices ont porté sur la prévention, les interventions et les divers dangers. Un cours a été organisé par la Compagnie de Corsier alors que la Compagnie

de Collonge-Bellerive a convié les jeunes sapeurs à participer à un cours de perfectionnement. En fin d'année, 2 jeunes ont intégrés la Compagnie de Collonge-Bellerive. Les jeunes ont aidé la Compagnie dans l'organisation de la Fête nationale qui est un moment privilégié au cours duquel toutes les générations se retrouvent au service de la population collongeoise.

Recrutement

La compagnie est toujours à la recherche de personnes, entre 18 et 35 ans, souhaitant devenir sapeur-pompier. Pour les plus jeunes, entre 11 et 17 ans, il y a la possibilité d'incorporer la section des jeunes sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive. Des formations théoriques et des

engagements pratiques sont dispensés par des moniteurs passionnés et très compétents. Une formation de qualité est dispensée et permet de participer activement aux activités au service de la population. Pour de plus amples informations, les sites internet sont à disposition : www.pompiers-collonge.ch et www.jspcb.ch

La compagnie tient à remercier tous les sapeurs pour leur dévouement et le temps qu'ils consacrent à la compagnie. Ce sont beaucoup d'heures de formations et d'interventions qu'ils ne passent pas au côté de leurs proches.

Luis Souto, Capitaine

ORPC Lac Organisation régionale de protection civile Lac

Anières – Collonge-Bellerive – Cologny – Corsier – Hermance



Rapport Annuel

Ensemble pour la sécurité

Intégrés dans le système de sécurité coordonné, la Protection civile (PCi) avec ses partenaires ont pour but de protéger la population et ses moyens d'existence, en cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de conflit armé. La PCi apporte aussi sa contribution à la réduction et à la maîtrise des événements dommageables.

La pandémie, l'instabilité géopolitique et le dérèglement climatique ont eu des répercussions sur les activités de la protection civile, ces dernières années. Les conflits et les guerres ont aussi des effets sur la sécurité et l'économie nationale. L'afflux des migrants et des réfugiés, le risque de pénurie d'électricité, les événements climatiques extrêmes ont mis à l'épreuve les capacités d'intervention d'urgence.

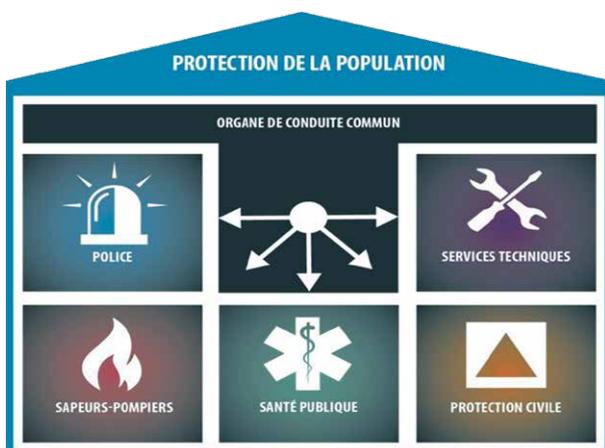


Reflets des activités en 2023

Le risque d'une nouvelle pandémie a cédé la place à celui de pénurie d'électricité, y compris de coupure électrique (black-out) ou de télécommunications, en raison d'une potentielle crise énergétique en lien avec la guerre en Ukraine.

Pour se préparer à l'affronter, des sites nommés «Points de Rencontre d'Urgence» (PRU), minimum un par commune, ont été créés. Dès leur activation, il est prévu une collaboration avec les sapeurs-pompiers volontaires pour la prise en charge des habitants. Il incombe à la protection civile de prendre le relais après 6 heures, pour la tenue du site, pouvant s'étendre sur plusieurs jours en cas de besoin.

A terme, ces PRU pourraient être utilisés pour d'autres fonctions, comme pour la distribution, par exemple d'eau potable en cas de pénurie grave, de comprimés d'iode en cas d'accident nucléaire avec décision fédérale de distribution, etc., et si nécessaire, pour une évacuation à grande échelle.



Alarme

Bon succès pour ce test national des moyens d'alarme à la population et pour l'essai des sirènes, réalisé le 1^{er} février 2023. Le déclenchement général s'est passé via la Centrale d'alarme et l'application AlertSwiss (<https://www.alertswiss.ch>), qui rassemble les principales informations concernant les événements qui surviennent en Suisse. A cette occasion, des affiches, comportant des pictogrammes, ont été distribuées dans les établissements communaux pour la promotion des bons comportements à adopter en cas d'alarme générale.

Cours de répétition

Quatre fois dans l'année, nos domaines Logistique et Assistance se retrouvent pour effectuer des contrôles et de la maintenance des abris, publics et privés, mais aussi du matériel d'intervention.

Retour au Vallon de l'Hermance

Divers travaux effectués par nos pionniers pour le bon maintien du site, tels que le réaménagement du sentier, la dépose des fils barbelés et le démontage de gabions inutiles dans un effort de renaturation de la rivière, sous la supervision d'un responsable du Vallon.
<https://www.vallonhermance.net>

Effets migratoires et naturels

Au printemps, les mouvements de fuite provoqués par la guerre en Ukraine ont placé les structures suisses de l'asile face à des défis majeurs. En septembre, plus de 10'000 personnes ont déposé une demande d'asile à Genève. Cette situation oblige le Conseil d'État à réquisitionner l'abri PC de Corsier dès le 1^{er} octobre pour une possible mise en application en 2024 par l'Hospice général. L'alerte canicule déclenchée par le médecin cantonal en août ainsi que les risques liés aux fortes intempéries de novembre et décembre, ont mis sous tension nos services d'intervention.



Distribution

Notre concept opérationnel de distribution des pastilles d'iode a été testé à l'école du Manoir, à Coligny, au moment de la récréation. Les classes d'enfants et leurs maîtresses ont reçu un paquet de mouchoirs de la PC à la place d'une vraie tablette de pastilles d'iode.

Sécurité

Engagement auprès de nos partenaires de la sécurité pour les grands événements sportifs du canton de l'année, le Marathon, le Triathlon et la course de l'Escalade.

Pour toutes questions ou besoin d'information, contacter le Commandant **Erwin Leitner** :

ORPC Lac – Organisation régionale de protection civile Lac

chemin des Rayes 3, CP 231, 1222 Vézenaz
☎ 022 840 44 98
orpclac@collonge-bellerive.ch

Sports, culture, loisirs

Sports, aménagements sportifs

Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau (CSR)

Chemin du Champs-de-la-Grange, 1252 Meinier

Doté principalement de terrains de football et de courts de tennis, ce centre offre aux clubs de football de Meinier et du FC Saint-Paul ainsi qu'au Tennis-Club de Meinier des espaces d'entraînement performants. S'y trouvent également des terrains de beach-volley, de basket et de pétanque, ainsi que des équipements de sport d'extérieur (urban training).

Les objectifs à court terme sont de transformer un terrain de football principal actuellement en gazon naturel par

une surfaces en gazon synthétique. En 2023, la commune de Meinier a voté un crédit d'étude. Les travaux sont planifiés pour fin 2024.

Depuis plusieurs années, un rééquilibrage de la gouvernance des communes est en discussion afin de modifier les statuts de ce groupement dans le but de répartir paritairement (50%-50%) les avoirs et les frais entre les communes de Meinier et de Collonge-Bellerive, contre 85%-15% actuellement.

Piscine intercommunale

Le 2 novembre 2021, le Conseil municipal a accepté la motion M21-07 « Pour une piscine publique ouverte toute l'année » qui reprend la définition des principaux objectifs de la motion M15-01, acceptée par le Conseil municipal le 3 février 2015, et demande d'étudier un projet de bassin de natation intercommunal avec les communes d'Arve et Lac. Cette requête a été considérée dans le cadre d'une étude en cours portant sur les besoins en locaux de l'administration communale, des écoles et du parascolaire ainsi que des sociétés communales. Chaque fois qu'une opportunité semble se présenter, la commune étudie la concrétisation du projet de construction de piscine. A ce jour aucun projet ne s'est avéré réalisable.

Centre sportif de la Californie, création d'un espace multisports public

Chemin de la Californie 34

Pour donner suite au travail réalisé dans le cadre d'une commission ad-hoc créée afin de formuler des propositions concrètes, en concertation avec les responsables du FC St-Paul, pour l'avenir du club, de son stade et de ses équipements un projet a vu le jour en 2021. L'autorisation de construire a été délivrée le 4 novembre 2021. Puis le 21 juin 2022, le Conseil municipal a approuvé la délibération D22-11 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'700'000 F, destiné à la réalisation d'un espace multisports public, sur l'espace en matière calcaire du stade de la Californie.

Les aménagements sportifs proposés dans le projet (jeux, foot, urban training, basket) sont demandés par la population depuis de nombreuses années. Les travaux de réalisation ont débuté au printemps 2023 et se sont terminés à la fin de l'été. Les utilisateurs ont pu découvrir cette nouvelle infrastructure sportive dès l'automne 2023. Ces installations sont accessibles à tous en tout temps à l'exception du petit terrain de football qui fait l'objet de réservations de certaines plages horaires pour le club de football le FC St-Paul : les mardis et jeudis dès 18h15 et mercredis de 13h30 à 16h. La zone du futur terrain multi-activités servant d'installation de chantier pour la réfection du terrain A (voir ci-dessous) sera réalisée dans la continuité de ces travaux.

Centre sportif de la Californie Remplacement du terrain A en herbe par un revêtement synthétique et réfection de la piste d'athlétisme.

Chemin de la Californie 34

Afin de compenser la perte du terrain B situé le long de la route de La-Capite, qui doit retourner à l'agriculture, et afin de pouvoir optimiser l'utilisation du terrain A pour ne plus être tributaire des conditions météorologiques, il a été décidé de le transformer en terrain synthétique.

La réfection de la piste d'athlétisme de 80 mètres sera réalisée, pour une question d'efficacité, en synergie avec les travaux du terrain A. Le 21 juin 2022, le Conseil municipal a approuvé la délibération D22-12 relative à l'ouverture

d'un crédit d'engagement de 2'000'000 F, destiné à la transformation du terrain A en herbe, en terrain synthétique, ainsi qu'à la réfection de la piste d'athlétisme, au stade de la Californie. L'autorisation de construire a été déposée en 2023. Les travaux vont démarrer en avril 2024.

Une place pour continuer à jouer au basket en plein air à Vézenaz

Depuis le printemps 2023, il est possible de pratiquer le basket, en plein air, à Vézenaz, au-dessus du parking des Rayes. Ce nouvel équipement permet aux jeunes de notre commune de se rencontrer dans le cadre d'une activité sportive. Les horaires suivants ont été définis pour la fréquentation de ce site : les jours ouvrables de 12h00 à 20h00 du 1^{er} avril au 31 octobre et de 11h00 à 19h00 du 1^{er} novembre au 31 mars. Les dimanches et jours fériés de 12h00 à 19h00.

Patinoire saisonnière

Chemin des Rayes 8

La mise en service des installations a été effectuée à mi-décembre et s'est achevée le 25 février 2024. 3'100 personnes ont fréquenté ces installations entre décembre 2023 et février 2024 (contre 1662 personnes lors de la saison 2022-2023). Il s'agit de la fréquentation la plus élevée depuis l'ouverture de cette patinoire en 2010. Les mardis, entre le 16 janvier et le 13 février, des séances d'initiations au hockey sur glace avec des coachs du Hockey Club Trois Chênes ont été mises en place, celles-ci ont remporté un vif succès. Les enfants des écoles de la commune ont également pu en profiter durant le temps scolaire. Enfin, en matière d'économie d'énergie, cette année encore, une attention particulière a été portée à l'extinction des luminaires après les heures d'ouverture.



Course de l'Escalade

En 2023, 249 écoliers se sont inscrits à la course grâce à l'implication de l'APECOVE, association des parents d'élèves de Collonge et Vézenaz. Les écoles de Collonge-Bellerive sont à la 2^{ème} place au classement des écoles (sur 130) et 1^{ère} pour les écoles publiques.

De plus, l'association communale « Running Collonge-Bellerive » est arrivée à la 4^{ème} place du classement inter-clubs.

Sociétés sportives

Durant l'année 2023, la commune a octroyé un soutien financier aux 13 sociétés ou associations suivantes :

Antécimes, Club d'Aviron Vézenaz, FC St-Paul, Club de judo, Tennis-Club, La Californienne-Club de pétanque, Collonge Basket-ball Club, Société de gymnastique, Club nautique de la Baie de Corsier, Club de l'Etrier, Hermance Région Rugby Club (HRRC), Ski-Club de Meinier, Running Collonge-Bellerive.

D'autres demandes de subventions ont fait l'objet d'attributions ponctuelles accordées directement par le Conseil administratif ou par le biais des subventions aux camps d'activités des enfants.

Culture et loisirs

Bourse culturelle 2023

Initiées en 2011, les bourses culturelles permettent de soutenir des premiers projets artistiques. Dédiée à l'émergence et aux habitants de moins de 35 ans, une somme maximale de 15'000 F peut être répartie entre plusieurs lauréats, toutes disciplines confondues, selon les décisions des commissaires de la commission Culture et loisirs. En 2023, quatre projets ont été soutenus.

DAMIEN DEIRI – 20 ans – projet « Session musicale extérieure »

A obtenu l'aide de la commune afin d'acquérir du matériel de production. Cela doit lui permettre la réalisation de podcasts sur des sujets de société dont la commune pourra également bénéficier. La somme de 2'200 F lui a été attribuée.

MATTEO MICHELINI – 23 ans – projet « Le Funambule »

Matteo est étudiant dans le Master ArTeC aux Universités Paris 8 Vincennes-Saint-Denis et Paris Nanterre. Le soutien communal a participé à soutenir cet artiste pour le tournage d'un court-métrage sur les chemins de Compostelle « Le Funambule ». Un documentaire fictif sur une comédienne partie sur les chemins de Compostelle à la recherche de son personnage. La somme de 3'300 F lui a été attribuée.

ENZO PARINI – 22 ans – projet d'étude

Participation aux frais de scolarité au BIMM Institute de Berlin (études en production musicale) où cet étudiant est actuellement scolarisé. La somme de 5'000 F lui a été attribuée.

LOÏS WEBER – 26 ans – projet de design

Cette jeune créatrice a présenté des lampes design qu'elle réalise elle-même. Le comité d'attribution s'est enthousiasmé sur ce travail de qualité assurément promis à un bel avenir. La somme de 4'500 F lui a été attribuée.

Soutien à la production en art plastique en 2023

Dans le cadre de ce soutien à la production, une jeune curatrice est également soutenue. La commune lui confie un mandat de repérage, de montage de dossier et de présentation. Les critères pour cette sélection : il est impératif que les artistes retenus gravitent uniquement dans l'art contemporain et soient basés à Genève. Qu'ils ne soient plus en études et bénéficient déjà d'une certaine visibilité sans être pour autant dans un circuit de rémunération pérenne. Comparativement aux personnes sélectionnées en 2022, l'écart d'âge est plus important (de 25 à 38 ans), la parité homme-femme a été recherchée et la sélection opérée cette année visait des réalisations artistiques plus figuratives et moins monumentales. Pour continuer à sensibiliser les membres de la commission cultures et loisirs à l'ensemble des possibles dans cette large discipline qu'est l'art plastique. Les artistes soutenus en 2023 sont Basile Dinbergs (7'000 F), Yann Stéphane Biscuit (5'000 F) et Caroline Schattling Villeva (5'000 F).

Festival de Bellerive

Événement organisé par l'association du même nom, la renommée de ce festival dépasse largement les frontières de la commune. Certains sont venus de loin pour apprécier le prestigieux programme concocté avec soin par les organisatrices de cette 28^{ème} édition. L'esplanade de la ferme de St-Maurice s'est gorgée de chaleur lors d'un été caniculaire, mais cette année encore les cœurs des artistes et du public ont vibré à l'unisson, durant ces sept jours de musique classique.



Festival LÂC- (Festival Livre à Collonge)

En 2023, le comité de l'association sourire aux livres a décidé de proposer une formule plus légère et plus intime qui s'est tenue en juin afin de permettre aux organisatrices de conserver toute leur énergie pour préparer une belle édition sous la formule d'un Festival tout public en 2024.

Les prix annuels ont été remis aux lauréats 2023, lors d'une cérémonie sur invitation uniquement.



Lauréats 2020

Prix des Bienveillantes

Blandine de Caunes pour « *La mère morte* »

Prix du LÂC

Gaëlle Nohant pour « *La femme révélée* »

Lauréats 2021

Prix des Bienveillantes

Olivia Elkaim pour « *Le tailleur de Relizane* »

Prix du LÂC

Therésa Révay pour « *La nuit du premier jour* »

Prix littéraire Gonet 2021

Marion Emonot pour « *Ressuscité* »

Lauréats 2022

Prix des Bienveillantes

Matylda Hagmajer pour « *Voyages de non-retour* »

Prix du LÂC

Sophie de Baere pour « *Les ailes collées* »

Prix littéraire Gonet 2022

Albina du Boisrouvray pour « *Le Courage de vivre* »

Lauréats 2023

Prix des Bienveillantes

Chantal Delsol pour « *Le paradis est épars* »

Prix du LÂC

Jean Rousselot pour « *Georges et Carmen* »

Prix littéraire Gonet 2023

Joseph Incardona pour « *Les corps solides* »

Autres actions culturelles en 2023

« L'Orchestre de tout le canton » Collaboration avec l'OCG

Engagé pour la diffusion et la transmission culturelle la plus large possible, l'Orchestre de Chambre de Genève (OCG) a décidé de sortir de la salle de concert et d'aller à la rencontre du public dans les communes du canton. La commune de Collonge-Bellerive fait partie des premières communes qui ont saisi cette opportunité.

L'orchestre, en formation de musique de chambre, a mené des actions de médiation dans les écoles de Collonge et Vézenaz, cycle moyen, à fin octobre, pour que la musique puisse être découverte et appréciée par toutes et tous. Cette collaboration fut ponctuée d'un concert gratuit avec 13 musiciens qui s'est tenu à l'aula de Bois-Caran, le 5 novembre 2023. Ils ont interprété des œuvres d'A. Vivaldi, A. Piazzolla, A. Pärt, B. Bartók et C. Gardel.





Atelier de médiation culturelle avec Mondes imaginaires

Lors des célébrations de la fête nationale à la plage de la Savonnière, la commune a bénéficié de la présence du «Zôme» créé par Jenna Pythoud (bourse culturelle 2019) pour organiser un atelier créatif et présenter l'œuvre intitulée « Sans Titre » du genevois Laurent de Pury, officiellement inaugurée au giratoire des Tattes le 18 mars 2023 par le Conseil municipal. M. de Pury explore les possibles du bois. Il utilise ce matériau vivant avec respect en intervenant sur la matière tout en se laissant guider. Il choisit ses arbres sur pied, dans les forêts avant de les façonner afin de redessiner l'espace. Son travail habille l'espace, liant ciel et terre.

Une action de médiation (action qui vise à mettre en relation un public avec une œuvre artistique ou une proposition culturelle) réalisée par l'équipe de « Mondes Imaginaires ». Une association genevoise qui organise depuis plusieurs années des activités pour enfants, adolescents, famille autour de la littérature « avec l'envie de planter les graines de l'imaginaire dans les esprits de tous les publics ». Pour l'occasion, les organisatrices ont notamment réalisé un entretien avec l'artiste genevois Laurent de Pury qu'il est possible de découvrir sur le lien : collonge-bellerive.ch/tattes.



Participation à la tournée « Piano Égaré » de l'association TAKO

L'association Tako a été créée en 2004 par Dan Acher, artiste genevois. Elle est basée à Genève et reconnue d'utilité publique. Tako organise notamment le festival Pianos égarés et gère le projet Boîtes d'échange entre voisins à Genève.

Pour la troisième fois, Collonge-Bellerive a participé à la tournée des « concerts secrets ». La rencontre entre un piano à queue, des artistes et des lieux insolites. Un lieu de rendez-vous, une balade, un lieu de concert gardé secret. La programmation est 100% locale et variée (classique, jazz, soul, hip-hop, slam, pop, ...), avec des formations inédites créées pour l'occasion. L'occasion également de découvrir ou revoir des talents de la scène genevoise.





En 2023 c'est le chanteur jurassien, établi à Genève, Félicien LiA qui a présenté un concert unique libre et suspendu autour du piano. Entouré pour l'occasion par la violoniste argentine Rosario Baeza et la violoncelliste portugaise Beatriz Raimundo pour une formation unique créée tout spécialement pour ce projet égaré. La météo de la journée du 22 juin 2023 a activé le « plan pluie » et le concert a pris place à la salle Willy Buard au troisième étage de la mairie.

Chéquiers culture

En 2023, Collonge-Bellerive a proposé une nouvelle fois aux habitants au bénéfice de subsides cantonaux de profiter des trois chèques par la Ville de Genève. Valable dans plus de 40 institutions, cette prestation participe à promouvoir l'accès à la culture pour toutes et tous. Il s'agit de carnets de 6 chèques d'une valeur de 10 F. Se référer au site internet de la commune pour les conditions d'octroi.

Bibliobus

Le service du Bibliobus est organisé par la Ville de Genève et subventionné par le Fonds intercommunal de l'Association des communes genevoises et par chaque commune genevoise bénéficiaire. En 2023, la contribution communale s'est élevée à 34'442 F.

Le relevé des livres empruntés sur la commune en 2023, est le suivant :

	2020	2021	2022	2023
Collonge total	1111	1195	1889	1995
Prêts adulte	180	225	298	266
Prêt jeunesse	931	970	1591	1729
Vésenaz total	300	705	990	773
Prêts adulte	85	175	157	223
Prêt jeunesse	215	530	833	550

Subventions culture et loisirs

L'offre culturelle locale a été une nouvelle fois largement soutenue en 2023. Les associations suivantes en ont bénéficié : Centre Artistique du Lac, Chorale les Califrenzies, ciné-club Ciné-Margand, Dance Academy Bellerive, Compagnie Rive gauche, Fanfare de Collonge-Bellerive (Harmonie & Ecole de musique), Scouts, Association Communes-École.

Pour l'organisation de leurs événements annuels, les associations suivantes ont également été soutenues : Société Frédéric Chopin, les Amis de Michel Tirabosco, Festival de Bellerive et l'association sourire aux livres (pour l'organisation du Festival du Livre à Collonge).

D'autres concerts ou manifestations ont été subventionnés de manière ponctuelle : Des événements voisins tels que : le Festival Jazz sur la plage d'Hermance, Arvéla BD, Ajafest, Théâtre en campagne à Presinge, les concerts de Jussy, Puplinge Classique, le Chœur de Meinier. Ainsi que certains projets au rayonnement intercommunal : Festival Antigél, Festival JazzContreBand, Festival les Créatives, CinéTransat, Accademia archi, Lemanic Jazz Workshop, Pregny Alp Festival, Piz Palu, La lanterne Magique, Radio Vostok ou encore le FIFDH – Festival international du film sur les droits humains.

Soutien au patrimoine

La commune de Collonge-Bellerive s'est également engagée à des fins de conservation du patrimoine et a soutenu le projet de rénovation de la Tour de Chouilly à Satigny, la Fondation des clefs de St-Pierre, l'association pour la sauvegarde de « La Peccadille » bateau de plaisance de la fin du 19^{ème} siècle faisant partie du patrimoine lémanique, l'association des amis des bateaux à vapeur du Léman, le corps de musique de Landwehr, les célébrations de la Restauration du 1^{er} juin ainsi que l'organisation d'utilité publique Schweizer Heimatschutz pour le patrimoine suisse.

l'épicentre

www.epicentre.ch

Les premières fois de l'épicentre – Saison culturelle en 2023

C'est toujours un plaisir de se pencher sur l'année écoulée pour le Service culturel de l'épicentre. Plutôt que d'orienter ce rapport sur les chiffres, se rappeler les bons souvenirs et anecdotes liés aux concerts et donner envie à celles et ceux qui le lisent de venir découvrir la salle est une réelle motivation.

On se souvient toujours des premières fois. C'est peut-être pour cette raison que des artistes aiment bien ou se souviennent de l'épicentre. Et des premières dates en Suisse, il y en a eu à l'épicentre : Pomme, Tigran Hamsyan, Imany, Ibeyi, Flavio Coelho, Sarah McCoy pour ne citer que les plus célèbres. Voici cette année 2023 présenté en mode « première fois ».

De janvier, c'est la gentillesse et le talent de Stéfi Celma que nous retiendrons. Pour son tout premier concert, la star du cinéma français a avoué s'être sentie comme à la maison et a promis de revenir lorsque son répertoire serait plus étoffé. On se réjouit.

Yilian Cañizares nous racontait être venue à l'épicentre pour la première fois en 2006 en tant que spectatrice assister à la performance de Raúl Paz. Yilian a fêté ses 10 ans de carrière en mars en invitant un des meilleurs pianistes cubains actuels : Rolando Luna.

Un vernissage est aussi une première fois, puisqu'un artiste y joue son nouveau répertoire souvent après quelques jours de résidence. Léon Phal a verni son magistral album « Stress Killer » dans le cadre du festival JazzContreband en octobre avant une tournée en mode XXL en Europe et plus loin encore. De la première nationale à la première mondiale, il n'y a qu'un pas. Il a été franchi en avril avec la Chica et l'orchestre El Duende. Le public pensait venir voir le solo de la fulgurante pianiste et chanteuse. Dans le plus grand secret, son nouveau spectacle avec El Duende, un orchestre genevois a été préparé. Quelle ne fut pas la surprise des spectateurs lorsque les dix musiciens tout de blanc vêtus sont montés l'un après l'autre sur scène, rendant ce moment unique et magique. Le show a depuis pris son envol et continue de tourner dans des salles prestigieuses.

THOMAS KAHN



Une autre façon de soutenir la scène locale, ce sont les premières parties. Ilajan et Imelda Gabs ont parfaitement rempli leur mission. Elles ont su pleinement convaincre le public malgré le peu de temps à disposition. Respect. En 2023, il y a aussi eu des deuxièmes fois avec The Two ou Hugh Coltman. Parfois, il existe des artistes que l'on souhaite inviter à nouveau parce qu'ils développent une relation particulière avec le public et la salle ou parce qu'ils correspondent à son ADN. Le chanteur britannique a reçu une « Victoire de la musique » juste après son passage à l'épicentre avec le génial guitariste Matthis Pascaud.

Parmi les artistes qui reviendront sans doute, il y a la chanteuse londonienne Summer Pearl, Ladaniva et sa pop balkanique qui va bientôt représenter l'Arménie à l'Eurovision, Thomas Kahn qui a offert un concert de pure soul music, et enfin, la date la plus attendue et l'une des plus grandes soirées en 20 ans d'existence : Kaz Hawkins. Rarement le public et l'équipe de l'épicentre n'auront été autant à la fête et subjugués par le talent d'une artiste bientôt incontournable.

Des premières, des deuxièmes et pourquoi pas des troisièmes fois. L'important ce sont les liens qui se tissent entre les artistes et le public tout au long de ces années. Ces échanges de qualité ne seraient pas possibles sans une équipe de passionné.e.s qui œuvrent du choix des artistes à la réalisation des concerts avec envie et savoir-faire.

Stéphane Radice, Responsable du service culturel de l'épicentre

KAZ HAWKINS



LA CHICA



STÉFI CELMA



Présentation de trois associations reconnues par la commune

BABOUC

*Association des jardins d'enfants et garderies
Les Bacounis et les Boucaniers*

Nourrir la curiosité : Babouc, l'oasis de l'apprentissage à Collonge-Bellerive

Notre association, implantée depuis plus de 45 ans au sein de la commune de Collonge-Bellerive, s'investit avec passion pour placer les enfants et leurs parents, au cœur de notre projet éducatif. Chapeautée par un comité de 12 membres, dont 6 sont des parents bénévoles, elle compte une vingtaine de collaborateurs. Avec une capacité d'accueil de 153 places à temps partiel, réparties entre nos deux sites de Collonge et Vésenaz, nous accueillons des enfants âgés de 1 à 5 ans. Ces derniers sont répartis dans différents groupes, selon leur âge, afin de respecter le **rythme de développement de chacun et proposer des activités adaptées à leurs besoins.**

Vocation

Notre mission consiste à créer un environnement propice à la socialisation, favorisant des apprentissages actifs qui permettent aux enfants de grandir, d'explorer et surtout de jouer dans un cadre stimulant et sécurisant. La vie en collectivité encourage chaque enfant à trouver sa place au sein du groupe, à respecter autrui et à être respecté, tout en développant son autonomie. **En tant que membres, les parents sont invités à participer activement aux prises de décisions qui concernent la vie de l'association.**

Futur

Nous sommes enthousiastes de collaborer au développement de notre commune. Quelques places sont encore disponibles, donc, n'hésitez pas à nous suivre au quotidien sur notre page Instagram et à nous contacter pour de plus amples informations :

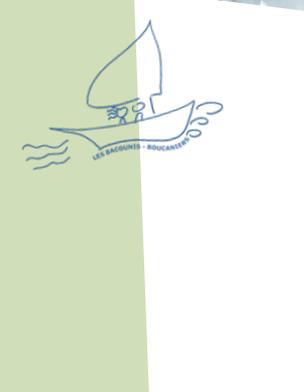
blanc@babouc.org.

www.babouc.org

Instagram babouc_geneve

Estelle Coulin-Meier, présidente

Annick Blanc, directrice





F.C. SAINT-PAUL : 80 ANS EN 2023 !

Le FC Saint-Paul est un club de football genevois fondé en 1943. Les débuts sont modestes, l'unique équipe du club milite quelques années en 5^e ligue avant de connaître une promotion en 4^e ligue, puis en 3^e ligue. Ces premières montées en ont appelé bien d'autres depuis.

Dès l'origine, le club est lié au lieu-dit La Californie. C'est sur ce terrain que, hier comme aujourd'hui, le ballon roule et les filets tremblent. Il est le poumon du club, avec sa buvette et son club-house. Le FC Saint-Paul est fier de son ancrage local et de son étiquette de club familial.

Le club s'est développé au fil des ans. 1968 marque un moment charnière avec la création de la première équipe junior. Depuis lors, la formation constitue le cœur du projet sportif. Les équipes actives sont formées d'anciens juniors, certains deviennent entraîneurs voire membres du comité. Le club investit dans son mouvement junior en privilégiant un cadre d'apprentissage respectueux, basé sur le plaisir et la solidarité. Les éducateurs suivent les formations de l'Association Suisse de Football et disposent de toutes les compétences pour offrir aux jeunes un encadrement de qualité. Et les résultats ont suivi, avec quelques promotions mémorables et plusieurs saisons en 2^e ligue. Aujourd'hui, les deux premières équipes jouent le haut de classement en 3^e et en 4^e ligue. Les équipes juniors ne sont pas en reste et comptent parmi les meilleures de la région.

En 2023, le FC Saint-Paul a fêté ses 80 ans ! Il souhaite continuer à développer ses infrastructures afin de garantir un mouvement junior dynamique et des équipes actives compétitives. Tout cela en cultivant son esprit familial et son ancrage local.

Pour rejoindre le club, contactez-nous via les moyens suivants :

Par mail : fcsaint-paul@bluewin.ch

Par téléphone : 022 752 25 00

Sur notre site internet : www.fcstpaul.ch

Christian Ducor, Président



Le Collonge Basket Club



50 ans pour le Collonge-Basket

Le CBC a célébré ses 50 ans d'existence, un demi-siècle de présence sur la commune. Une manifestation a été organisée en juin 2023 pour célébrer cet évènement.

Notre club bénéficie d'un soutien financier et logistique de la part de la commune de Collonge-Bellerive. Nous pouvons compter sur l'Etat de Genève et quelques communes pour certaines salles et un soutien. De la première équipe inscrite en 1972, quinze équipes composent le club : une équipe de moins de 8 ans (U8), 3 chez les U10, U12, U14 et U16, 2 chez les U18-U20 et 1 équipe senior masculine. Trois équipes sont entièrement féminines.

254 licenciés allant de 6 ans à 74 ans composent les équipes, les membres du comité et de la logistique. Pour encadrer les jeunes et les moins jeunes, le club peut compter sur une vingtaine d'entraîneurs et d'assistants, la majorité ayant suivi les formations Swissbasket et Jeunesse & Sport. Notre club est également labellisé par l'association genevoise des sports depuis 2020. Les entraînements et compétitions se déroulent sur 5 sites : salles de gymnastique de Collonge et

Vésenaz, salles de gymnastique de Bois-Caran, Vandoeuvres et Raymond-Uldry. Nous sommes toujours à la recherche de sponsors pour soutenir différents projets comme les tournois internationaux ou, par exemple, l'achat d'équipements pour nos équipes.

Actif sur les réseaux sociaux, il est possible de suivre l'actualité de nos équipes à travers des petits posts hebdomadaires.

Notre instagram @collongebasketclub

Site officiel du club :

collongebasketclub.net

Pour nous contacter :

collongebasketclub@gmail.com

Pour le secrétariat :

secretariat.collongebasketclub@gmail.com

☎ 078 214 89 90

Manon Chevallier, Présidente



Social

Service des affaires sociales

Le service des affaires sociales bénéficie d'une arcade dédiée, sise à la route d'Hermance 111, à Collonge.

Depuis le 1^{er} juin 2022, un service intercommunal entre les communes d'Anières, Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance nommé **service social littoral**. Il gère les demandes d'aides sociales individuelles et fait partie intégrante du service des affaires sociales.

Un bureau à Corsier, pour le service social littoral, sis chemin de l'église 40 – quartier de Prés-Grange renforce l'arcade de Collonge-Bellerive.

Action sociale individuelle – Accompagnement individualisé et lieu d'information sociale

Le service social littoral offre aux habitants des communes susmentionnées un lieu d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation, et si nécessaire un accompagnement individualisé. Durant l'année 2023, 93 personnes/familles de Collonge-Bellerive ont bénéficié d'un suivi individuel, soit une augmentation de 5 dossiers actifs.

Provenance des situations

	2022	2023
Collonge	37	44
Vésenaz	51	49
Anières	19	24
Corsier	10	12
Hermance	9	7
Total	126	136

La très grande majorité des habitants sollicitant le service, le fait de sa propre initiative, une petite partie est adressée par la famille/voisins/entourage et le reste peut l'être par le réseau de soin ou nos partenaires sociaux et préscolaire/scolaire. Ces suivis ont représenté plus de 580 entretiens, dont 101 entretiens à domicile, d'une durée moyenne de 1h15 et près de 1300 actions (courriel, téléphone, courrier, contact réseau) pour l'ensemble des dossiers. Une moyenne de 4 à 5 dossiers sont ouverts chaque mois et une évaluation/information/orientation ne nécessitant pas l'ouverture d'un dossier est effectuée pour l'équivalent d'une moyenne de 25h par mois.

Dossier par tranche d'âge du demandeur

18 à 24 ans	25 à 44 ans	45 à 64 ans	65 ans et plus	Total
2	47	44	43	136

Le service peut également délivrer des prestations financières après une analyse approfondie de la situation sociale et financière de la personne ou de l'ensemble d'une famille. Il n'intervient qu'à titre subsidiaire, lorsque les droits auprès des autorités cantonales et fédérales ont été sollicités. Le travailleur social peut également accompagner la personne dans ses démarches et s'assurer que tous les droits ont été actionnés. Les prestations financières ne peuvent être que ponctuelles et occasionnelles et sont cadrées par un règlement communal (LC 16 511). 24 % des dossiers comportaient une aide financière ponctuelle.

Montants totaux d'aide sociale individuelle pour Collonge-Bellerive

2019	2020	2021	2022	2023
51'093 F	53'732 F	44'090 F	30'152 F	41'045 F

Type d'aide financière

Thématiques	Montant 2023
Accueil préscolaire	1'159
Déménagement/ameublement	0
Divers	930
Formation	378
Impôt	0
Logement (SIG, téléphone, Serafe, charges...)	2'106
Loyer	5'339
Obsèques	0
Restaurant scolaire	16'679
Parascolaire (Activité loisirs/culturelles)	4'993
Santé	9'461
Transport	0
Nb de dossiers traités	32
Total	41'045

De plus, les demandes de fonds obtenues, auprès de fondations, ont représenté 38'640 F.

Aide financière accordées par la commune

Type d'aide	Nombre de personnes	
	2022	2023
Frais de restaurants scolaires 2021-2022 et 2022-2023	29	14
Activités culturelles et sportives des enfants	16	10
Aides diverses	8	2
Aides à la formation et accueil préscolaire	7	2
Aides à la santé	3	8
Aides au logement	2	7

Aide financière versées par des fondations

Demande de fonds	3	8
Plan de désendettement	3	3

Action communautaire, projet et réseau

Un deuxième volet du service des affaires sociales est de suivre, coordonner, initier des projets en lien avec les différentes politiques concernant les personnes de leur naissance à leur décès, notamment sur les thématiques

liées à l'enfance, la jeunesse, les aînés, la migration et l'intégration, le sans-abrisme, la précarité, etc. A cette fin, le service des affaires sociales tisse des liens avec diverses instances tant cantonales que communales, ainsi qu'avec le réseau associatif. Cela a représenté environ une soixantaine de séances avec des partenaires pour l'année 2023.

Initiées en 2021, les actions suivantes ont été poursuivies en 2023 :

- **Permanence impôt** afin de remplir les déclarations d'impôt simple pour des personnes/familles à revenu très modeste. Cette action a pour but de lutter contre l'endettement des personnes qui laisserait de côté cette tâche obligatoire et qui permet de déclencher de nombreux droits financiers. En 2023, 18 personnes ont bénéficié de cette prestation qui a représenté un coût total pour la commune de 1'275 F.
- **Allocation rentrée scolaire** née sous l'impulsion de la motion (M21-04) acceptée par le Conseil municipal le 23 mars 2021. Un montant de 130 F par enfant scolarisé au niveau de l'école primaire et un montant de 180 F par enfant scolarisé au niveau du secondaire est octroyé sous forme d'un bon cadeau. Ces montants sont attribués sur la base de critères et contribuent aux achats de biens en lien avec la rentrée scolaire.

	2021	2022	2023
Ecole primaire	87	80	86
C.O. Bois-Caran	35	36	40

- **Projet d'accompagnement socioéducatif dans les bus scolaires et durant la pause de midi des élèves du cycle de Bois-Caran.** Initié lors de la rentrée scolaire 2021/22, et reconduit depuis lors, ce projet est réalisé en collaboration avec la FASE (sous la supervision des TSHM (travailleurs sociaux hors-murs), le cycle d'orientation de Bois-Caran, les TPG et la Ville de Genève. Il est entièrement financé par la Commune. Face à un constat récurrent d'incivilités dans les bus réservés aux élèves dans le sens Bois-Caran – Eaux-Vives et retour, la Commune a fédéré ces différents partenaires autour de ce projet, afin de permettre aux jeunes adolescents d'arriver dans de bonnes conditions d'apprentissage en classe et de se sentir en sécurité durant ces trajets. Une intervention est également prévue durant la pause de midi, afin de favoriser la création de liens avec les accompagnateurs socio-éducatifs et l'école et de réguler les éventuelles tensions naissantes. Une attention est également portée sur l'apprentissage du respect de l'espace public et la lutte contre le littering.

Initiés en 2023, les projets suivants ont vu le jour :

- **Atelier Autonomia.** Afin de prévenir l'endettement des jeunes (18-25 ans), les autorités communales ont souhaité proposer un atelier sur 4 soirées dont l'objectif a été l'apprentissage administratif et budgétaire animés par l'association Autonomia. En parallèle, une soirée de sensibilisation a été organisée afin de soutenir les parents dans la transmission d'une éducation administrative et budgétaire.

- **AFC – Ateliers « mes impôts, je gère »** Huit ateliers ont été proposés durant quatre soirées entre le 16 février et le 13 mars 2023. L'objectif était de proposer des ateliers pour soutenir les 19-25 ans dans l'élaboration de leur première déclaration d'impôts et la création de leur compte « e-démarches », avec la collaboration de taxateurs de l'Administration Fiscale Cantonale (AFC). Il s'agit de prévenir l'endettement et sensibiliser les jeunes à leurs droits et devoirs, mesurer les problématiques rencontrées par les jeunes et détecter précocement les difficultés sociales afin de mettre en place par la suite des actions spécifiques. Ce projet fut un succès pour une première. Le taux de fréquentation a été très satisfaisant. Il est à relever l'investissement conséquent des collaborateurs de l'AFC et l'excellente collaboration avec la commune.
- **Pro Senectute.** Dans le cadre de la loi LRT-1 (prestations en faveur des personnes âgées), la commune a décidé de permettre aux personnes concernées d'avoir encore le choix de s'adresser soit au service social communal, soit à Pro Senectute pour autant que la personne puisse se déplacer dans les locaux de cette institution. Dans ce cadre, la commune prend en charge le coût résiduel de la consultation après le versement des subventions fédérales, soit 80 F/heure. Dans ce but, une convention est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023. En 2023, 14 dossiers ont été traités pour des bénéficiaires âgés entre 80 et 89 ans.

Répartition par commune/densité	Population 19-25	Participants	Inscrits	% des inscrits en rapport avec la population
Anières	298	10	12	4%
Collonge-Bellerive	845	41	53	6%
Corsier	213	6	6	3%
Hermance	126	2	2	2%
Total	1482	59	73	5%

Petite enfance

Les crèches de l'île aux Mômes (IAM)



Le Groupement intercommunal de la petite enfance CoHerAn & CO (Corsier, Hermance, Anières et Collonge-Bellerive) (GIPEC), composé des représentants des quatre communes, coordonne la gestion des crèches pour celles-ci. Il a délégué l'exploitation des crèches à l'association pop et poppa.

L'IAM en chiffres

En septembre 2023, 235 enfants fréquentaient les trois sites : l'île aux Mômes Vésénaz 1, l'île aux Mômes Vésénaz 2 et Corsier. 52% de garçons et 48% de filles.

68 nouvelles familles nous ont rejoint à la rentrée. La familiarisation (temps dévolu à l'adaptation de l'enfant et de sa famille) à la rentrée représente 340 heures.

Les enfants sont accueillis majoritairement (62%) 4-5 jours plein temps par semaine. Au niveau des adultes, 4 apprenti.e.s ont terminé leur apprentissage avec succès. Nous les avons engagés au sein de l'île aux Mômes. Ils/Elles ont été remplacé.e.s par 3 apprentis en 1^{ère} année et 1 deuxième année.

Projets : Ludothèque et Bibliothèque

Ces deux projets sont un joyau au sein de nos structures. Même si ces lieux (cave ou espace de rangement) ne permettent pas d'y jouer, le matériel permet aux enfants de s'immerger dans des mondes imaginaires, de développer leurs compétences sociales, cognitives et de tisser des liens entre les adultes et les enfants. Les livres sont un temple du savoir ou les mots deviennent des portes ou-

vertes vers l'imaginaire et la connaissance. Ils nourrissent la curiosité intellectuelle des enfants.

Les trois structures (l'île aux Mômes Vésénaz 1, l'île aux Mômes Vésénaz 2 et Corsier) ont inventorié les jeux et répertorié les livres afin de mettre sur pied une « ludothèque » et une « bibliothèque ». Les collaborateurs.trices et les enfants peuvent ainsi se rendre dans les trois lieux pour y emprunter les jeux et les livres. Pour les livres, des « caisses à thématique » ont été constituées : la mort, la naissance, le non-généré, Un grand merci au GIPEC qui a permis l'achat de ce matériel.

La pénurie d'éducatrices de l'enfance et d'assistants sociaux éducatif (ASE), une problématique majeure dans le domaine de la petite enfance

En offrant des opportunités aux apprentis, aux stagiaires et apprenants de rejoindre notre structure, nous investissons dans l'avenir de notre secteur d'activité. Proposer des postes à des personnes en formation, qui deviendront ultérieurement nos collègues, revêt une importance capitale dans la construction d'une communauté professionnelle dynamique et pérenne.

Ces jeunes et moins jeunes apportent un regard neuf, une énergie et un enthousiasme nourrissant le questionnement et l'innovation au sein des équipes. De plus, accompagner ces futurs collègues dans leur parcours de formation témoigne de notre engagement envers le développement professionnel et personnel de chacun. En les guidant, en leur transmettant notre savoir-faire, nous contribuons à accompagner les enfants dans leur développement ainsi que de bâtir des professionnels compétents, confiants et prêts à relever les défis de notre profession. En somme, proposer des postes à des personnes en formation représente bien plus qu'un simple recrutement. C'est un investissement dans l'avenir, une démarche d'accompagnement et de transmission, et un gage de vitalité, de pérennité pour nous. Le Conseil du Groupement intercommunal a bien compris cet enjeu. Il a donc permis la transformation de postes « d'aide » en postes « d'auxiliaire en formation ».

Ces postes permettent :

- aux ASE de suivre le cursus en dual afin d'obtenir le diplôme d'éducateurs.trices de l'enfance,
- de pouvoir faire une Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE)
- de pouvoir obtenir une reconnaissance de certification étrangère.

Pour encadrer les apprenants (apprentis – stagiaire – ASE en formation), deux éducatrices suivent la formation de praticienne formatrice à Genève. Cela va permettre de continuer à encadrer des étudiants de l'école supérieure en éducation de l'enfance (ESEDE) Genève et Vaud.

Nous tenons à remercier toutes les personnes et institutions qui nous permettent d'effectuer un travail de qualité au quotidien auprès des enfants et des familles.

Anne Nagy, Responsable de service, IAM au sein de pop et poppa

Association des jardins d'enfants et garderies

Les Bacounis (Collonge) - Les Boucaniers (Vésenaz)



L'Association Babouc représente fièrement deux sites, Les Bacounis de Collonge et Les Boucaniers de Vésenaz. Elle se consacre à la prestation de services de garde préscolaire à temps partiel. Avec une expérience de 45 ans, nous avons pris soin et accueilli plus de 3'600 enfants au sein de la commune.

Notre approche pédagogique distinctive vise à offrir un environnement propice à la socialisation, où les enfants peuvent découvrir la collectivité dans un cadre qui s'ajuste à leurs besoins et respecte leur rythme de développement. C'est pourquoi nous privilégions les demi-journées de garde au sein de groupes organisés en fonction des tranches d'âge, favorisant ainsi le développement individuel de chaque enfant.

Notre équipe dévouée est composée de 9 éducatrices, 6 ASE/auxiliaires, 1 apprenti ASE, de stagiaires, sans oublier notre directrice et notre responsable administrative et financière. La commune de Collonge-Bellerive nous accompagne depuis de nombreuses années. Elle met à notre disposition des locaux et des aires de jeux entièrement équipés. Grâce à ces infrastructures, Babouc propose actuellement une centaine de places à temps partiel, réparties en 10 groupes.

Cette collaboration solide entre notre association et la commune illustre notre engagement commun envers le bien-être et le développement harmonieux des enfants, tout en fournissant un cadre éducatif stimulant et sécurisé.

« **Viens Bouger** » : découvrez dès maintenant nos passionnantes activités les lundis, mardis, jeudis et vendredis à Collonge. « Viens bouger » offre aux enfants, dès l'âge de 2 ans, une opportunité unique de s'initier au yoga, à la danse ou encore au football. Ils peuvent ainsi dépenser leur énergie tout en améliorant leur motricité et en développant leur sens de la cohésion sociale.



Les ateliers : découvrez nos ateliers à Vézenaz, proposés les mercredis matin et offrant deux groupes d'âge de 12 à 36 mois et de 3 à 5 ans. Notre concept innovant permet d'approfondir un thème spécifique chaque trimestre à travers des activités manuelles créatives, des explorations sensori-motrices et d'expression orale.

De plus, ne manquez pas notre atelier exclusif « Nature et Découverte » à Collonge, conçu pour les petits explorateurs âgés dès 2 ans et demi, et proposé les mercredis après-midi. Cet atelier offre l'opportunité de découvrir la nature environnante, par tous les temps, et d'apprendre à vivre en harmonie avec elle, en comprenant comment l'aimer et la respecter. Nous travaillons aussi en étroite collaboration avec divers acteurs de la commune tels que les pêcheurs, les vigneronnes et les agriculteurs pour enrichir cette incroyable expérience.

Rejoignez-nous sur notre site web www.babouc.org et notre nouvelle page Instagram.

Estelle Coulin- Meier, Présidente
Mme Annick Blanc, directrice



Dispositif des mamans de jour

Le Conseil municipal a pris la décision de quitter le dispositif des mamans de jour proposé par l'association Koala au 31 décembre 2022. En outre, il a accepté la motion M22-03 intitulée « Mamans de jour » déposée le 1^{er} novembre 2022. Ce dossier a été traité par la commission sociale en 2023. Une analyse approfondie a été menée par le service des affaires sociales afin d'étudier les pistes d'accueil en dehors d'une structure telle que Koala. Il s'avère difficile de proposer un accueil individualisé de ce type qui soit géré par la commune avec les moyens actuels à sa disposition. Les autorités devront se déterminer soit sur un retour au sein de la structure Koala, soit renoncer à proposer un accueil familial de jour. Il est prévu de clore la motion en 2024.

Enfance - Jeunesse

Centre de loisirs Le Point d'Interrogation



2023 une année riche en activités

Pour les enfants de 8 à 12 ans

Les ateliers de bricolages quotidiens du mardi, mercredi et vendredi sont toujours très appréciés et fréquentés par les enfants. En 2023, 80 enfants, en moyenne, ont été accueillis par semaine. En comptant l'accueil et les ateliers des jeudis, environ 120 enfants fréquentent le Centre chaque semaine.

L'atelier théâtre a cette année accueilli 26 enfants de 8 à 12 ans pour proposer une superbe représentation sur 4 jours, à laquelle un total de 80 à 120 personnes, suivant les jours de représentations, ont assisté. Un record pour cet atelier.

La dynamique de l'atelier BD, avec 15 participants, a aussi été excellente et a débouché sur de très belles réalisations exposées lors de notre fête en septembre.





Les accueils des petites vacances de Pâques et octobre se sont très bien déroulés. Ce sont environ 100 enfants, par semaine, qui ont participé à ces accueils.

Cette année, nous avons changé un peu la formule de l'été avec un mini camp sur 3 jours et 2 semaines de Centre Aéré. Le mini camp a accueilli une douzaine d'enfants et les 2 semaines de Centre Aéré ont encore une fois été complètes. Aussi, la dernière semaine de l'été nous sommes retrouvés dans l'incapacité de répondre à toutes les demandes et avons dû refuser une dizaine d'enfants, malgré une capacité maximale de 50 enfants.

Pour les jeunes de 12 à 16 ans

Concernant le secteur ados, nous avons toujours un noyau d'une quinzaine de jeunes qui fréquente régulièrement le Centre. C'est autour d'un repas convivial et de soirées à thème que les vendredis soir connaissent un bon succès.

Les snacks du mardi et du vendredi ont continué à fonctionner avec succès. La fréquentation évolue de semaine en semaine. C'est donc une moyenne d'une vingtaine de jeunes les mardis et d'une trentaine le vendredi avec des pointes allant jusqu'à 45 jeunes.

Les centres aérés de juillet ont connu également une nouvelle formule avec un Centre Aéré sur une semaine et également un mini camp sur 3 jours. Les deux semaines ont rencontré un franc succès. La moyenne de participation fût d'une vingtaine de jeunes pour le Centre Aéré et de 18 pour le mini camp à Europa Park.

L'atelier théâtre des 15 – 30 ans a accueilli une dizaine de jeunes ados et jeunes adultes pour nous proposer des représentations sur 4 jours également.

Pour tous les publics

Les manifestations prévues, comme les Contests de skateboard de mai et de septembre, ont eu lieu et se sont bien déroulées avec un beau succès. Une vingtaine de jeunes ont participé aux évènements tout comme un public enjoué qui était présent pour les supporter.

La fête du Point a cette année été reprogrammée et a eu lieu au mois de septembre. Plus de 50 personnes (parents et enfants) sont venues afin de découvrir le travail des enfants confectionné lors des ateliers ainsi qu'un diaporama des activités d'été.

Ce fut une année bien remplie durant laquelle l'équipe s'est renouvelée suite au départ à la retraite de Virginie Daguin remplacée par Mme Laura Simoès Varanda. Notre volonté est de tout mettre en œuvre pour préserver un programme riche et varié. Le bilan de cette année 2023 fut très positif. La satisfaction des jeunes, des enfants et de leurs parents nous motive pour construire 2024 avec toutes les forces nécessaires.

Retrouvez-nous sur www.pointdinterro.ch

Laurent Ciglié, Président



Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe) - Travailleurs sociaux « hors murs » (TSHM)

L'équipe des travailleurs sociaux hors murs (TSHM) d'Arve-Lac intervient sur les onze communes du secteur. Elle développe des actions pour les jeunes âgés de 12 à 25 ans, sur l'espace public ou dans des espaces d'accueil libre (locaux ou salle de sport) mis à disposition par les communes.

L'équipe TSHM d'Arve-Lac intervient sur les onze communes du secteur. Elle développe des actions pour les jeunes âgés de 12 à 25 ans, sur l'espace public ou dans des espaces d'accueil libre (locaux ou salles de sport) mis à disposition par les communes. Un certain nombre d'actions ont été organisées par les TSHM eux-mêmes et certaines sont le fruit de collaborations avec les communes (petits jobs) ou les associations locales.

Les petits jobs restent sans aucun doute l'outil principal des TSHM pour répondre aux besoins significatifs des jeunes. La mise en place de ces actions permet d'identifier des besoins spécifiques conduisant parfois à des suivis sociaux individuels.

Un programme des actions proposées est produit mensuellement. Il est relayé aux partenaires de la région et sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram).

Suivez l'équipe sur Instagram : arvelac
Facebook : Tshm Arve-Lac

Depuis 2021, un plan triennal, entre la commune de Collonge-Bellerive, le centre du Point d'interro et l'Équipe TSHM Arve-Lac, a été mis en place. Il propose une ligne directrice basée sur l'innovation, le décloisonnement et l'entraide/création de lien.

INNOVATION - questionner les activités existantes, amener de la créativité dans les pratiques existantes, se permettre de faire différemment.

La Savonnière

En été, l'équipe Arve-Lac a investi la plage de la Savonnière en y proposant un stand de crêpes, la mise à disposition de chaises longues, du matériel de jeux et des animations. En 2023, les TSHM ont décidé de prolonger d'une semaine leur présence sur la plage. Durant les trois semaines, l'équipe a constaté une augmentation des jeunes présents sur l'accueil et à la participation des activités. Selon l'équipe, cela a été possible car la durée a permis qu'ils/elles s'habituent à leur présence et les jeunes viennent rendre visite à leurs ami.e.s qui travaillent.



Quelques chiffres

Nombre d'heures petits jobs : 137 heures

Nombres de jeunes mobilisés : 8 (Collonge-Bellerive, Anières, Meinier)

Présence/visite de jeunes : 93 jeunes Les animations proposées et offertes :

- 2 séances de paddle sur le lac : 1^{ère} 12 jeunes / 2^{ème} 15 jeunes
- 1 tournoi de Volley (3 équipes)
- 1 spectacle de magie (30 personnes tout public)
- 1 spectacle d'improvisation (annulé, mauvais temps)



La caf' au Chalet

L'équipe TSHM a régularisé sa présence sur le parking des Rayes de Vésenaz, dans le chalet mis à disposition par la commune. En effet, il était important pour l'équipe que les jeunes puissent avoir un « point de chute », et qu'ils/elles se sentent accueilli.e.s.

- une permanence sociale pour les jeunes, les mercredis après-midi
- Un accueil libre et des repas les jeudis et vendredis dès 17h.

Suivi individuel et petit job

Depuis 2023, les TSHM ont formalisé une procédure d'accompagnement des « petits jobs ». Il s'agissait de prendre soin de l'accueil, des explications de la mission et faire le lien entre les jeunes auprès des partenaires. Le petit job se termine avec un retour sur la mission réalisée. Le travail d'ancrage a permis une augmentation des suivis individuels. Aujourd'hui, un des enjeux de ces suivis est d'offrir une plus grande diversité de propositions aux différents profils qui nous apparaissent.



Bois-Caran: Une présence plus régulière

En 2023, l'équipe a décidé de proposer des présences à l'extérieur du cycle d'orientation durant toutes les pauses de midi du vendredi lorsque la météo était favorable. Les TSHM ont installé des jeux, des chaises longues, de la musique et offert un goûter. Plus ponctuellement, en collaboration avec les conseiller.ère.s d'orientation, l'équipe a proposé une animation plus élaborée. Par exemple : blind-test, concours de basket, diffusion de matchs de football, des crêpes. Ces présences sont importantes en terme de visibilité et sont appréciées.

Sport pour tous.tes – Ouverture de salle de gymnastique

Avec l'objectif de proposer des lieux de rencontre plus réguliers et une plus grande offre à la jeunesse lors de la période hivernale, l'équipe Arve-Lac a ouvert de nouvelles salles de gymnastique. Les salles étant occupées en semaine, proposition a été faite de les ouvrir les samedis. Cela a permis une présence les week-ends, hors événement ponctuel, ce qui est une nouveauté pour l'équipe. Depuis novembre 2023 et ce jusqu'en avril 2024, un.e animateur.trice, accompagné.e d'un moniteur, ouvre la salle de 15h30 à 17h30 les samedis et dimanches au CO de Bois-Caran. Ces ouvertures se font sous le format d'accueil libre, les jeunes peuvent aller et venir et faire le sport qu'ils/elles souhaitent. Lors d'une ouverture, un intervenant externe est venu donner un atelier d'initiation à la boxe. Selon la demande des jeunes, il est possible que d'autres intervenant.e.s soient sollicité.e.s.

Tournoi de Basket

Le 21 octobre 2023, un tournoi de Basket 3v3 a été organisé au sein des salles de gym du CO de Bois-Caran. C'est le fruit d'une collaboration entre l'équipe de TSHM Arve-Lac, le club de basket de Collonge-Bellerive ainsi que celui de Puplinge. L'impulsion est née d'une envie d'offrir aux jeunes du territoire un tournoi de basket ouvert et sous un format différent que les matchs traditionnels, ce sont donc des équipes de 3 joueurs et joueuses qui se sont affrontés sur un panier. L'événement a réuni une dizaine d'équipe mixte de 11 ans à plus de 18 ans



DÉCLOISONNEMENT - mener des activités incluant différentes : équipes FASE, institution, associations, et population

Les nouvelles collaborations avec le réseau

A Collonge-Bellerive, les animateur.trice.s ont imaginé de nouvelles collaborations pour augmenter leur offre auprès de la jeunesse, avec des actions nouvelles et plus nombreuses, telles que :

- **STAGE DÉCOUVERTE CRÛCHE I'ÎLE AUX MÔMES** : Collonge-Bellerive – suivi social
- **FOYER DES ÉCUREUILS GUERY** : Repas et présentation TSHM
- **FÊTE DU PRINTEMPS** : Évènement du Point d'interro animation et petit job
- **SOIRÉE CLAVIS AVEC LE PRESSEUR** : Association de jeunes venant des quatre communes, l'évènement a eu lieu à la Pallanterie. Mise en contact, aide logistique et petit job
- **APECOVE VIDE-DRESSING** : Collonge-Bellerive – petit jobs

Les animateur.trices encouragent le déplacement, le développement de la curiosité de la jeunesse via les activités, les petits jobs, les sorties. L'équipe fait le constat que la présence d'un stand TSHM lors d'évènement communal ou associatif encourage la présence de certain.e.s jeunes qui n'auraient pas forcément investi d'eux-mêmes l'évènement. Il s'agit d'opportunité pour permettre la rencontre avec des habitants de différentes communes, de diverses générations et classes sociales favorisant le bien-vivre en-



semble. La plus-value de les faire se déplacer est bien présente, mais le constat d'un besoin actuel de cette jeunesse est à l'inverse de s'ancrer un peu plus dans un lieu.

CRÉATION DE LIEN SOCIAL/ ENTRAIDE - favoriser un état d'esprit d'entraide gratuite, favoriser la création de projet, passer d'une logique de prestation à la création de projets construits avec la population

Il est intéressant de mentionner la diversité des profils de jeunes que l'équipe réunit durant ses actions. En effet, l'équipe est en lien tant avec des jeunes universitaires, que des jeunes en rupture, des jeunes de différentes classes sociales et des situations familiales variées. Ces différents publics se côtoient durant les actions que l'équipe propose. Cette mixité favorise la tolérance envers les uns et les autres.

Une de nos actions qui répond à cette idée d'entraide est « la prévention ». Dans ce cadre, les TSHM propose des stands lors des événements et des tournées mettant l'accent sur une prévention « par les pairs », autour de la consommation de type tabac, alcool et cannabis. Selon la demande et en s'adaptant à l'évènement, l'équipe a mis en place :

- un lieu d'accueil, de référence et de confiance en cas de problème pour les jeunes de la région durant les événements festifs
- un éthylotest électronique
- la distribution de boules quies, de documentation, des préservatifs et des cendriers

Sara Rusalen, Loïck Fertig, Gianpaolo Gallo, TSHM FASE Secteur Arve-Lac

Encouragement aux activités pour la jeunesse

Outre son soutien aux sociétés communales qui organisent des activités sportives ou culturelles pour les jeunes, la commune subventionne également les organisations hors murs qui reçoivent de jeunes collongeois.

C'est le cas, notamment, pour les activités durant les vacances scolaires. Qu'il s'agisse de camps ou d'ateliers, l'organisateur, à condition qu'il soit constitué en association et membre du Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ), reçoit 15 francs par jour et par enfant participant à ces activités et résidant sur la commune de Collonge-Bellerive. Dans ce cadre, en 2023, la commune a financé 1'031 jours pour 165 enfants, soit 15'465 F.

Tableau comparatif – années 2019-2023

Remboursement subventions GLAJ

Année	Nombre d'enfants	Nombre de jours	Total en francs
2019	134	1'038	15'570
2020	103	756	11'665
2021	161	1079	16'240
2022	126	937	14'310
2023	165	1031	15'465

Subvention camps de sport et d'activités

Pour mémoire, entre 2019 et 2020, la commune octroyait 100 F aux jeune âgés entre 6 et 18 ans pour leur participa-

tion à un camp de sport d'une semaine organisé par une structure suisse.

Dès 2021, cette subvention a été reconduite et étendue à tous les camps d'activités (loisirs, culturel).

2019	2020	2021	2022	2023
113	72	196	119	146

Jeunesse - Emplois d'été

L'administration communale a pu répondre favorablement aux jeunes domiciliés sur la commune qui ont été affectés à des tâches spécifiques dans les différents services communaux (voirie, écoles, manifestations communales).

Jobs d'été proposés par la commune

Année	Candidatures	Engagements
2018	67	41
2019	47	44
2020	51	42
2021	54	40
2022	72	49
2023	76	62

Pour information, le règlement complet concernant les emplois d'été se trouve sur le site internet de la commune : www.collongebellerive.ch/reenseignements/administratifs/règlements.

Adultes

Trois Chêne Emploi

Depuis 2018, les habitants de la commune qui font appel aux services de Trois Chêne Emploi, ont la possibilité de bénéficier d'un suivi adapté à leurs besoins par les conseillères en insertion professionnelle. Cette structure regroupe les communes des 3 Chênes : Chênes-Bougeries, Chêne-Bourg, Thônex, ainsi que certaines communes de la région Arve et Lac : Anières, Collonge-Bellerive, Cologny, Jussy, Meinier, Puplinge, Presinge, Vandoeuvres.

Les attentes à l'égard de la structure varient d'une personne à l'autre. Elle aide ses usagers dans la constitution d'un dossier de candidature complet, dans leurs recherches d'emploi et leurs postulations en ligne ou à la préparation aux entretiens d'embauche. Elle les accompagne également dans la construction d'un projet professionnel réaliste et réalisable.

De plus, l'équipe attache beaucoup d'importance à entretenir une collaboration étroite avec les employeurs de la région afin de faciliter le processus d'insertion ou de réinsertion des personnes sur le marché du travail.

Bien qu'accueillant un public de tous âges, une attention particulière est accordée au suivi des jeunes en recherche d'apprentissage, notamment lors des périodes charnières, et de ceux en rupture scolaire afin de les motiver à s'investir dans un projet de formation.

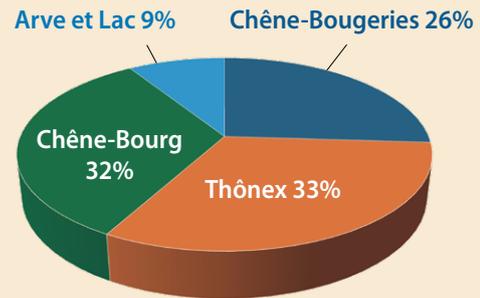
Cette année encore, Trois Chêne Emploi a pris à cœur d'accueillir des stagiaires. L'une de ses missions étant d'aider les usagers à trouver des stages auprès d'entreprises, il est important à ses yeux de donner également cette opportunité à des jeunes et des adultes en les accueillant au sein de la structure.

Contact : Rue du Gothard 13 – 1225 Chêne-Bourg ☎ 022 348 45 72 courriel : contact@3chene-emploi.ch

Quelques chiffres

En 2023, Trois Chêne Emploi a reçu 166 visites d'habitants de la commune. Le coût de la consultation pour la commune s'est élevé, en 2023 à 92 F, soit un total de 15'272 F.

Répartition par commune du total des visites



Nombre de personnes suivies par année

Domiciliées à Thônex	293
Domiciliées à Chêne-Bourg	235
Domiciliées à Chêne-Bougeries	158
Domiciliées Arve et Lac	66
Total	752

Répartition par tranche d'âge

15-18 ans	5%	41
19-25 ans	14%	107
26-35 ans	19%	143
36-45 ans	28%	209
46-55 ans	23%	170
56 ans +	11%	82

Hospice général – Centre d'action sociale des Eaux-Vives



Hospice général

Le Centre d'Action Sociale (CAS) des Eaux-Vives est géré par l'Hospice général, qui travaille depuis plusieurs années à privilégier des rapports de collaboration fructueux avec les communes d'Arve/Lac qui sont Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Jussy, Meinier, Presinge, Puplinge, Vandoeuvres.

Il se situe dans le quartier des Eaux-vives :

Rue des Vollandes 38

1207 Genève.

www.hospicegeneral.ch

Les assistants sociaux, les gestionnaires financiers et administratifs, les chargés d'accueil social ainsi que les responsables d'unité restent à disposition pour toutes demandes provenant des communes afin de maintenir le lien de collaboration avec vos services sociaux.

Proximité et disponibilité

L'Hospice général, acteur genevois du mieux-vivre ensemble, a pour mission d'informer, orienter, prévenir et lutter contre le non-recours aux prestations sociales.

Le centre d'action sociale (CAS) des Eaux-Vives propose un accompagnement social adapté aux besoins des usagers que cela soit dans la fréquence des entretiens, le temps

consacré, les outils à disposition, tout en respectant la Loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI). L'objectif étant d'évaluer la situation sociale des personnes, d'établir un projet d'accompagnement adapté aux besoins et de définir conjointement sa mise en œuvre. Cet accompagnement peut également se faire hors murs, au domicile ou auprès de notre réseau partenaire.

Une étroite collaboration se poursuit avec le service social littoral. Cette collaboration va se renforcer d'autant plus avec la mise en œuvre dès 2025 de la nouvelle Loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP). Cette loi vise entre autres à encourager les liens tissés avec les communes par des actions de partenariat œuvrant en faveur des personnes sollicitant l'aide de l'Hospice général.

Les informations ci-après proviennent du CAS des Eaux-vives, actualisées à fin décembre 2023.

Nombre de bénéficiaires suivis

	Avec prestation financière	Sans prestation financière
Collonge	24	1
Vésenaz	81	4

Nombre de bénéficiaires suivis selon le genre

	Féminin	Masculin
Collonge	11	14
Vésenaz	35	50
Total en %	41,82	58,18

Nombre de bénéficiaires selon le groupe familial

	Couple avec enfants	Couple sans enfant	Famille monoparentale avec enfants	Personne seule
Collonge	2	-	2	21
Vésenaz	19	5	12	49
Total en %	19	4	13	64

Nombre de bénéficiaires par tranches d'âge en général

	0-25 ans	26-39 ans	40-49 ans	Plus de 50 ans
Collonge	6	11	4	4
Vésenaz	29	29	4	23
Total général	35	40	8	27
en %	32	36	7	25

Nombre de bénéficiaires suivis à l'Aide aux migrants et à Point Jeunes

	AMIG Aide aux migrants	Point Jeunes pour les 18 à 25 ans
Collonge	22	3
Vésenaz	30	8

Vanessa Houlmann et Julie Dombret,
Responsables d'unité

imad – Institution genevoise de maintien à domicile



Les prestations de soins et de maintien à domicile sur la commune de Collonge-Bellerive et les communes environnantes sont assurées par les équipes de l'antenne de maintien à domicile de Vésenaz placées sous la responsabilité du centre de maintien à domicile Eaux-Vives de l'IMAD.

Depuis le printemps 2023, l'IMAD qui cogère les activités de la Maison de santé de Meinier intervient également dans le cadre de prestations de soins et de maintien à domicile, ainsi que d'actions de promotion de la santé et prévention en faveur de la population locale.

Notre mission

L'IMAD assure des prestations de soins, d'aide, d'accompagnement et de répit favorisant le maintien à domicile de personnes fragiles et vulnérables tout en préservant leur autonomie. Ces prestations s'adressent aux personnes domiciliées dans le canton de Genève et dont la santé exige des soins ou de l'aide de manière temporaire ou durable. Elles sont effectuées en collaboration avec le médecin traitant, le patient et ses proches aidants, en coordination avec les partenaires du réseau santé-social et les acteurs communaux.

Elles sont assurées à domicile par les équipes de proximité, ainsi que dans les structures intermédiaires – immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) et unités d'accueil temporaire et de répit (UATR).

Prestations principales :

- soins à domicile (évaluation, conseils et coordination, examens et traitements, soins d'hygiène/de base, soins aigus et de transition suite à un séjour hospitalier) ;
- soutien à la vie quotidienne (aide pratique et suppléance parentale) ;
- aide et répit aux familles avec enfant gravement malade ;
- consultations diététiques à domicile sur prescription médicale ;
- livraison de repas à domicile aux personnes dans l'incapacité de cuisiner pour raison de santé ;
- actions de promotion de la santé et de prévention ;
- ergothérapie (rééducation, réadaptation, prévention et

- aménagement du logement) ;
- sécurité à domicile (système d'appel à l'aide, signalisation lumineuse pour personnes malentendantes)
- accueil et soins en UATR (unité d'accueil temporaire et de répit)

- encadrement de proximité et présence nocturne dans les IEPA (immeubles avec encadrement pour personnes âgées)
- réponse à l'urgence sociale 7j/7, de 17h à 8h en semaine et 24h/24 week-end et jours fériés (UMUS).

Statistiques 2023

Population	Population par sexe		Population par tranche d'âges			Patients par sexe		Patients par tranche d'âges			Total patientèle	
	Femmes	Hommes	0-64 ans	65-79 ans	80 ans et plus	Femmes	Hommes	0-64 ans	65-79 ans	80 ans et plus	2022	2023
31.12.23												
8'647	4'517	4'130	6'990	1'098	559	162	102	41	48	175	291	264

Nombre de patients par type de prestation						Heures/Quantités par type de prestation				
Aide Pratique	Soins de base	Soins Infirmiers	Ergo-thérapie	Repas à domicile	Sécurité Abonnés	H. Aide Pratique	H. Soins de base	H. Soins Infirmiers	H. Ergo-thérapie	Repas à domicile
65	103	191	30	65	100	1'858	7'828	5'061	231	5'931

Aînés

Aux Cinq Colosses – Foyer de jour pour personnes âgées

Le foyer de jour est destiné aux personnes âgées fragilisées par la maladie, la solitude dès l'âge de 65 ans. Il permet aux aînés qui habitent à Genève dans les communes situées entre Arve et Lac de :

- rester chez elles
- créer des liens, voir du monde
- participer à des activités
- manger en compagnie
- trouver du soutien selon leurs besoins
- et d'accorder du répit à leurs proches.

Le foyer est ouvert du lundi au vendredi. Il peut accueillir jusqu'à 15 personnes par jour. Nous proposons diverses activités culturelles, ludiques et mobilisatrices en essayant de répondre aux attentes et aux envies de chacun. Des professionnels de la santé et de l'animation accompagnent chacun, ainsi que des stagiaires et civilistes.

En 2023, notre foyer de jour a accueilli 123 personnes, correspondant à 2691 journées d'accueil. Les habitants de Collonge et Vézenaz sont une quinzaine et la fréquentation s'élève à 569 journées pour un âge moyen de 82 ans, les femmes constituent la majorité du public (85 femmes – 38 hommes).

Cela représente également 4584 trajets dans nos minibus. En effet, le fait que nous allions chercher les personnes à domicile est souvent indispensable pour qu'ils puissent bénéficier des journées au foyer.

Déroulement d'une journée type :

Entre 8h00 et 9h15, notre chauffeur passe chercher chacun de nos bénéficiaires à son domicile.

En arrivant « Aux Cinq Colosses », nous prenons le déjeuner tous ensemble.



Par la suite, une activité est proposée jusqu'à la fin de la matinée où nous prenons un apéritif en découvrant et en partageant autour des nouvelles du monde et locales. Nous passons ensuite à table pour le déjeuner.

Après cela, un temps pour se reposer ou en activité-libre est proposé. L'après-midi, une deuxième activité est proposée jusqu'à l'heure du goûter où nous prenons une collation. Finalement, à 16h00, notre chauffeur fait une tournée pour raccompagner chaque bénéficiaire chez lui.

Pour plus d'informations le rapport annuel se trouvera sur notre site internet dès mi-avril. Et il est toujours possible de venir nous rendre visite ou de prendre contact avec nous.

Pour tout renseignement :

route d'Hermance 347

1247 Anières

☎ 022 347 01 20

foyer@aux5colosses.ch

www.aux5colosses.ch

Christophe Peccoud, Directeur adjoint

Emmanuelle Gentizon Salgues, Directrice

Le Club des aînés

Le but du Club des Aînés est de créer un lien social entre les personnes de plus de 60 ans, pour ce faire il dispose d'un magnifique local et d'une superbe terrasse située au 35 chemin du Vieux-Vésenaz. En 2023, il compte 158 membres.

Nos activités régulières, chaque semaine :

- **lundi de 14h00 à 17h00 après-midi dédié au bricolage.** Divers objets concoctés par nos Dames seront vendus lors de l'AG pour Pâques et à la Fête de l'Escalade, comme cadeaux de Noël
- **mardi de 14h00 à 18h00** les membres se retrouvent afin de jouer à de nombreux **jeux de société, bridge, jass, Rummikub, Triomino, etc.**
- **Le billard** lui rencontre un franc succès. Les joueurs qui s'affrontent donne lieu à des parties pleines de rires. A 16h00 un goûter est offert
- **mercredi de 15h00 à 16h00 la Chorale répète.** Elle s'est produite comme chaque année 12 fois dans les EMS de la région, dont 1 fois au Club.

En dehors des activités régulières, en 2023, nous avons organisé trois repas :

- **le 25 avril**, pour l'Assemblée générale en présence de Monsieur Marcel Goehring, Conseiller administratif
- le dimanche **28 juillet** pour la Fête de la Mi-Été
- le **12 décembre** nous avons Fêté l'Escalade. Lors de cette journée nous Fêtons aussi nos membres qui atteignent 80 et 90 ans en cette année.

Nous avons également organisé trois excursions :

- **jeudi 12 mai**, excursion «TRESOR DE LA HAUTE-SAVOIE».
- Le matin nous avons fait une croisière sur le Lac d'Annecy ensuite nous nous sommes rendus à Saint-Jorioz pour le repas, l'après-midi à Sevrier à la Fonderie de cloches Paccard où nous avons assisté à la coulée de 2 cloches.
- **jeudi 14 septembre** le Club a pris un bol d'air sur les hauts de Montreux. «LES ROCHERS DE NAYE». Repas sur place.
- **jeudi 16 novembre.** «EXCURSION SPECIALE» : Malakoffs à l'Auberge Communale de Féchy précédé d'une visite de la cave Bettems.

Deux Courses pédestres :

- le **1^{er} juin**, de Saint-Maurice à la Pallanterie suivi de la visite du Musée Richard Hoffmann à la caserne des pompiers de Collonge-Bellerive, suivi d'un repas au Restaurant du Manège de la Pallanterie.
- le **5 octobre.** Balade de Gy à Meinier. Repas au restaurant Le Tilleul.

Quatre Conférences :

- **mardi 15 février.** M. TOSCANI et Mme BRINGOLF nous parle des diverses activités des Établissements Publics d'Insertion (EPI)
- **mardi 21 mars.** Le Lt Perrier nous présente les pompiers de l'aéroport



- **mardi 24 octobre.** Le major AZINARDI nous fait découvrir l'Office Cantonal de la Protection de la Population et des Affaires Militaires. (OCPAM)
- **mardi 7 novembre.** Mme COUTEHEUSE nous embarque pour 7 années de croisière en voilier autour du monde.

Sans oublier notre super LOTO, le 28 février.

Je voudrais encore relever 2 records, 60 participants à notre assemblée générale et 59 à notre excursion aux Rochers de Naye.

Pour terminer ce rapport, je souhaite remercier les Dames qui s'occupent chaque mardi de préparer le goûter qui rencontre un important succès puisque c'est plus de 40 membres qui y participent.

Contact :

Richard Hoffman, Président

☎ 079 426 38 38

☎ 022 752 20 57 (Club)

clubdesainesvesenaz@bluewin.ch



Association les Ponts - Accueil des migrants

Il y a 8 ans, naissait à Collonge-Bellerive l'Association Les Ponts dans le but de créer des liens entre les migrants/réfugiés de notre région et les villageois afin de favoriser leur intégration sur notre territoire.

2023 a été une année riche de beaux moments de fraternité, de découvertes, de soutien grâce aux divers ateliers organisés par notre association et à la participation fidèle et nombreuse des migrants/réfugiés. La Boutique, avec l'atelier de couture, a été un lieu phare pour nos amis qui viennent non seulement trouver leur bonheur mais aussi passer un moment convivial, profiter de pratiquer un peu le français autour d'une tasse de thé. Des meubles ont été customisés à l'atelier bois. La conversation française a accueilli, chaque semaine, 5-6 jeunes mamans très motivées. Nous avons également offert plusieurs soutiens scolaires à des jeunes collégiens dont l'un a passé sa maturité avec succès. Un repas mensuel aux saveurs des différents pays a été concocté par l'atelier cuisine pour régaler une joyeuse trentaine de villageois et migrants/réfugiés. Le café guitare a attiré de nombreux amateurs et les progrès notoires ont permis à ces apprentis musiciens de donner un concert à la salle Willy Buard et de vivre un



weekend guitare à Planachaux. Faire connaître notre pays et notre culture est aussi, pour nous, un objectif important : les excursions proposées rencontrent beaucoup de succès (luge au Marchairuz, visite du parc animalier et des grottes à Vallorbe, sortie sur le lac) ainsi qu'une soirée cinéma en plein air, un concert des Tirabosco, et une pièce de théâtre.



Nous désirons remercier chaleureusement la commune pour son soutien généreux rendant possible cette belle aventure qui nous donne l'opportunité d'expérimenter que l'entre-connaissance est porteuse de paix, de joie, d'humanité.

Anne-Catherine Hochstrasser, Anne Riedlinger, co-présidentes

Subventions

Aide sociale en Suisse

Dans le cadre de l'aide sociale en Suisse, l'action visant à soutenir notamment des associations et fondations venant en aide aux personnes handicapées, aux femmes, aux enfants, aux migrants et aux personnes marginalisées a été poursuivie. Une attention particulière a été portée aux associations luttant contre la précarité/l'exclusion et la jeunesse.

En 2023, 132 structures ont sollicité une subvention dont 79 d'entre elles ont reçu une allocation allant de 500 à 15'000 F, la moyenne s'élevant à 2'152 F par projet, pour un total de 198'000 F. La priorité a été donnée aux organisations dont le siège social se trouve dans le canton de Genève.

Domaines plus particulièrement ciblés

Domaine	Nombre	Montant Versé
Exclusion/Précarité	22	75'800
Jeunesse	19	24'500
Femmes	15	15'500
Soutien Ecoute	7	14'000
Migrants	8	11'500

Autres associations ayant notamment reçu des subventions

Le Caré, Secours Suisse d'Hiver, AFM – association des familles monoparentales, AVVEC - Aide aux victimes de violence de couple, Téléthon, Actifs, Aspasia

Principales organisations

Domaine	Association
Exclusion/Précarité	Colis du Cœur, Partage, Caritas Genève, CSP, Bateau Genève
Jeunesse	ADN Projet, Astural, La Barje, Stop Suicide
Femmes	Au Cœur des Grottes, Aux 6 logis, F-Information, Voie F
Soutien Ecoute	As'trame, OPCCF, Pro Juventute
Migrants	CCSI, Camarada, Appartenances, La Roseraie

Aide humanitaire d'urgence pour les régions sinistrées

9 actions d'urgence à l'étranger ont reçu un soutien pour un total de 46'000 F (40'000 F + 6'000 F (report subventions sociales suisses)).

Association	Pays	Projet
CICR	Soudan, Nigeria, Somalie	Sécheresse Corne de l'Afrique - Aide concrète aux personnes les plus vulnérables, soins médicaux d'urgence, distribution de denrées alimentaires essentielles, garantir l'accès à l'eau potable
Commune de la Chaux de Fonds	Suisse	Fonds pour la réhabilitation des parcs Gallet et Crêtets suite à la demande d'aide de la commune pour réparer les dégâts de la tempête du 24 juillet 2023
Croix Rouge Suisse	Malawi	Epidémie de choléra – soutenir l'équipe locale et le ministère de la santé
Croix-Rouge Suisse	Maroc	Tremblement de terre – Aide et soutien aux sinistrés des zones d'accès difficiles
EPER	Turquie/Syrie	Aide humanitaire en faveur des victimes du tremblement de terre, mise en place d'hébergements temporaires
Fondation Armenia	Arménie	Aide d'urgence pour les réfugiés du Karabah
Medair	Turquie/Syrie	Aide humanitaire en faveur des victimes du tremblement de terre, réhabilitation de l'eau
MSF	Soudan	Guerre au Soudan – Assurer la gestion des projets médicaux pour soigner les victimes de guerre
Yaffa	Gaza	Programme d'intervention psychosociale communautaire dans les 16 quartiers les plus précaires de Gaza

Aide humanitaire pour les pays en voie de développement

La commission sociale s'est réunie en juin 2023 pour étudier les dossiers de demandes de subvention qui lui ont été adressés. Les structures œuvrant en faveur des enfants, des femmes du développement durable (éducation, santé, formation, gestion des ressources naturelles) ont reçu, en priorité, un soutien. Les autorités de la commune ont souhaité privilégier des projets à taille humaine, dont les responsables peuvent rendre compte de l'utilisation des sommes reçues.

Une aide s'élevant globalement à **186'850 F** a été versée aux 41 organisations suivantes, dont 80'000 F pour 5 projets de Fédération Genevoise de Coopération.

Association/Fondation	Pays	Projet
AaZ – Association Suisse pour l'aide au Zanskar	Zanskar	Fonctionnement de l'internat Lamdom Model High School
Aesopfe	Cameroun	Amélioration des conditions d'étude de 200 enfants les plus démunis
Aide au Népal	Népal	Acheminement et installation de 300 fourneaux familiaux
AKIU – Association Keiser for Uganda	Ouganda	Renforcer les compétences du personnel enseignant
Amis de Timbereng	Sénégal	Formation et insertion en élevage et production laitière, accompagnement à l'entrepreneuriat laitier
ASASE - Association Suisse des Amis de Sœur Emmanuelle	Soudan du Sud	Programme Be in Hope pour enfants des rues
ASBB – Arche Suisse Beyond Borders	Maroc	Soutien aux travailleurs sociaux en lien avec les enfants seuls au Maroc
ASE - Association Solidarité Egypte	Egypte	Bourses scolaires
ASE - Association Solidarité Egypte	Egypte	3 dispensaires + hôpital public
Assikloassi	Togo	Construction d'un lycée de 4 classes à Okou avec mobilier et latrines

Aide humanitaire pour les pays en voie de développement (suite)

Association/Fondation	Pays	Projet
Bilifou-Bilifou	Burkina Faso	Aide et soutien au complexe scolaire de Gondologo
Chemin de l'Espoir	Tunisie	Rénovation d'une école à Bir El Haffrey
ClubAide	Togo	Création de 2 nouveaux points d'eau
Heart for India	Inde	Soutien à la scolarisation de 2'500 enfants
Iamaneh Suisse	Mali	Amélioration de la santé et des conditions de vie des jeunes filles et femmes atteintes de fistules obstétricales
IAS – Ingénieurs, architectes solidaires	Togo	Amélioration des conditions de vie et de santé du village d'Atsavegan
IRED - Association Jeunes Corail d'Haïti	Haïti	Appui aux enfants de la rue
Komitass Action Suisse Arménie	Arménie	Aide humanitaire pour les enfants de la région de Chirak
Krousar Thmey	Cambodge	Soutien à la maison familiale de Siem Reap
Lumière pour Haïti	Haïti	Accès à l'éducation de 53 jeunes de milieux défavorisés
M.A.A - Maasai Aid Association	Kenya	Reconstruction de deux classes d'école
Miaraka	Madagascar	Construction de deux nouvelles salles de classe et rénovation des anciennes
Miman-Benin	Bénin	Soutien à la coopérative de femmes et la scolarisation des enfants d'un village rural
Morija Humanitaire et Développement	Burkina Faso	Centre de récupération et d'éducation nutritionnelle
Nouvelle Planète	Guinée	Fourniture d'eau potable et reboisement dans trois nouveaux villages
Palmier Association	RDC	Construction des latrines à l'école primaire, réfection des canalisations d'eau
Puits à Madagascar	Madagascar	Renforcement scolaire et accès à l'eau potable
Roger Riou association	Sénégal	Promotion de l'apiculture durable
Rose des Sables	Burkina Faso	Kombissiri 2023
Soutien aux plus démunis.e.s	Nigéria	Centre rural de formation professionnelle
Terragir/CEAS	Madagascar	Projet VMM2 – Appui au développement des filières de séchage de fruits
Unique Happy Child	Kenya	Construction et maintenance d'un nouveau bâtiment de l'école « Happy Star »
USHAGRAM association	Liban	Scolarisation d'enfants réfugiés syriens de la Beqaa au Liban
Villages Unis (United Villages)	Togo	Amélioration de l'accès aux soins essentiels
Voix libres	Bolivie	Création d'un réfectoire populaire pour nourrir une centaine d'enfants
Zédaga	Bénin	Centre de ressources et de formation continu de Kandi

Projets de la Fédération Genevoise de Coopération

CSS – Centrale Sanitaire Suisse Romande	Guatemala	Accès aux soins et plaidoyer politique pour les communautés du Péten
FH Suisse	Ouganda	Agroécologie et promotion de la nutrition dans le District de Amugat
Glocal Association	Madagascar	Gestion durable des ressources des lacs par les ménages de pêcheurs dans l'extrême pauvreté
MCI – Mouvement pour la Coopération Internationale	Pérou	Renforcement des capacités scolaires et sociales d'enfants vulnérables en Amazonie péruvienne
Unis pour le Togo	Togo	Projet d'un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement en milieu rural

Instruction publique

Depuis la rentrée scolaire 2015/2016, le département de l'instruction publique a nommé M. Pierre-Charles Dagau, directeur des établissements scolaires de Collonge, Vézenaz et Meinier.

Fréquentation des écoles de la commune de Collonge-Bellerive de 2013 à 2023 :

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'enfants	544	555	581	551	562	596	593	623	639	642	651

Ecole de Collonge, cycles élémentaire et moyen

Titulaires	Degrés	Nombre d'élèves
Alida SCALAMBRIN & Annick MOREL	1P/2P	20
Ha-Uyen NARAY & Annick MOREL	1P	20
Véronique VANCOFF	2P	22
Françoise HEINIGER BIZON	3P/4P	20
Emmanuelle RICCO	3P	23
Valia BUCLIN	4P	22
Wiveka GIACOBINO	5P	25
Patricia SIMOES SANTOS & Océane SIMOS	6P/7P	24
Clothilde CARON-DUFOUR	6P	21
Marine LOOSLI	6P	19
Anne BUECHI-DUBOULOZ	7P-8P	24
Nahéma MONGILARDI & Julia HAUETER	7P-8P	22
Cathy GAUD-MONTANIER	8P	23
Total		285

Ecole de Vézenaz, cycles élémentaire et moyen

Titulaires	Degrés	Nombre d'élèves
Adèle LURIA & Alexia MANGIACAPRA	1P	21
Saete BASTIN & Adèle LURIA	1P	22
Isabelle BLATTER DUBACH	2P	20
Emmanuelle BRUNI	2P	20
Camille IRSCHLINGER	3P	20
Joanna PUTZEYS	3P	21
Karine MUTZENBERG	4P-5P	21
Gaelle ROSSET	4P	23
Christine ALBERT	4P	23
Louise RILLIET	5P/6P	20
Julia HAEUTER	5P	22
Marine SIMOS	6P	23
Sophie ANSARI	6P	23
Catia FERNANDES	7P/8P	20
Laureline GUNTZ	7P/8P	22
Giachem MICHELA	7P	23
Gabriella TUVERI	8P	22
Total		366

Nationalité des élèves

Ecoles	Genevois et confédérés	Etrangers	Total
Collonge, cycle élémentaire	87	38	125
Collonge, cycle moyen	111	46	157
Vésenaz, cycles élémentaire & moyen	264	105	369
Total	462	189	651

Restaurants scolaires

L'année scolaire 2023-2024 a marqué la 9^{ème} année de la gestion communale des restaurants scolaires. La gestion administrative des restaurants scolaires occupe l'équivalent d'un collaborateur à 50%.

La gestion des inscriptions aux repas s'effectue par les parents, sur la plateforme my.giap.ch. Cette plateforme évolue régulièrement pour s'adapter aux évolutions technologiques.

Les parents paient les repas en avance, les repas consommés sont décomptés. Il est prévu automatiquement l'envoi d'un courriel de rappel lorsque le solde du compte est insuffisant, soit dès que le solde est équivalent à 5 repas.

Fréquentation moyenne

Année	Collonge		Vésenaz		Total		
	enfants inscrits	nb repas/j	enfants inscrits	nb repas/j	enfants inscrits	nb repas/j	progression nb de repas/j/ année précédente
2016	121	104	151	132	272	236	-5.56%
2017	143	113	161	140	304	253	11.76%
2018	154	126	185	159	339	285	11.51%
2019	134	120	191	169	325	289	1.40%
2020	137	137	203	203	340	340	5%
2021	225	156	298	220	523	376	11%
2022	234	139	295	200	529	339	-10%
2023	239	171	302	223	462	394	15%

Nb : les chiffres ci-dessus sont communiqués par le GIAP

Le prix du repas facturé aux parents s'élève à 10 F. Ce prix n'a pas subi d'augmentation depuis 2015, année de la reprise de la gestion des restaurants scolaires par la commune.

En 2023, le contrat de fourniture des repas avec le prestataire historique, Novae Restauration S.A. est arrivé à échéance au 1^{er} août 2023. Un appel d'offre public a été lancé par la commune en début d'année 2023. Il a été remporté par l'entreprise de restauration collective, Kidelis SA. Cette nouvelle offre a impliqué une augmentation du prix du repas pour la commune.

C'est dans ce cadre qu'une motion (M23-02) intitulée « Restaurants scolaires des écoles primaires de Collonge et Vésenaz » a été déposée lors de la séance du Conseil municipal du 27 juin 2023. Le Conseil municipal a refusé l'entrée en matière sur cette motion. Les commissions sociale et scolaire ont décidé de maintenir le prix du repas à 10 F pour les parents pour l'année scolaire 2023/24. La différence entre le prix facturé par le prestataire et le prix facturé aux familles, est pris en charge par la commune et s'élève env. 65'000 F en 2023. Il a été également décidé de supprimer la taxe d'inscription de 50 F/enfant facturée par la commune et de modifier l'heure limite d'annonce d'absence d'un enfant de 15h30 à 18h00 la veille (non facturation du repas annoncé dans les temps).

Activités surveillées par le GIAP (activités du soir)

Le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) organise et assure l'accueil des enfants à midi et le soir. A Collonge, en moyenne 54.5 (62 en 2023) sont accueillis chaque jour. A Vésenaz, 76 (72 en 2023) en moyenne en bénéficient quotidiennement.

Scolaire

« Démocratie 3D » : pour les élèves de 8P de la commune

Lancée en 2014 par la Chancellerie d'Etat, le programme Institutions 3D a été repris dès 2019 dans les écoles de Collonge et de Vézenaz, en collaboration avec la direction et les enseignants des classes de 8P, sous le nom de « Démocratie 3D ». Les écoliers ont rencontré Mme Carole Lapaire, magistrate en charge du dicastère scolaire, les 8 et 15 novembre 2022 pour une sensibilisation au civisme et à la démocratie. Afin de rendre ces notions plus concrètes, ils ont suivi le programme « Robin des Watts », proposé par l'association Terragir. Ce programme initie un partenariat de solidarité énergétique entre des écoles suisses et étrangères. L'idée est de réaliser des économies d'énergie en Suisse pour investir ensuite le montant économisé dans un projet permettant d'améliorer les conditions de vie d'un village d'un pays en voie de développement.

Réunis dans la salle du Conseil municipal les 2, 9, 15 et 16 mai 2023, les différents groupes ont présenté chacun leur projet puis débattu. Le vote final a permis de retenir un projet par école. Grâce au travail fourni par les élèves, une subvention a été octroyée par la commune au Centre Ecologique Albert Schweizer afin de soutenir le développement des filières de séchage de fruits, légumes et épices durables et équitables à Madagascar. Le Conseil des jeunes s'est clôturé par un agréable goûter offert aux élèves dans le parc de la mairie.

Cérémonie des 8P

Marquant l'achèvement de l'enseignement primaire, les 78 élèves de 8P ont été reçus à l'épicentre, le 20 juin 2023, par le Conseil administratif. Lors de ce moment de partage, les enfants ont pu découvrir la carrière d'un graffeur et échanger avec un artiste collongeois du Street Art : Tones, lauréat de la bourse culturelle en 2012. Ils se sont également vu remettre le traditionnel stylo de marque Caran d'Ache qui les accompagnera lors de la suite de leur scolarité. La réception s'est terminée autour d'un choix de glaces d'un artisan genevois.



l'épicentre



Parlement des Jeunes (PJCB)

Pour rappel, le Parlement a vu le jour le 21 septembre 2022, grâce à la motion M21-01 « pour un parlement des jeunes à Collonge-Bellerive » déposée le 28 janvier 2021 et soutenue unanimement par les membres du Conseil municipal.

En principe, il se réunit une fois par mois et les séances sont ouvertes aux jeunes de 12 à 28 ans domiciliés sur la commune. Les débats portent sur des questions d'intérêt public en particulier avec la politique de la jeunesse, les sports, la culture, l'organisation d'événements ou réalisation de projets.

De janvier à août 2023, le PJCB, composé de 15 membres, s'est réuni à 5 reprises sous la présidence de M. Alan Zwettler. Puis de fin août à décembre 2023, 5 séances ont eu lieu, sous la présidence de Mme Manon Selvatico. Il compte désormais 10 membres. Le Parlement a apporté son soutien à l'association DIVE Esports qui promeut la pratique de jeux vidéo en réseau ou en local. Les joueurs s'entraînent en vue de participer, en individuel ou en équipe, à des compétitions.

Promotions scolaires

Le vendredi 30 juin 2023, sous une météo plutôt frémillante, la traditionnelle fête des Promotions scolaires est venue célébrer la fin de l'année scolaire pour les écoles primaires de la commune, à la ferme de Saint-Maurice. Au programme : cortège des enfants et des enseignants avec les autorités municipales et la fanfare, châteaux gonflables, manèges et autre mur de grimpe, stands de nourriture et les gâteaux préparés par l'APECOVE. A la fin du défilé, chaque enfant a reçu une gourde aux couleurs de la commune.







Personnel des services communaux

ADMINISTRATION COMMUNALE / 2023	Postes 2023
SECRETARIAT GENERAL	9.65
Secrétaire générale	1
Juriste	0.5
Attaché au secrétariat général	0.5
Service informatique	0.7
Service des finances et de la comptabilité	3.8
Secrétariat du Conseil municipal, y compris procès-verbaliste	0.9
Secrétariat du Conseil administratif, scolaire	0.75
Service des ressources humaines	1.5
DEPARTEMENT ADMINISTRATIF	13.7
Responsable du département administratif et secrétaire générale adjointe	0.9
Secrétariat administratif, y compris gestion du courrier	0.55
Service de la réception	1.9
Service de la gestion documentaire	1
Service communication et culture	0.8
Service des manifestations	0.8
Service des affaires sociales	2.85
Etat civil	3.30
Epicentre, centre culturel	1.6
DEPARTEMENT TECHNIQUE	40
Secrétariat	1.5
Aménagement, infrastructures, sécurité et sports	
Ingénieurs et technicien en génie civil	3
Service du développement durable	1
Service de la police municipale	8.9
Service de la voirie	13.2
Services des bâtiments et de la gérance	
Architectes et technicien en bâtiment	3.4
Conciergerie	9
Total postes fixes (EPT)	63.35
Nb de collaborateurs	77
Nb de femmes (EPT)	28.05
Nb d'hommes (EPT)	35.30
Apprenti	1
ORPC Lac (protection civile) personnel géré directement par l'office	0.6

Comparaison entre 2023-2022 - Mutations au sein du personnel

Au 31 décembre 2023, le nombre de postes de l'ensemble du personnel communal s'élevait à 63.35 (équivalents plein temps), soit une augmentation de 3.70 postes entre 2022 (59.65) et 2023. Concernant les variations des taux d'activité durant l'année 2023, plusieurs stabilisations sont à noter, notamment une augmentation de 20% au sein du service communication et culture, ainsi que 20% au service des bâtiments et de la gérance. De plus, une

hausse de 10% est à constater au secrétariat du Conseil administratif et à l'état civil, avec également des augmentations temporaires ponctuelles dans d'autres secteurs. A noter que, sur ces 63.35 postes, 7.05 postes sont liés à des services fournis à d'autres communes dans le cadre d'accords intercommunaux : 2.6 postes au sein du service de la police municipale, 3.45 postes pour l'état civil et 1 poste pour le service social littoral.

Au cours de l'année 2023, l'administration communale a procédé à l'engagement (personnel fixe) :

- de trois collaborateurs pour le service de la voirie à 100% (nouveaux postes)
- d'un agent de police municipale à 100%
- d'une assistante administrative pour l'office de l'état civil à 50%

Par ailleurs, l'administration communale a renforcé ses effectifs en engageant du personnel auxiliaire pour répondre à ses besoins opérationnels, notamment :

- une assistante administrative pour l'office de l'état civil
- une assistante administrative pour le service de la réception
- une assistante administrative pour le secrétariat du département technique
- deux collaborateurs pour le service de la voirie
- une patrouilleuse scolaire
- deux contrôleuses municipales du stationnement saisonnier

Il est à souligner que l'administration communale a célébré la réussite de son apprentie employée de commerce, qui a réussi ses examens en juin 2023 et obtenu son CFC d'employée de commerce, profil administration publique.

Une nouvelle apprentie a été accueillie dans la même filière dès la rentrée scolaire 2023.

Outre les collaborateurs bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée, les autorités communales offrent chaque été des opportunités de travail à des jeunes résidents âgés entre 16 et 20 ans, pour une durée de deux semaines. Chaque année, entre 40 et 50 jeunes sont ainsi engagés (pour plus de détails, veuillez-vous référer à la page 59). De plus, depuis 2017, une collaboration active avec les travailleurs sociaux hors-murs (TSHM) a été établie. Cette collaboration vise à proposer à des jeunes des missions de plus longue durée, telles que le désherbage manuel en remplacement de l'utilisation de produits phytosanitaires, la participation à l'accueil du public lors de soirées spectacles organisées par le service culturel, ou encore des missions de courte durée telles que la mise sous pli ou l'aide lors de manifestations communales.

En totalité, cette année, près de 120 jeunes ont ainsi eu l'opportunité de travailler temporairement pour la commune, répartis comme suit : administration (2), écoles (27), épicerie (8), état civil (1), culture (1), manifestations (26), voirie (21), service social (2), parcs et jardins (2), désherbeurs (7) et procès-verbalistes pour le Conseil municipal (4).

Archives communales - Gestion documentaire

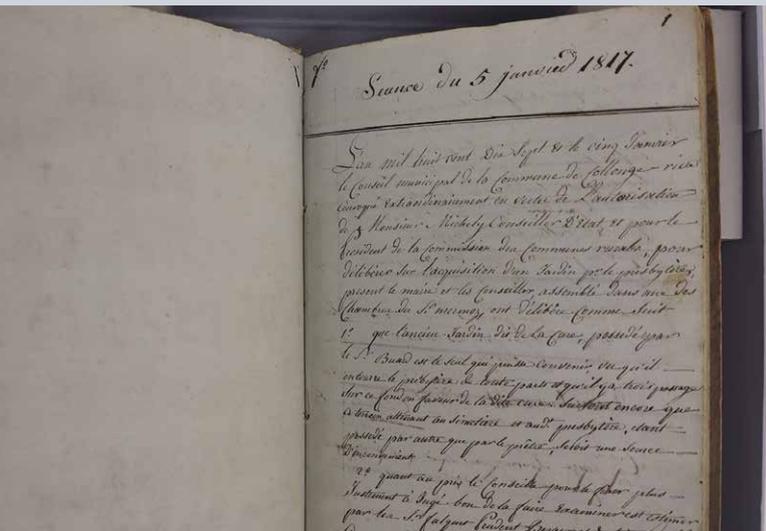
Longtemps laissées à elles-mêmes, souvent oubliées parfois méconnues les archives communales reflètent pourtant l'identité d'une commune et témoignent de son activité administrative très dense. La commune de Collonge-Bellerive a fait le choix d'engager, en janvier 2022, un personnel qualifié pour gérer sa production documentaire, qu'elle soit papier ou numérique. En effet, les fichiers informatiques sont amenés à devenir des archives au même titre que les documents papier.

Alors que l'année 2022 a été principalement consacrée à la mise en place d'un logiciel de gestion électronique des documents ; l'année 2023 a été celle du renouveau des archives papiers. La commune dispose d'un local d'archives dans le sous-sol du bâtiment de la Mairie contenant envi-

ron 150 mètres linéaires de documents papiers, de 1816 à 2023. 80 % de ces documents ont été inventoriés, triés et reconditionnés, afin de préserver ce riche patrimoine ad vitam aeternam.

Dans un souci de valorisation, l'intégralité des inventaires est désormais accessible en ligne, à travers le site web : <https://ge.archivescommunales.ch>.

Plus de 12 000 documents sont décrits et près de 1 500 archives numérisées sont en accès libre.



Etat civil



Pour les communes d'Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Meinier et Vandoeuvres, l'office intercommunal de l'arrondissement de l'état civil « Campagne et rive gauche du Lac » est situé au 3 chemin des Rayes à Vésenaz.

Les événements énumérés ci-dessous ont eu lieu sur le territoire de l'arrondissement en 2023 :

2'402 actes ont été délivrés ; 306 personnes ont été enregistrées dans le registre suisse et informatisé de l'état civil (Infostar).

110 dossiers de demande de mariage ont été déposés :

40 demandes de fiancés de nationalité suisse ; 57 demandes de fiancés de nationalités suisse et étrangère ; 13 demandes de fiancés de nationalités étrangères.

175 célébrations de mariage dans une mairie de l'arrondissement :

105 mariages ont été célébrés en semaine par les officiers de l'état civil ; 45 mariages ont été célébrés le samedi par les officiers de l'état civil ; 35 mariages ont été célébrés par les magistrats communaux.

Le lieu de mariage reste au choix des fiancés, toutefois une « autorisation de célébrer le mariage » est demandée si la mairie choisie ne fait pas partie de l'arrondissement où les formalités sont engagées. Depuis 2021, à Collonge-Bellerive, les mariages sont célébrés soit dans les locaux de l'état civil, au chemin des Rayes 3 ; soit dans la salle Willy Buard, située au 3^{ème} étage de la mairie, chemin du Château-de-Bellerive 1.

Evénements d'état civil survenus sur l'une des communes de l'arrondissement

Statistiques – Année 2022 / 2023

	Naissances		Reconnaissances		Mariages- Mariages pour tous ****		Déclarations de nom *		Décès		Mandats pour cause d'inaptitude ***	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Anières	0	1	3	2	1	0	1	0	6	9	2	6
Choulex	0	1	2	3	5	7	2	0	2	1	0	7
Collonge-Bellerive	1	1	12	16	46	28	14	7	420	368	4	1
Cologny	1	0	11	17	60	61	4	6	34	34	5	1
Corsier	0	0	13	4	2	2	3	2	5	4	2	0
Gy	0	0	4	0	2	4	0	0	0	1	1	2
Hermance	0	0	3	1	21	12	0	1	19	13	0	5
Meinier	0	1	4	6	3	7	4	1	7	2	0	4
Vandoeuvres	0	0	7	3	63	54	3	0	15	14	2	3
Autres**			9	18			3	2			2	0
Total	2	4	68	70	203	175	34	19	508	446	18	29

Depuis le 1^{er} janvier 2022, toute personne est autorisée à changer de sexe et de prénom, en tout temps si la personne a la conviction intime et constante de ne pas appartenir au sexe inscrit dans le registre de l'état civil. En 2023, aucune requête n'a été reçue.

*Déclarations de nom :

- Reprise du nom de célibataire pour les époux unis avant le 1^{er} janvier 2013.
- Reprise du nom de célibataire après un divorce ou par suite du décès de l'époux/se.
- Déclaration de changement de nom d'un enfant reconnu après l'attribution de l'autorité parentale conjointe.

**Les formalités, selon conditions, peuvent se faire dans n'importe quel office de l'état civil.

***Depuis le 1^{er} janvier 2013, le nouveau droit de la protection de l'adulte est entré en vigueur. Le code civil permet à chaque personne ayant l'exercice des droits civils de charger une tierce personne de lui fournir une assistance personnelle au cas où il deviendrait incapable de discernement. Dès lors, le mandant peut demander à l'office de l'état civil d'inscrire la constitution du mandat pour cause d'inaptitude en la base de données de l'état civil (Infostar).

****Le 18 décembre 2020, les Chambres fédérales ont adopté la révision du Code civil suisse (CCS) concernant le mariage pour tous. Dès le 1^{er} juillet 2022 et l'entrée en vigueur du mariage pour tous, il n'est plus possible de conclure un partenariat enregistré en Suisse. Les couples peuvent uniquement opter pour le mariage. En 2023, 5 couples de même sexe ont célébré leur mariage dans l'une des mairies de l'arrondissement.

Naturalisations

En 2023, 232 personnes ont acquis la nationalité suisse pour l'une des communes de notre arrondissement	Naturalisation	Naturalisation facilitée	En 2023, 8 personnes suisses ont acquis l'origine de l'une des communes de notre arrondissement	Acquisition d'un droit de cité
Anières	30	1	Anières	0
Choulex	5	1	Choulex	0
Collonge-Bellerive	66	2	Collonge-Bellerive	1
Cologny	39	5	Cologny	6
Corsier	29	1	Corsier	0
Gy	0	1	Gy	0
Hermance	10	2	Hermance	0
Meinier	7	1	Meinier	1
Vandoeuvres	29	3	Vandoeuvres	0
Total	215	17		8

Selon la procédure de naturalisation (ordinaire/facilitée), la commune acquise est celle du domicile ou celle du conjoint suisse. Toute personne genevoise et domiciliée depuis plus de deux ans sur le territoire communal peut acquérir le droit de cité de Collonge-Bellerive.

En 2023, 186 dossiers en vue d'une demande de naturalisation ont été déposés à l'office de l'état civil, représentant 292 personnes. Concernant le traitement des naturalisations par le Conseil municipal ou le Conseil administratif (préavis) voir également page 10.

Pour mémoire, entre 2015 et 2023 l'évolution des demandes de naturalisation est la suivante :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de dossier	134	156	190	161	143	143	149	182	186
Nombre de personnes	207	228	303	250	203	230	208	279	292

Laurence Grosclaude, Officier de l'état civil, responsable de l'arrondissement

Manifestations

Accueil des nouveaux habitants

La soirée d'accueil des nouveaux habitants, organisée le 5 avril 2023, à la salle communale a fait salle comble avec quelques 300 participants. Ce rendez-vous annuel est l'occasion pour les autorités de présenter la commune, ses prestations et d'échanger avec les participants en toute décontraction. Une occasion également appréciée par les associations communales qui sont invitées à présenter leurs activités. Un cocktail dînatoire a clôturé la manifestation.



Promotions citoyennes et nouveaux naturalisés

Un vent de jeunesse a soufflé en cette fin de journée du vendredi 13 octobre 2023, dans la mairie. Les membres du Conseil administratif et plusieurs membres du Conseil municipal accueillent 27 jeunes collongeois atteignant leur majorité civique dans l'année. Les nouveaux citoyens suisses ayant obtenu leur nationalité suisse étaient également de la partie. Après une courte partie officielle, les autorités ont offert un apéritif dînatoire dans la salle des Sociétés. Pour la suite, les jeunes ont été conduits en car au Bâtiment des Forces motrices (BFM) où la Ville de Genève, en collaboration avec l'Association de commune genevoises (ACG), organisait également un événement pour tous les jeunes du canton.





Fête nationale

Plus de 2000 personnes se sont retrouvées à la plage de Savonnière, le 1^{er} août 2023, pour célébrer la fête nationale. Une ambiance conviviale et familiale dans une sublime lumière naturelle offerte après l'averse du début de soirée. De nombreux stands de nourriture tenus par l'Amicale des sapeurs-pompiers, un atelier de médiation culturelle, le concert de la fanfare suivi par le cortège de lampions et drapeaux et, à la tombée de la nuit, le discours de Monsieur Philippe Thorens, maire et l'hymne national ont ouvert le grand final des traditionnels feux d'artifice et de joie. La soirée s'est terminée sur le dance floor avec le groupe « Imagine ».





Mérite collongeois

La traditionnelle cérémonie du Mérite collongeois a eu lieu le 15 janvier 2024 à l'épicentre et célèbre les méritants de l'année 2023. Les Autorités communales ont félicité et récompensé les 34 lauréats qui par leur prestation ont su se différencier. Cette réception a également été l'occasion pour Monsieur le Maire, Philippe Thorens, de présenter ses vœux de la nouvelle année à l'ensemble des habitants venus entourer les lauréats et partager un buffet dînatoire sur une ambiance musicale. Un hommage particulier a été rendu à Monsieur Damien Tollardo, président du club d'aviron, disparu en 2023.

Les mérites suivants ont été remis :

MERITE COLLECTIF « SPORT »

Club d'aviron de Vésenaz

Médaille d'argent en 4 – féminin aux championnats suisses élite :

Sofia Meakin, Célia Dupré, Diane Marchal, Chiara Meakin

Club nautique de la baie de Corsier

1^{er} équipage féminin, 1^{er} équipage suisse, 6^{ème} place du championnat d'Europe F16 :

Victoria De Grootte, Alice L'Hôte

3^{ème} place F16, Open Iteram du YL SNG :

Mila Villemin - Loris Godel

3^{ème} place SC1, Trophée des rentes genevoises :

Mickael Poirier, Alexis Meier

3^{ème} place F16, Régate de la Baie de Corsier :

Nicolas Lambert, Xavier Lambert

MERITE INDIVIDUEL « SPORT »

Club nautique de la baie de Corsier

Sebastian Van Brouwershaven : Champion suisse F16

Victoria de Grootte : 1^{ère} place F16, Open Iteram du YL SNG

Voile

Christian Wahl : 9^{ème} victoire lors de la 84^{ème} édition du Bol d'Or Mirabaud



Club d'aviron de Vésenaz

Sofia Meakin : 16^{ème} au championnat du monde élite en 2x féminin, 8^{ème} à la coupe du monde III en 2x féminin

Charles Hostettler : Lauréat du prix « Le ruban équatorial rouge et blanc » de swiss rowing, Prix pour un athlète ayant fait au minimum 40'075 km de rame dans sa carrière – 114'000 km effectifs

Célia Dupré : 4^{ème} au championnat du monde élite en 4x féminin, qualifiée au JO 2024 à Paris, médaille de bronze à la coupe du monde III en 4x féminin

Dance Academy Bellerive

Jean Couturier : 2^{ème} place au duo amateur classique, Golden Bee international dance

Julien Perneger : 2^{ème} place au duo semi-professionnel classique, 2^{ème} place au duo semi-professionnel contemporain, Golden Bee international dance

Kyla Durisch : 2^{ème} place au duo semi-professionnel classique, 2^{ème} place au duo semi-professionnel contemporain, Golden Bee international dance

Natation artistique

Léni Willimann : 10^{ème} place aux championnats du monde de la jeunesse « Youth World Championship 2023 » à Athènes en équipe de 8 nageuses

Running Collonge-Bellerive

Arthur Boulot : Champion genevois de cross, champion



du monde des écoles – Ecole, Internationale - Rio de Janeiro cat. U16-U18

Carina Boulot : championne genevoise de cross cat. V2, 1^{ère} place

Wiveka Giacobino : championne genevoise de cross cat. V2, 2^{ème} place

Sarah Lemarchand : championne genevoise de cross cat. V1, 2^{ème} place

Fernando Alves Farinha : champion genevois de cross cat. VH2, 1^{ère} place, course de l'Escalade cat. HOM-4, 2^{ème} place

Sacha Papazof : champion genevois de cross cat. U10 – 2^{ème} place

Fernando Cortez : course de l'Escalade cat. HOM-4 – 1^{ère} place

Miguel Da Costa Perreira : champion suisse de cross cat. VH1, 2^{ème} place, champion genevois de cross cat. VH1, 1^{ère} place, champion suisse 10km sur route cat. Master, 1^{ère} place, course de l'Escalade, cat. VH1, 1^{ère} place

Quentin Raclou : champion genevois de cross, cat. U12, 3^{ème} place

Jose Inverno : champion genevois de cross, cat. HOM-4, 3^{ème} place

Jose Inverno : champion genevois de cross, cat. HOM-4, 3^{ème} place

Ski club de Meinier

Alanis Arrigoni : participation aux championnats suisses, podium en course FIS (International ski and, snowboard Federation – FIS) à Lenzerheide en slalom spécial

Arno Vuarnier : 13^{ème} place aux championnats du monde junior de ski, Freeride 1^{ère} place au classement européen, sélectionné pour les mondiaux juniors en Autriche

Arno Vuarnier : 13^{ème} place aux championnats du monde junior de ski, Freeride 1^{ère} place au classement européen, sélectionné pour les mondiaux juniors en Autriche

Proposition de Valérie Nandrai

Maxim Guerber : sélection au cadre espoirs national M15 de swisstennis, finaliste du bonus draw de l'Europe Gradi-gnan U12, vainqueur du tournoi de Bollingen – U14

Maxim Guerber : sélection au cadre espoirs national M15 de swisstennis, finaliste du bonus draw de l'Europe Gradi-gnan U12, vainqueur du tournoi de Bollingen – U14

Karaté-club de Collonge-Bellerive

Kornel Laszlo : 3^{ème} aux championnats genevois en kumité

Maylis Montini : double championne genevoise en kumité et en kata

MERITE INDIVIDUEL « DIVERS »

Proposition de M. Jacques Ducotterd

Michel Sorg : 5^{ème} place au JO de Tokyo, finale de coupe du Monde, titre européen par équipe, nombreuses coupes des Nations, sélectionneur national de l'équipe de Suisse de sauts d'obstacles, directeur de la Fédération suisse des sports équestres

Propositions diverses

Elsa Duperrier-Ducharne : Présidente du comité des Bacounis-Boucaniers durant 4 ans

Denis Wyss : Fondateur du groupe des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) - 9 ans d'activité

Sandor Szabados : sauvetage d'un octogénaire dans le lac Léman, le 19 août 2023.

Damien Tollardo : hommage postum (décédé lors de l'exercice de ses fonctions de Président du club d'aviron de Vésenaz).





Fraternoël

En 2023, le 24 décembre étant un dimanche, il a été décidé d'organiser exceptionnellement cette manifestation, le samedi 23 décembre. Elle a eu lieu à l'emplacement désormais traditionnel : sur la place de Vézenaz centre, au cœur des immeubles situés au nord du rond-point de Vézenaz. De nombreuses personnes se sont rassemblées sous les tentes prévues à cet effet, ravies de se retrouver. Les représentants des paroisses et les autorités communales ont servi une délicieuse soupe aux légumes préparée par leur soin sous l'œil aguerri de Monsieur Dominique Bordier, organisateur de l'évènement. Cette année, la fanfare de Collonge-Bellerive est venue faire une petite représentation qui a ravi la population. Tous ont été ravis de partager cet agréable prélude aux Fête de fin d'année. Une belle fraternité locale !



Marché des artisans

En 2023, c'est l'association des commerçants de Collonge et Vézenaz (ACCV) qui a repris l'organisation de ces manifestations, avec le soutien de la commune. Il s'agit dorénavant de marchés qui ont pour objectif de valoriser l'artisanat de la région.

Un marché de printemps a été organisé au chemin du Vieux-Vézenaz le 17 juin, lequel était partiellement fermé à la circulation pour l'occasion. Le 19 septembre, un événement intitulé « La rentrée des commerçants » s'est installé sur l'esplanade de la Migros au centre des immeubles situés à la route d'Hermance 8-10. Et enfin le traditionnel marché de Noël a eu lieu le 17 décembre sur le magnifique site de la ferme de St Maurice.

Aînés

Croisière des aînés

Le 20 septembre 2023, il flottait comme une ambiance de course d'école sur la jetée du port de Corsier. Près de 300 personnes se pressaient pour embarquer à bord du Simplon. Ce beau navire, joyau de la flotte Belle époque de la Compagnie générale de navigation (CGN), accueillait ce jour-là, la traditionnelle croisière bisannuelle offerte par les autorités de la commune à ses aînés. Après le repas, une escale à Rolle fut pour certains l'occasion de se dégourdir les jambes avant de retourner sur le bateau prendre une boisson accompagnée de quelques biscuits.



Action de Noël – Hommage aux aînés

Pour Noël, les 455 aînés de la commune âgés de 80 ans et plus ont reçu le désormais bien connu et attendu « panier de Noël », composé de produits choisis pour eux dans les commerces de la commune et distribués grâce à l'aide de plus de 40 bénévoles dévoués sous la supervision de M. Daniel Béné et de Mme Brigitte Delavy qui ont repris cette mission jusqu'à assurée par Mme Monique Vidonne qui a été chaleureusement remerciée pour ses 17 années d'engagements pour les aînés, lors de la soirée du Mérite collongeois. La compagnie des jeunes sapeurs de Collonge a également participé à cette action. Cette année, le sac en feutrine a ravi les aînés. Ce présent, distribué également aux aînés de la résidence des Crêts-de-Vésenaz, a suscité de nombreux courriers de satisfaction. Afin de remercier les nombreux bénévoles dévoués, un apéritif leur a été offert dans le carnotzet de la mairie.



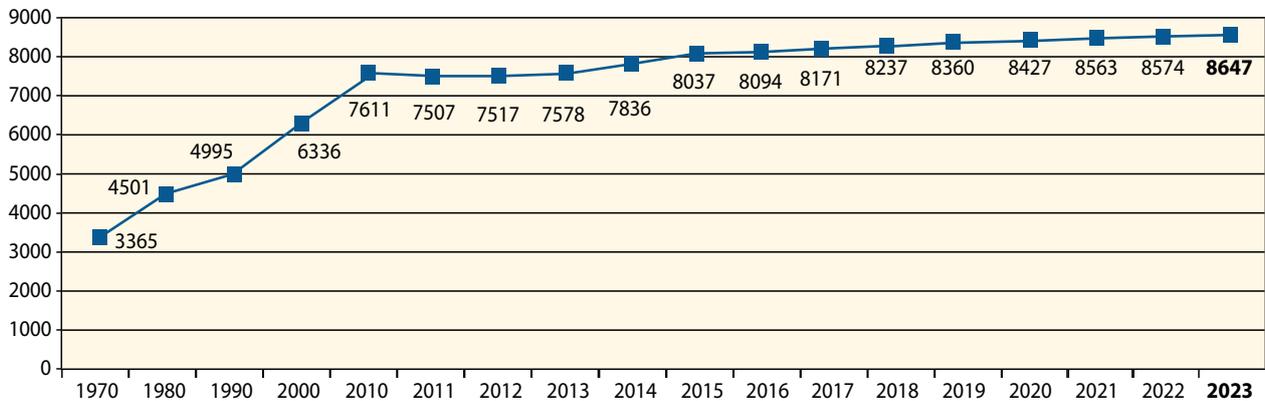
Nonagénaires

27 résidents de la commune ont fêté leur nonantième anniversaire en 2023. Afin de marquer cet événement, les autorités ont adressé à chacun un arrangement floral soigneusement confectionné par un artisan local, accompagné de leur vœux et félicitations.



Population - Vie active

Population résidante au 31 décembre 2023 (nombre d'habitants)



Population résidante selon l'origine et le genre au 31 décembre 2023

	Suisse			Etrangers			Total		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Collonge-Bellerive	2924	3230	6154	1206	1287	2'493	4130	4517	8'647

Source : Office cantonal de la statistique

Structure de la population, selon le genre, l'origine et l'âge, au 31 décembre 2023

Collonge-Bellerive	Effectif	%
Population totale (au 31.12.2023)	8'647	
Densité de population (habitants par hectare)	14%	
Population selon le genre		
Hommes	4'130	48
Femmes	4'517	52
Population selon l'origine		
Genevois	4'296	50
Confédérés	1'858	21
Etrangers	2'493	29

Source : Office cantonal de la statistique

Collonge-Bellerive	Effectif	%
Population selon le groupe d'âges		
0 - 19 ans	2'149	25
20 - 64 ans	4'841	56
65 ans ou plus	1'657	19
dont 80 ans ou plus	559	6
Variation de la population		
Naissances	18	
Décès	16	
Solde migratoire (= habitants arrivés - habitants partis de la commune)	40	
Variation totale entre le 31.12.2022 et le 31.12.2023	42	

Elections et votations : nombre d'électeurs potentiels au 31.12.2021*

	Electeurs suisses (1)			Electeurs étrangers (2)			Electeurs par genre		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Nb	2'195	2'544	4'739	653	599	1'252	2'195	2'544	4'739
%	46.3	53.7		52.1	47.9		46.3	53.7	

*Données 2021, non disponibles pour 2023. Chiffres issus de la base de données de l'Office cantonal de la population et des migrations, qui sert à l'établissement du rôle électoral. (1) Personnes âgées de 18 ans ou plus. (2) Personnes âgées de 18 ans ou plus, résidant en Suisse depuis huit ans au moins.

Source : Office cantonal de la statistique / Office cantonal de la population et des migrations

Entreprises et emploi

Chômeurs inscrits (1) (2) (3)				Demandeurs d'emplois inscrits (4)			
31.12.2022	31.12.2023	Variation	%	31.12.2022	31.12.2023	Variation	%
172	161	-12	-6.7	242	228	-14	-5.8

(1) Personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement. (2) Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). (3) L'entrée en vigueur de la quatrième révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) affecte le nombre de chômeurs inscrits et arrivés en fin de droit entre les mois d'avril et octobre 2011. (4) Toutes les personnes inscrites auprès des offices régionaux de placement et qui cherchent un emploi.

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie / Office cantonal de l'emploi - Statistique du marché du travail

Groupe 7- Collonge-Bellerive et Coligny – moyennes annuelles 2023

	2022	2023	Absolue	relative, en %
Demandeurs d'emploi (1)	242	228	-14	-5.8
Chômeurs (2)	172	161	-12	-6.7
Sexe				
Hommes	86	87	1	1.2
Femmes	86	74	-13	-14.6
Origine				
Suisses	104	96	-7	-6.9
Etrangers	69	65	-4	-6.4
Groupe d'âges				
< 25 ans	9	3	-6	-62.0
25 - 49 ans	119	109	-10	-8.5
50 ans ou plus	44	49	4	9.4
Durée écoulée				
1 - 6 mois	89	94	5	5.3
7 - 12 mois	44	44	0	0.4
> 1 an	40	23	-17	-41.8
Niveau de formation				
Niveau secondaire	52	46	-6	-11.8
Niveau tertiaire	97	102	5	4.8
Autres formations	20	12	-8	-37.9
Non spécifié	3	1	-3	-83.3

(1) Toutes personnes inscrites auprès des offices régionaux de placement et qui cherchent un emploi. (2) Personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement. Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) / Office cantonal de l'emploi (OCE)

	Nombre d'entreprises				Nombre d'emplois (1)			
	Secteur primaire (2)	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Total	Secteur primaire (2)	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Total
2015	11	78	561	650	52	716	3'358	4'126
2016	9	84	561	654	16	758	3'423	4'197
2017	9	87	584	680	16	1'020	3'441	4'477
2018	10	83	600	693	23	1'076	3'417	4'516
2019	12	79	617	708	22	1'066	2'713	3'801
2020	10	81	634	725	21	1'011	2'721	3'753
2021	10	80	654	744	24	1'130	3'632	4'786

Classification des branches selon la Nomenclature générale des activités économiques 2008 (NOGA 2008).

(1) Emplois au niveau des établissements. (2) Situation en mai pour les entreprises agricoles.

Source : OFS / OCSTAT - Statistique structurelle des entreprises



Compte rendu financier 2023

Comptes 2023

Les autorités communales relèvent avec satisfaction le résultat positif des comptes 2023. En effet, ils laissent apparaître un excédent de revenus de 8'251'381 F, soit une différence entre le montant total de charges de 47'132'099 F et celui des revenus de 55'383'480 F.

Le boni des comptes 2023 de 8'251'381 F est constitué d'un excédent de revenus de 11'402'802 F sur les éléments d'exploitation, d'un excédent de revenus de 6'442'596 F sur les éléments du patrimoine financier, et d'une charge exceptionnelle d'amortissements complémentaires de 9'594'017 F.

Conformément à la délibération votée en 2015, une partie du résultat positif 2023 a été affectée à la réserve conjoncturelle pour 3'117'872 F. Le résultat n'est que partiellement affecté à cette réserve car le plafond de celle-ci de 20% de l'excédent cumulé du bilan (fortune nette) est atteint.

Compte de fonctionnement

Le modèle comptable harmonisé MCH2 fournit les bases de présentation des états financiers des cantons et des communes. Il s'applique depuis l'exercice comptable 2018.

Revenus

Les recettes fiscales des personnes physiques et des personnes morales représentent plus de 77% des revenus courants de la commune. Lors de l'établissement du budget, le département des finances du canton communique aux communes des estimations prudentes de recettes fiscales. Ces estimations peuvent varier de manière importante.

Ainsi, les derniers montants communiqués par le canton, lors du bouclage des comptes 2023, soit 42'888'518 F, laissent apparaître une augmentation de 38% et de 11'860'518 F par rapport aux recettes fiscales prises comme référence pour le budget.

Cette augmentation des recettes fiscales correspond principalement à des correctifs d'estimations ou de taxations des années antérieures et ne permet pas de tirer des conclusions sur l'évolution durable des recettes fiscales de la commune.

Depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 de la réforme de la fiscalité des entreprises et du financement de l'AVS (Loi RFFA), la part des revenus fiscaux issus des personnes morales ne représente plus que 2% de l'ensemble des revenus fiscaux.

L'ensemble des revenus s'élève à 55'383'480 F, dont 451'578 F provenant d'un complément de réévaluation sur un immeuble du patrimoine financier.

Charges

L'ensemble des charges s'élève à 47'132'099 F.

Les charges de fonctionnement hors amortissements complémentaires sont maîtrisées. Elles sont inférieures au budget de 9.5% et de 3'921'572 F.

Des amortissements complémentaires pour 9'594'017 F ont été votés par le conseil municipal dans le but de libérer des charges d'amortissements pour des investissements futurs.

Avec ces amortissements complémentaires, les charges totales 2023 s'élèvent à 47'132'099 F.

En synthèse, l'exercice 2023 dégage un excédent de revenus de 8'251'381 F qui a été transféré pour partie au compte de la réserve conjoncturelle créé en 2015, lequel atteint désormais son plafond maximal à 34'081'800 F.

Cette réserve conjoncturelle est complètement intégrée au capital propre de la Commune.

Investissements

La commune a consacré 7'323'645 F à l'investissement en 2023, dont 6'413'754 F pour son patrimoine administratif, et 909'891 F pour son patrimoine financier.

Concernant le patrimoine administratif, les principales réalisations portent sur l'acquisition de locaux pour l'administration communale à Vézenaz, sur l'aménagement d'un espace public multisports au stade de la Californie, sur la création d'un nouveau point de récupération des déchets à Collonge, sur le démarrage d'un vaste aménagement zone 30 km/h côté lac, et sur des travaux d'entretien des voiries et des collecteurs.

Le programme de subventions à la population pour l'incitation à la réduction des émissions CO2 initié en 2022 a également été renforcé avec l'octroi de subventions pour des travaux d'isolation des sols, façades et toitures et la pose de panneaux solaires thermiques.

Les investissements du patrimoine financier concernent notamment la fin de la rénovation de l'enveloppe thermique de l'ensemble immobilier de la route d'Hermance 95-105.

Bilan

Le bilan de la commune présente des fonds propres de 213'243'135 F.

L'actif de 227'857'419 F comprend un patrimoine administratif de 52'027'764 F destiné à la mise en œuvre des différentes politiques publiques, et un ensemble de terrains et immeubles de rendement (Immobilisations corporelles du patrimoine financier) de 130'697'575 F.

Le montant de la dette de la commune au 31 décembre 2023 s'élève à 9'787'000 F. Cette dette a diminué de 11'032'668 F par rapport à l'année précédente, en raison du remboursement à l'échéance de deux emprunts. Elle concerne en totalité le patrimoine financier. Ce niveau de dette reste très faible en regard de la valeur du patrimoine financier immobilier de 130'697'575 F.

Le niveau de liquidités est de 23'707'030 F, en baisse de 4'143'288 F par rapport à 2022, en raison du désendettement de 11'032'668 F d'une part et de la politique d'autofinancement de tous les investissements 2023 d'autre part.

Le boni réalisé sur les comptes 2023 est largement favorisé par l'excédent de revenus fiscaux des années antérieures, mais il traduit également une bonne maîtrise des charges de fonctionnement.

L'autofinancement ainsi dégagé permet de maintenir un niveau d'investissement conséquent, et proportionné entre les différents patrimoines de la commune.

Tout en ayant procédé à une diminution des impôts communaux en 2018, par la réduction d'un centime addition-

nel (30 à 29) et adopté une nouvelle baisse d'un centime additionnel pour l'année 2024, les autorités de la commune restent attentives à la maîtrise des charges et adaptent la conduite de la commune aux informations fiscales portées à leur connaissance, mais également aux évolutions des principes de péréquation intercommunale ou aux projets de transferts de charges cantonales vers les communes.

Avec une ligne de conduite d'une gestion saine et prudente des deniers publics, les autorités communales poursuivent activement leur politique d'entretien du patrimoine immobilier, des infrastructures communales ainsi que leur soutien aux nouveaux projets.

Impacts financiers de la péréquation financière intercommunale pour Collonge-Bellerive

Depuis l'instauration des dispositifs de péréquation financière intercommunale en 2009, leur 1^{ère} révision en 2017 et leur seconde révision en janvier 2023, une part significative des revenus fiscaux de la commune est prélevée au bénéfice d'autres communes.

Ainsi sur la période couverte par la loi de 2009 (années 2010 à 2017), la contribution moyenne annuelle de la commune fut de 1'642'000 F soit 7% des revenus fiscaux.

Sur la période ouverte par la loi de 2017 (années 2018 à 2022), la contribution moyenne annuelle de la commune fut de 3'168'000 F soit 10% des revenus fiscaux.

Sur l'année 2023, 1^{ère} année de la période couverte par la loi de janvier 2023, la contribution annuelle de la commune fut de 3'450'000 F soit 8% des revenus fiscaux.

A la suite du 2^{ème} renforcement de 2023, et sur la base des projections des revenus fiscaux actuels, la contribution annuelle de la commune sera de 5'865'000 F en 2024 et atteindra près de 8'000'000 F dès 2025, soit environ 19 à 20% des revenus fiscaux.

Compte rendu financier

Exercice 2023

Revenus

Evolution de la production du centime additionnel (personnes physiques)

En 2023 la production du centime additionnel des personnes physiques représente 98.67% de nos rentrées fiscales. En 2022 elle représentait 98.70%. Le solde des recettes fiscales provient de l'impôt sur les personnes morales (entreprises, sociétés...), en baisse suite à la réforme de la fiscalité RFFA.

Evolution du nombre de centimes et de leur production (personnes physiques) :

Année	Indice de capacité financière	Part Privilégiée **	Nombre de centimes perçus	Production en CHF	Variation en %	Production par habitant	Variation en %
2000	152.08	20%	30	436 634	-7.66	68.91	-11.48
2005	164.07	20%	30	516 624	+18.32	73.70	+2.52
2010	179.91	20%	30	660 437	+27.84	86.77	+17.73
2015	162.64	20%	30	886 301	+40.48	110.28	+36.96
2017	156.05	20%	30	905 909	-2.07	110.87	-2.99
2018	169.68	20%	29	940 471	+3.81	114.17	+2.98
2019	189.17	20%	29	1 019 331	+8.39	121.93	+6.80
2020	192.66	20%	29	1 084 852	+6.42	127.80	+4.81
2021	195.03	20%	29	1 038 083	-4.31	121.23	-5.14
2022	202.71	20%	29	1 283 674	+23.67	149.72	+23.50
2023	202.04	20%	29	1 442 145	+12.35	166,78	+11.39

** Taux part privilégiée sur les personnes physiques

Evolution de la production (personnes morales)

Année	Production en CHF	Variation en %	Production par habitant	Variation en %
2000	49 975	+188.05	7.89	+175.87
2005	28 010	-43.95	4.00	-49.30
2010	15 638	-44.17	2.05	-48.75
2017	31 225	-20.22	3.82	-21.07
2018	39 369	+26.09	4.78	+25.13
2019	51 005	+29.56	6.10	+27.61
2020	18 406	-63.92	2.17	-64.42
2021	17 225	-6.41	2.01	-7.37
2022	16 898	-1.90	1.97	-1.99
2023	19 423	+14.94	2.25	+14.21

Evolution en francs par habitant

Pour l'année 2023 nous constatons une hausse des impôts des personnes physiques de 4'595'659 F et +12.35%, en raison d'un important rattrapage de taxations antérieures portant sur les années 2005 à 2022.

L'impôt sur les personnes morales augmente de 73'225 F soit +14.94% par rapport à 2022.

En considérant l'ensemble des recettes fiscales, personnes physiques et morales, la hausse par rapport à 2022 est de 4'668'884 F soit +12.38%

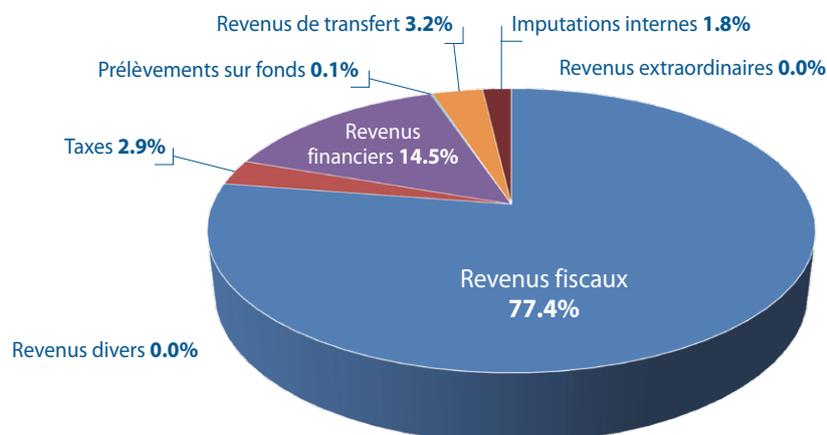
Ensemble des Revenus

Les revenus de l'exercice atteignent 55'385'481 F soit une hausse de 3'121'621 F par rapport à 2022 soit +5.97%

L'évolution des revenus a été la suivante au cours des années précédentes :

Année	Impôts	Variation en %	Autres revenus	Variation en %	Total	Variation en %
2000	14 791 210	+0.25	2 150 402	+12.84	16 941 612	+1.69
2005	16 570 453	+12.03	1 844 888	-14.21	18 415 341	+8.70
2010	20 299 620	+22.50	3 341 928	+81.15	23 641 548	+28.38
2017	28 152 771	-2.81	8 806 243	+0.29	36 959 014	-2.09
2018	28 415 362	+0.93	9 830 204	+11.62	38 245 567	+3.48
2019	31 040 261	+9.23	8 400 266	-14.54	39 440 527	+3.12
2020	31 996 473	+3.08	19 523 192	+232.41	51 519 665	+3.12
2021	30 603 944	-4.35	19 344 169	-0.92	49 948 113	-3.05
2022	37 716 790	+23.24	14 545 070	-24.81	52 261 860	+4.63
2023	42 888 518	+13.71	12 494 963	-14.10	55 383 481	+5.97

Revenus par nature

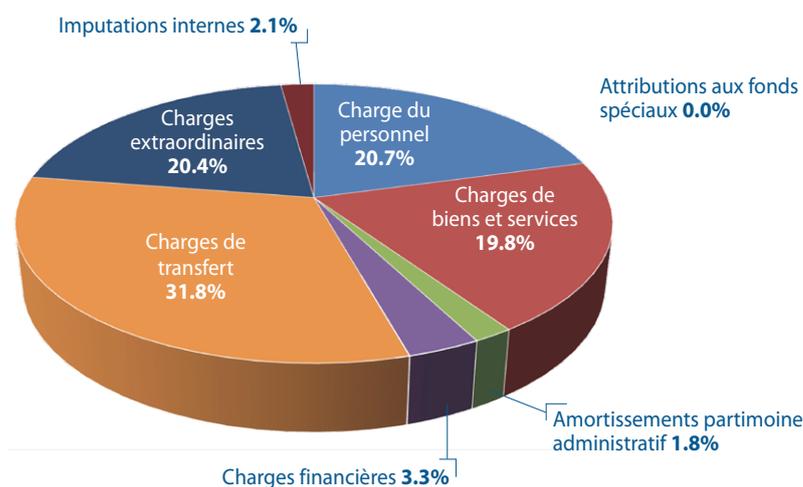


Charges

Année	Charges	Variations en %	Amortissements	Variation en %	Total	Variation en %
2000	9 812 460	+1.87	3 558 005	+1.54	13 370 465	+1.78
2005	11 127 348	+13.40	4 192 845	+17.84	15 320 193	+14.58
2010	18 337 517	+64.80	4 812 455	+14.78	23 149 972	+51.11
2017	14 498 070	-38.25	18 639 818	+215.36	33 137 888	+12.75
2018	27 615 659	+90.47	5 682 563	-69.51	33 298 222	+0.48
2019	30 764 724	+11.40	4 746 409	-16.47	35 511 133	+6.64
2020	31 105 259	+1.10	14 920 408	+314.36	46 025 667	+29.61
2021	32 586 593	+4.76	15 362 880	+2.97	47 949 473	+4.18
2022	36 768 576	+12.83	10 969 002	-28.60	47 737 578	-0.44
2023	36 438 389	-0.90	10 693 709	-2.51	47 132 098	-1.27

Les charges de l'exercice 2023 sont inférieures de 605'480 F à celles de 2022 soit -0.44%

Charges par nature



Dépenses de fonctionnement

	2022	2023
Administration générale	12 154 799	6 949 340
Ordre et sécurité publics, défense	2 868 567	3 062 679
Formation	4 290 418	3 896 917
Culture, sports et loisirs, églises	4 648 889	6 416 111
Santé	173 246	150 559
Sécurité sociale	6 003 573	9 119 227
Transports	4 362 386	4 559 359
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	2 247 480	3 989 315
Economie publique	278 170	122 056
Finances et impôts	10 710 050	8 866 534
Total	47 737 578	47 132 099

Compte de fonctionnement au 31 décembre 2023

Résumé du compte de fonctionnement (classification fonctionnelle)

	BUDGET 2023		COMPTES 2023		ECARTS	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
011 Conseil municipal	379 099		323 514		55 585	0
012 Exécutif	398 722	0	390 854	0	7 868	0
022 Services généraux, autres	5 217 539	201 368	4 852 529	234 947	365 010	-33 579
029 Immeubles administratifs, non mentionnés ailleurs	1 434 465	33 100	1 382 443	42 075	52 022	-8 975
111 Police	1 669 531	784 550	1 489 448	805 098	180 083	-20 548
140 Questions juridiques	609 811	460 108	593 788	460 811	16 023	-703
150 Service du feu	867 900	4 000	863 053	5 425	4 847	-1 425
162 Défense civile	179 100	22 500	116 391	18 030	62 709	4 470
217 Bâtiments scolaires	2 086 351	93 800	1 863 761	150 975	222 590	-57 175
218 Accueil de jour	1 896 383	698 868	1 860 773	671 522	35 610	27 346
219 Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	196 950	10 000	170 384	10 555	26 566	-555
299 Formation, non mentionné ailleurs	2 000	2 000	2 000	2 000	0	0
312 Conservation des biens culturels	30 000		20 800		9 200	0
321 Bibliothèques	37 100		34 442		2 658	0
322 Concerts et théâtre	753 932	56 000	679 301	65 847	74 631	-9 847
329 Culture, non mentionné ailleurs	674 023	800	565 915	810	108 108	-10
341 Sports	2 101 446	26 200	3 384 441	25 520	-1 282 995	680
342 Loisirs	1 089 836	124 324	1 731 213	139 838	-641 377	-15 514
421 Soins ambulatoires	110 339	146 000	91 398	146 380	18 941	-380
422 Services de sauvetage	59 100		59 161		-61	0
544 Protection de la jeunesse	484 010	0	466 363	0	17 647	0
545 Prestations aux familles	4 660 843	788 000	7 490 191	924 108	-2 829 348	-136 108
573 Politique en matière d'asile et de réfugiés	11 000		400			
579 Assistance, non mentionné ailleurs	939 839	267 000	929 423	236 005	10 416	30 995
593 Actions d'entraide à l'étranger	227 000		232 850		-5 850	0
615 Routes communales	3 315 331	509 700	4 129 358	611 450	-814 027	-101 750
622 Trafic régional et agglomération	49 300		21 258		28 042	0
629 Transports publics, non mentionné ailleurs	387 000	80 000	408 739	77 126	-21 739	2 874
631 Navigation	0		2			
640 Télécommunications	0	18 500	2	18 966	-2	-466
710 Approvisionnement en eau	17 000		16 908		92	0
720 Traitement des eaux usées	289 648	35 000	524 504	116 420	-234 856	-81 420
730 Gestion des déchets	1 865 738	158 500	3 061 604	107 784	-1 195 866	50 716
750 Protection des espèces et du paysage	45 000		35 094		9 906	0
761 Protection de l'air et du climat	290 000	0	269 681	2 220	20 319	-2 220
771 Cimetières, crématoires	36 500	45 700	49 154	44 510	-12 654	1 190
790 Aménagement du territoire	55 000		32 370		22 630	0
814 Améliorations de la production végétale	149 399	25 000	90 856	25 000	58 543	0
850 Industrie, artisanat et commerce	51 200		31 200		20 000	0
871 Electricité		400 000		509 803	0	-109 803
910 Impôts	1 380 000	31 114 000	1 703 783	43 116 387	-323 783	-12 002 387
920 Conventions fiscales	1 270 000		1 208 274		61 726	0

	Suite	BUDGET 2023		COMPTES 2023		ECARTS	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
930	Péréquation financière et compensation des charges	3 300 000		3 449 384		-149 384	0
961	Intérêts	99 000	124 100	19 239	685 900	79 761	-561 800
963	Biens-fonds du patrimoine financier	2 728 218	5 445 197	2 428 115	6 123 873	300 103	-678 676
969	Patrimoine financier, non mentionné ailleurs	15 000	0	57 739	0	-42 739	0
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		1 500		4 095	0	-2 595
	Totaux	41 459 653	41 675 815	47 132 099	55 383 481		
	Excédent de revenus	216 162		8 251 382			
		41 675 815	41 675 815	55 383 481	55 383 481		

Résumé du compte de résultat 2023 (classification par nature)

	CHARGES	Budget	Comptes	Ecart 2023
300	Autorités et commissions	382 627	382 627	-0
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	7 567 847	7 123 038	444 809
304	Allocations	22 000	25 653	-3 653
305	Cotisations patronales	2 169 045	2 038 282	130 763
309	Autres charges de personnel	236 350	182 442	53 908
310	Charges de matériel et de marchandises	491 600	383 058	108 542
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	542 450	385 595	156 855
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	840 600	763 837	76 763
313	Prestations de services et honoraires	4 819 070	4 224 422	594 648
314	Travaux d'entretien	2 920 400	2 424 077	496 323
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	157 250	133 774	23 476
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	503 050	493 170	9 880
317	Dédommagements	75 110	69 632	5 478
318	Dépréciations sur créances	372 500	433 620	-61 120
319	Diverses charges d'exploitation	5 100	32 493	-27 393
330	Amortissements des immobilisations corporelles du PA	2 200 213	862 673	1 337 540
332	Amortissements des immobilisations incorporelles du PA	0	6	-6
340	Charges d'intérêt	311 485	107 509	203 976
343	Charges pour biens-fonds, patrimoine financier	1 774 200	1 467 442	306 758
344	Dépréciations, immobilisations PF	0	0	0
349	Différentes charges financières	1 500	73	1 427
350	Attributions aux fonds et financements spéciaux des capitaux	300	3 022	-2 722
360	Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	1 273 500	1 211 259	62 241
361	Dédommagements à des collectivités publiques	7 021 601	6 894 604	126 997
362	Péréquation financière et compensation des charges	3 363 703	3 513 087	-149 384
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	3 255 670	3 135 494	120 176
366	Amortissements, subventions d'investissements	315 781	237 013	78 768
383	Amortissements complémentaires	0	8 826 417	-8 826 417
387	Amortissements complémentaires des subventions d'invest.	0	767 600	-767 600
392	Imputations internes - loyers	51 628	53 228	-1 600
393	Imputations internes - frais administratifs	27 540	26 808	732
394	Imputations internes - intérêts et charges financières	757 533	930 142	-172 609
		41 459 653	47 132 099	-5 672 446

Compte de résultat (suite)

	REVENUS	Budget	Comptes	Ecart 2023
400	Impôts directs, personnes physiques	30 595 000	42 325 250	-11 730 250
401	Impôts directs, personnes morales	433 000	563 269	-130 269
421	Emoluments administratifs	193 300	220 035	-26 735
424	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	201 350	192 116	9 234
425	Recette sur ventes	95 100	79 439	15 661
426	Remboursements	611 700	712 950	-101 250
427	Amendes	270 000	282 356	-12 356
429	Autres taxes	30 000	127 021	-97 021
430	Revenus d'exploitation divers	1 000	800	200
439	Autres revenus	0	3 400	-3 400
440	Revenus des intérêts	1 100	9 021	-7 921
441	Gains réalisés PF	0	0	0
443	Produit des biens-fonds PF	4 665 464	4 719 952	-54 488
444	Réévaluations, immobilisations PF	0	980 108	-980 108
446	Revenus financiers d'entreprises publiques	124 000	157 268	-33 268
447	Produit des biens-fonds PA	1 967 324	2 151 272	-183 948
450	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux des capitaux	112 000	69 767	42 233
460	Quotes-parts à des revenus	56 000	100 848	-44 848
461	Dédommagements de collectivités publiques	1 081 908	1 149 058	-67 150
462	Péréquation financière et compensation des charges	85 868	85 868	0
463	Subventions des collectivités publiques et des tiers	313 500	416 465	-102 965
469	Autres revenus de transfert	1 500	27 040	-25 540
492	Imputations internes - loyers	51 628	53 228	-1 600
493	Imputations internes - frais administratifs	27 540	26 808	732
494	Imputations internes - intérêts et charges financières	757 533	930 142	-172 609
		41 675 815	55 383 481	-13 707 666

Investissements du patrimoine administratif - dépenses

Fonction	Désignation investissement	Dépenses
Administration		767 600
Divers bâtiments administratifs	Contribution annuelle au FIDU	767 600
Formation		-
		-
Culture sports loisirs		1 377 965
Epicentre / Mancy 61	Rénovation et transformation du site	109 239
Tennis / Relion 22	Panneaux photovoltaïques	30 053
Football / Californie 34	Création aménagement multisports	1 123 716
Football / Californie 34	Transformation du terrain A en synthétique	24 887
Parcs et promenades	Place publique Natasha-de-Senger	28 053
Plages	Réaménagement de la plage de la Nymphé	62 017
Social		2 512 672
Crèche / Rayes 11	Transformation bâtiment Passerelle pour crèche	32 022
Service social / Vieux-Vésenaz 32	Acquisition et aménagement de locaux	2 480 650

Fonction (suite)	Désignation investissement	Dépenses
Routes et infrastructures		1 510 294
Voirie et nettoyage	Réaménagement ch. du Pré-d'Orsat	48 066
Voirie et nettoyage	Réaménagement chemin du Vieux-Vésenaz	6 226
Voirie et nettoyage	Réaménagement centre du village niveau école	28 182
Voirie et nettoyage	Création d'une zone 30 km/h côté lac	357 278
Voirie et nettoyage	Ch.Champs-de-Chaux,parcelle n°8353	18 517
Voirie et nettoyage	Aménagement du chemin de Charvel	60 520
Voirie et nettoyage	Construction d'un éclairage public ch. de la Carcellière	700
Réseau secondaire EU/EP	Mise en conformité 110 chambres doubles	22 463
Réseau secondaire EU/EP	Réaménagement ch. du Pré-d'Orsat	-17 932
Réseau secondaire EU/EP	Réfection d'un collecteur Ch. Ermitage-de-la-Belotte	42 285
Réseau secondaire EU/EP	Travaux collecteurs chemin des Halbrands et Sous-Caran	514 674
Réseau secondaire EU/EP	Travaux collecteurs chemin du Château-de-Bellerive	34 063
Réseau secondaire EU/EP	Réaménagement Ch. Champs-de-Chaux	395 250
Environnement et développement durable		570 387
Déchets Points de récupération	Acquisition parcelles Route d'hermance	746
Déchets Points de récupération	Point de récupération Saint-Maurice	8 107
Déchets Points de récupération	Point de récupération chemin du Grand-Clos	192 929
Protection de l'air et du climat	Subventions aux ménages programme réduction CO2	368 605
Aménagement		24 506
Aménagement du territoire	Plan directeur charte espaces publics	24 506
Total investissements Patrimoine administratif		6 763 423

Investissements du patrimoine administratif - recettes

Fonction	Désignation investissement	Recettes
Culture sports loisirs		2 250
Epicentre / Mancy 61	Rénovation et transformation du site	2 250
Routes et infrastructures		332 420
Réseau secondaire EU/EP	Optimisation 4 ouvrages système d'assainissement	23 094
Réseau secondaire EU/EP	Réaménagement Ch. Champs-de-Chaux	194 440
Réseau secondaire EU/EP	Modification réseaux Route d'Hermance 40-46	114 885
Environnement et développement durable		15 000
Protection de l'air et du climat	Subventions aux ménages programme réduction CO2	15 000
Total investissements Patrimoine administratif		349 670

Tableau des investissements du patrimoine administratif et leur part de subventionnement

(Les investissements immobiliers (locatifs, parking...) font partie de notre patrimoine financier et ne sont pas pris en considération dans notre analyse).

Année	Investissements	Subventions et recettes diverses	Investissements nets	Variation %
2000	6 804 027	365 580	6 438 447	+96.78
2005	5 713 445	773 000	4 940 445	-23.27
2010	9 293 601	1 558 284	7 735 319	+56.57
2015	5 982 004	1 693 772	4 288 232	+1.53
2016	2 505 021	40 400	2 464 621	-42.53
2017	2 856 314	99 070	2 757 244	+11.87
2018	4 229 870	2 410 417	1 819 453	-34.01
2019	12 617 398	270 911	12 346 487	N.S.
2020	20 239 032	571 002	19 668 030	+59.31
2021	26 909 549	2	26 909 547	+35.44
2022	4 627 368	420 000	4 207 368	-84.36
2023	6 763 423	349 670	6 413 753	+52.44

Investissements du patrimoine financier - dépenses

Fonction	Désignation investissement	Dépenses
Patrimoine financier		912 905
Pointe à la Bise / parcelles n° 5676-6052-6053	Acquisition des parcelles	4 770
Route d'Hermance / parcelle 6563 Poses-Longues	Acquisition de la parcelle	746
Hermance 95-105 - Grand Clos 3	Amélioration enveloppe thermique	918 421
Total investissements Patrimoine financier		912 905

Crédits d'engagement

Patrimoine administratif - Crédits d'engagement terminés au cours de l'exercice 2023

Date délibération	22.11.2022	28.03.2017 / 14.05.2018	08.05.2019 / 26.05.2020 09.02.2021	01.02.2016	28.09.2015
Objet	Divers bâtiments administratifs Contribution annuelle au FIDU 2023	Parcs et promenades Place publique Natasha-de-Senger.	Crèche / Rayes 11 Trans-form. Bâtim. pour crèche	Voirie et nettoyage Réamén. entrée de Collonge, côté VZ	Voirie et nettoyage Aménag. village Collonge (M 14-02)
Crédit brut voté	767 600	1 121 000	4 021 400	500 000	150 000
Statut du crédit	Terminé 2023	Terminé 2023	Terminé 2023	Terminé 2023	Terminé 2023
Dépenses 2023	767 600	28 053	32 022	-	-
Total des dépenses au 31.12.2023	767 600	1 120 497	4 020 890	328 888	97 931
Economie / Dépassement de crédit	-	503	510	171 112	52 069
Explications sur le dépassement					
Recettes 2023					
Total des recettes au 31.12.2023	-	71 750	441 000	-	-
Date délibération	04.02.2019 / 15.12.2020 09.05.2023	04.02.2019 / 15.12.2020 09.05.2023	21.06.2022	30.10.2018	21.12.2021
Objet	Voirie et nettoyage Ch.Champs-de-Chaux;parc.n°8353 960 / 1'310 KCHF	Réseau secondaire EU/ EP Réam. Ch. Champs-de-Chaux	Voirie et nettoyage Construction d'un éclairage public chem. de la Carcellière (servitude parcelle n°7857)	Réseau secondaire EU/ EP Optimis. 4 ouvrages syst. Assainis.	Réseau secondaire EU/ EP Modif.réseaux 40-46 rte d'Hermance Ct 21.12.2021 / 155'000
Crédit brut voté	990 000	490 000	110 000	95 000	155 000
Statut du crédit	Terminé 2023	Terminé 2023	Terminé 2023	Terminé 2023	Terminé 2023
Dépenses 2023	18 517	395 250	700	-	-
Total des dépenses au 31.12.2023	986 741	488 239	2 100	23 094	115 290
Economie / Dépassement de crédit	3 260	1 761	107 900	71 906	39 710
Explications sur le dépassement					
Recettes 2023		194 440		23 094	114 885
Total des recettes au 31.12.2023	-	194 440	-	23 094	114 885

Date délibération	08.02.2022	20.06.2017 / 03.02.2020 28.09.2021	19.12.2016	Totaux
Objet	Terrain parcelle n°8216 / Poses-Longues Terrain non bâti - point de récupération route d'Hermance	Aménagement du territoire Plan direct. charte espaces publics	Traitement des arbres Mes. Conservat. Align. de chênes	
Crédit brut voté	1 455 000	450 000	250 000	10 555 000
Statut du crédit	Terminé 2023	Terminé 2023	Terminé 2023	
Dépenses 2023	746	24 506	-	1 267 394
Total des dépenses au 31.12.2023	1 398 260	403 639	74 934	9 828 101
Economie / Dépassement de crédit	56 741	46 361	175 066	726 899
Explications sur le dépassement				
Recettes 2023				332 420
Total des recettes au 31.12.2023	-	-	-	845 170

Patrimoine financier - Crédits d'engagements terminés au cours de l'exercice 2023

Date délibération	26.09.2017 / 22.05.2019	08.02.22	20.03.2018 / 17.12.2019	Totaux
Objet	Pointe-à-la-Bise / parcelles n° 2769-8331-5025 Reconstruct. centre nature	Terrain parcelle n°6563 / Poses- Longues Terrain non bâti	Grand-Clos 6-8-10 / logements réfection toiture et assainissement	
Crédit brut voté	850 000	380 000	1 430 000	2 660 000
Statut du crédit	Terminé en 2023	Terminé en 2023	Terminé en 2023	
Dépenses 2023	0	-746	0	-746
Total des dépenses au 31.12.2023	786 406	378 101	1 375 683	2 540 189
Economie / Dépassement de crédit	63 594	1 900	54 317	
Explications sur le dépassement				
Recettes 2023	3 016	0	0	3 016
Total des recettes au 31.12.2023	63 016	0	57 850	120 866

Patrimoine administratif Crédits d'engagement en cours au 31 décembre 2023

Date délibération	28.11.2023	28.11.2023	28.11.2023	28.11.2023	26.09.2023	27.09.2022 26.09.2023	23.05.2023
Objet	Divers bâtiments administratifs - Contribution annuelle au FIDU 2024	Abris publics de protection civile - Mise aux normes	Ecole de Collonge cycle moyen / Hermance 101 - Rénov. et agrandiss. de l'école	Ecole de Vézénaz / Californie 18-24 - Rénovation et agrandissement de l'école	Ecole de Vézénaz / Californie 18-24 - Matériels PRU Points de rencontre d'urgence	Centre culturel - épicerie / Mancy 61. Rénovation et transformation du site parcelle n°4489 Ct Etude	Tennis Chemin de Relion 22 - Panneaux photovoltaïques halle du tennis-club
Crédit brut voté	842 100	464 800	400 000	450 000	295 000	960 000	540 000
Statut du crédit	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours
Dépenses 2023	-	-	-	-	-	109 239	30 053
Total des dépenses au 31.12.2023	-	-	-	-	-	119 239	30 053
Economie / Dépassement de crédit	842 100	464 800	400 000	450 000	295 000	840 761	509 947
Explications sur le dépassement							
Recettes 2023	-	-	-	-	-	2 250	-
Total des recettes au 31.12.2023	-	-	-	-	-	2 250	-

Date délibération	22.05.2019 21.06.2022	14.03.2016	21.06.2022	23.05.2023	09.05.2016 / 18.12.2018 15.12.2020	11.03.2019 22.11.2022	17.12.2019
Objet	Football / Californie 34 Création Aménag. Matière calcaire	Parcs et promenades Parcelle n° 6156 ch. Des Rayes	Football / Californie 34 Transformation du terrain A en synthétique + réfection piste athlétisme	Chemin du Vieux-Vézénaz 32 - Rayes 2 - Acquisition lots PPE	Voirie et nettoiement Réam. tronçon ch. Vieux-Vz	Voirie et nettoiement "Lac" création zone 30 km/h	Voirie et nettoiement Vézénaz création zone 30 km/h
Crédit brut voté	1 765 000	240 000	2 000 000	2 640 000	1 330 000	5 965 000	35 000
Statut du crédit	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours
Dépenses 2023	1 123 716	-	24 887	2 480 650	6 226	357 278	-
Total des dépenses au 31.12.2023	1 268 009	131 186	51 294	2 480 650	179 293	403 531	14 432
Economie / Dépassement de crédit	496 991	108 814	1 948 706	159 350	1 150 707	5 561 469	20 568
Explications sur le dépassement							
Recettes 2023	-	-	175 000	-	-	-	-
Total des recettes au 31.12.2023	-	-	175 000	-	-	-	-

Tableau de la dette communale consolidée pour l'exercice 2023

Loi ou arrêté	Créancier	Echéance de l'emprunt	Montant initial	Soldes au 31.12.2022		(Remboursement) Augmentation	Amortissement		Soldes au 31.12.2023	Taux	Echéance Intérêts	Intérêts payés en 2023
				Fr	Fr		Fr	Fr				
I. IMMEUBLES LOCATIFS "Grand-Clos 6-8-10"												
27.07.1994	UBS SA	02.08.2023	1 669 500	82 668	-	-82 668	-	-82 668	-	1,60%	trim.	786
27.07.1994	Banque Cantonale de Genève	13.11.2025	2 087 000	2 087 000				2 087 000		0,90%	trim.	18 783
			3 756 500	2 169 668		-82 668		2 087 000				19 569
II. IMMEUBLES LOCATIFS "Pointe de Vésénaz, route de Thonon 55-57-59, route d'Hermance 12"												
02.09.1998	Banque Cantonale de Genève	17.10.2025	7 700 000	7 700 000				7 700 000		0.88%	trim.	68 701
			7 700 000	7 700 000				7 700 000				68 701
III. QUADRILATERE - COLLONGE CENTRE												
29.06.2015	UBS SA	15.09.2023	10 950 000	10 950 000		-10 950 000		-		0,25%	trim.	19 239
			10 950 000	10 950 000		-10 950 000		-				19 239
IV	TOTAL GENERAL		22 406 500	20 819 668	-	-11 032 668	-	9 787 000	9 787 000			107 509

Bilans comparés aux 31.12.2022 et 31.12.2023

	31.12.2022	31.12.2023
ACTIF		
Patrimoine financier	177 592 800	175 829 655
Disponibilités et placements à court terme	27 850 318	23 707 030
Créances	15 858 096	16 510 172
Actifs de régularisation	1 428 487	1 636 164
Marchandises, fournitures et travaux en cours	12 792	16 250
Placements financiers	2 184 155	2 712 684
Immobilisations corporelles PF	129 336 105	130 697 575
Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	922 848	549 779
Patrimoine administratif	56 307 719	52 027 764
Immobilisations corporelles du PA	51 161 416	55 591 292
Immobilisations incorporelles	1	0
Participations, capital social	46 212 699	46 212 694
Subventions d'investissements	18 471 145	19 355 337
Amortissements complémentaires cumulés	-59 537 542	-69 131 559
TOTAL ACTIF	233 900 519	227 857 419
PASSIF		
Capitaux de tiers	28 908 766	14 614 284
Engagements courants	2 137 824	2 232 713
Passifs de régularisation	3 533 930	635 837
Provisions à court terme	520 443	501 646
Engagements financiers à long terme	20 819 668	9 787 000
provisions à long terme	0	0
Engagements envers les financements spéciaux et des fonds de capitaux de tiers	1 896 901	1 457 088
Capital propre	204 991 753	213 243 135
Réserve de politique budgétaire	30 963 928	34 081 800
Excédent/découvert du bilan	174 027 825	179 161 335
TOTAL PASSIF	233 900 519	227 857 419

Compte de résultats au 31 décembre 2023

	Budget 2023	Comptes 2023
Charges d'exploitation	38 535 767	34 952 879
30 Charges de personnel	10 377 869	9 752 042
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	10 727 130	9 343 679
33 Amortissements du patrimoine administratif	2 200 213	862 679
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	300	3 022
36 Charges de transfert	15 230 255	14 991 457
37 Subventions redistribuées	0	0
Revenus d'exploitation	34 081 226	46 355 681
40 Revenus fiscaux	31 028 000	42 888 518
41 Patentes et concessions	0	0
42 Taxes	1 401 450	1 613 917
43 Revenus divers	1 000	4 200
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	112 000	69 767
46 Revenus de transfert	1 538 776	1 779 280
47 Subventions à redistribuer	0	0
Résultat d'exploitation	-4 454 541	11 402 802
34 Charges financières	2 087 185	1 575 024
44 Revenus financiers	6 757 888	8 017 621
Résultat financier	4 670 703	6 442 597
RESULTAT OPERATIONNEL	216 162	17 845 399
38 Charges extraordinaires	0	9 594 017
48 Revenus extraordinaires	0	0
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	0	-9 594 017
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	216 162	8 251 382

Compte des investissements au 31 décembre 2023

Comptes	Dépenses d'investissements	Budget	Comptes
50	Immobilisations corporelles	12 928 000	5 627 218
	Scolarité obligatoire	300 000	0
	Culture	140 000	109 239
	Sports et loisirs	5 241 000	1 268 726
	Famille et jeunesse	80 000	32 022
	Aide sociale et domaine de l'asile	0	2 480 650
	Circulation routière	5 435 000	519 490
	Traitement des eaux usées	1 112 000	990 803
	Gestion des déchets	390 000	201 782
	Aménagement du territoire	160 000	24 506
	Agriculture	70 000	0
56	Subventions d'investissements propres	1 367 600	1 136 205
	Services généraux	767 600	767 600
	Protection de l'air et du climat	600 000	368 605
	Total dépenses d'investissements	14 295 600	6 763 423
Comptes	Recettes d'investissements	Budget	Comptes
63	Subventions reçues	0	349 670
	Culture	0	2 250
	Traitement des eaux usées	0	332 420
	Protection de l'air et du climat	0	15 000
	Total recettes d'investissements	0	349 670



société fiduciaire d'expertise et de révision s.a.
genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2023
au Conseil municipal de la

Commune de Collonge-Bellerive

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la ***Commune de Collonge-Bellerive***, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables, pour l'exercice clos à cette date. L'audit des indications de l'exercice précédent a été effectué par un autre organe de révision. Dans son rapport du 31 mars 2023, celui-ci a exprimé une opinion non modifiée.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Commune, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe aux magistrats communaux. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.



Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités des magistrats communaux relatives aux comptes annuels

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, les magistrats communaux sont responsables d'évaluer la capacité de la Commune à poursuivre son exploitation (going concern). Ils ont en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de cette dernière à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie



significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.

- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par les magistrats communaux du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commune à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport.

Nous communiquons aux magistrats communaux, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme suisse d'audit 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 10 avril 2024

Société fiduciaire d'expertise
et de revision SA

Signature électronique qualifiée · Droit suisse

Antoine Pierroz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Signature électronique qualifiée · Droit suisse

Pascal Rivollet
Expert-réviseur agréé

GIPEC - GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE LA
PETITE ENFANCE DE COHERAN & CO
EXERCICE 2023



Bilan au 31 décembre 2022 et 2023

	31.12.2022 Fr	31.12.2023 Fr
ACTIF		
Actif circulant	1 305 559,68	876 707,69
Liquidités et titres	987 353,19	614 318,44
Comptes courants	-	-
Débiteurs - communes	-	-
Actifs transitoires	318 206,49	262 389,25
Actif immobilisé	232 180,83	230 937,02
Frais d'établissement	-	-
Machines et appareils	20 199,36	46 493,69
Mobilier	102 329,44	98 798,00
Informatique	-	-
Machine buanderie	-	-
Agencements d'espaces	14 044,80	12 038,40
Agencements de cuisine	27 282,95	16 670,04
Matériel pédagogique	68 324,28	56 936,89
Total Actif	1 537 740,51	1 107 644,71

Suite Bilan au 31 décembre 2022 et 2023

	31.12.2022 Fr	31.12.2023 Fr
PASSIF		
Fonds étrangers à court terme	441 543,25	35 412,25
Fournisseurs	148 256,95	18 837,70
Créanciers - communes	4,05	-
Passifs transitoires	293 282,25	16 574,55
Fonds propres	1 096 197,26	1 072 232,46
Capital de dotation	655 400,00	655 400,00
Réserves	173 270,93	173 270,93
Résultat de l'exercice	267 526,33	243 561,53
Total Passif	1 537 740,51	1 107 644,71

Compte de résultats

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2023

	Comptes 31.12.2022	Budget 2023	Comptes 31.12.2023
Produits d'exploitation	5 570 885,02	5 731 783,00	5 731 787,05
Subventions des communes	5 570 885,00	5 731 783,00	5 731 783,00
Autres produits	0,02	-	4,05
Charges d'exploitation	5 302 861,04	5 731 283,00	5 487 805,22
Subvention association Pop e poppa exploitation des crèches	4 356 129,61	4 747 646,00	4 493 287,04
Loyers et charges des immeubles	767 308,45	787 037,00	760 523,80
Mobiliers, matériels et informatique	90 049,75	79 900,00	148 196,85
Jetons de présence et frais de représentation	22 039,00	18 000,00	18 396,60
Frais d'animation et manifestations	1 132,90	1 500,00	1 175,00
Frais généraux d'administration	5 562,51	8 500,00	6 125,02
Honoraires	14 973,96	21 600,00	9 875,00
Amortissements	45 664,86	67 100,00	50 225,91
Résultat d'exploitation	268 023,98	500,00	243 981,83
Produits financiers	-	-	-
Charges financières	497,65	500,00	420,30
Résultat financier	-497,65	-500,00	-420,30
Résultat Net	267 526,33	-	243 561,53



GAS Global **Audit** Services SA, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2023
à l'attention du Conseil intercommunal du
**GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE LA PETITE ENFANCE DE
COHERAN & CO (GIPEC), COLLONGE-BELLERIVE**

Genève, le 29 février 2024

Mesdames et Messieurs,

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Groupement intercommunal de la petite enfance de COHERAN & CO (GIPEC), Collonge-Bellerive, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de fonctionnement et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune politique, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Bureau du groupement intercommunal relatives aux comptes annuels

Le Bureau du groupement intercommunal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter

d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Bureau du groupement intercommunal notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil intercommunal.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels.

GAS Global Audit Services SA


Alain Glimmi
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable


Anthony Conte
Expert réviseur agréé

Annexes

Comptes annuels comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, tableau des flux de trésorerie et l'annexe

GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DU CENTRE SPORTIF DE ROUELBEAU, MEINIER

EXERCICE 2023

Bilan au 31 décembre 2022 et 2023

		31.12.2022 CHF	31.12.2023 CHF
1	ACTIF		
10	Patrimoine financier		
100	Disponibilités et placements à court terme	34 995	32 218
101	Créances	36 241	31 079
	<i>Envers la commune de Meinier</i>	29 574	16 516
	<i>Envers la commune de Collonge-Bellerive</i>	5 767	3 219
	<i>Envers la commune de Collonge-Bellerive - études de faisabilité du réaménagement du Centre sportif</i>	0	343
	<i>Autres créances</i>	900	11 000
104	Actifs de régularisation	0	1 859
14	Patrimoine administratif		
140	Immobilisations corporelles du PA	3	3
		3	3
	TOTAL DE L'ACTIF	71 239	65 158
2	PASSIF		
20	Capitaux de tiers		
200	Engagements courants	15 795	5 253
	<i>Envers la commune de Collonge-Bellerive</i>	0	0
	<i>Autres engagements courants</i>	15 795	5 253
204	Passifs de régularisation	5 443	9 905
		21 239	15 158
29	Capital propre		
291	Capital de dotation	50 000	50 000
		50 000	50 000
	TOTAL DU PASSIF	71 239	65 158

Compte de résultats par nature pour l'exercice 2023

		Réalisé 2022 CHF	Budget 2023 CHF	Réalisé 2023 CHF
	CHARGES D'EXPLOITATION			
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation			
310	Charges de matériel et de marchandises	(3 950)	(2 200)	(897)
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	(3 026)	(7 500)	(2 136)
312	Alimentation et élimination, bien-fonds PA	(47 013)	(67 000)	(52 795)
313	Prestations de services et honoraires	(40 857)	(53 050)	(42 073)
314	Travaux d'entretien	(235 887)	(226 000)	(273 420)
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	(54 404)	(49 000)	(37 213)
316	Loyers, leasing, fermage, taxes d'utilisation	(448 397)	(450 000)	(448 397)
	Total des charges de biens et services et autres charges d'exploitation	(833 535)	(854 750)	(856 929)
36	Charges de transfert			
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	(1 056)	(1 000)	(1 138)
	Total des charges de transfert	(1 056)	(1 000)	(1 138)
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(834 591)	(855 750)	(858 067)
	REVENUS D'EXPLOITATION			
46	Revenus de transfert			
461	Dédommagements de collectivités publiques	804 341	824 750	830 067
	<i>Participation Collonge-Bellerive - achats de drapeaux</i>	<i>752</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
	<i>Participation Collonge-Bellerive - fonctionnement (15%)</i>	<i>120 538</i>	<i>123 713</i>	<i>124 510</i>
	Total participation Collonge-Bellerive	121 291	123 713	124 510
	<i>Participation Meinier - achats de drapeaux</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
	<i>Participation Meinier - fonctionnement (85%)</i>	<i>683 050</i>	<i>701 038</i>	<i>705 557</i>
	Total participation Meinier	683 050	701 038	705 557
	Total des revenus de transfert	804 341	824 750	830 067
	TOTAL DES REVENUS D'EXPLOITATION	804 341	824 750	830 067
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(30 250)	(31 000)	(28 000)
44	Revenus financiers			
447	Produits des biens-fonds PA	30 250	31 000	28 000
	Total des revenus financiers	30 250	31 000	28 000
	RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTATS	0	0	0

Berney Associés

Genève, le 19 février 2024

Rapport de l'organe de révision au Conseil intercommunal du Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau pour l'exercice 2023

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau, comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2023 arrêté au 31 décembre 2023.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2 tel que présenté dans le manuel d'utilisateur pour les communes genevoises.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupement, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Berney Associés

Responsabilités du Bureau du Conseil

Le Bureau du Conseil est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Bureau du Conseil est responsable d'évaluer la capacité du groupement à poursuivre l'exploitation du groupement. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupement à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Bureau du Conseil a l'intention de liquider le groupement été ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupement.

Berney Associés

- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Bureau du Conseil du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupement à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Bureau du Conseil notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la NA-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du du Bureau du Conseil.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berney Associés Audit SA

BA Signature électronique qualifiée



Marina CHRISTE
Expert-réviseur agréée
Réviseur responsable

BA Signature électronique qualifiée



Sébastien BRON
Expert-réviseur agréé

Annexe : comptes annuels (bilan, compte de résultats, tableau des flux de trésorerie et annexe)

Page 3/3

1207 Genève
Rue du Nant 8
+41 58 234 90 00

1700 Fribourg
Boulevard de Pérolles 37
+41 58 234 93 00

En ligne
berneyassociés.com
info@berneyassociés.com

1006 Lausanne
Ch. de Roseneck 5
+41 58 234 91 00

1950 Sion
Place de la Gare 2
+41 27 322 75 40

ORGANISATION RÉGIONALE DE PROTECTION CIVILE LAC (ORPC LAC)

EXERCICE 2023



BILAN COMPARÉ AUX 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

		31.12.2023		31.12.2022
		Fr.		Fr.
ACTIF				
Caisse		343,70		418,55
PostFinance		222 842,09		111 956,00
Banque Raiffeisen d'Arve et Lac		21 789,96		21 711,25
Actifs transitoires		290,00		184 160,00
Total de l'actif		245 265,75		318 245,80
PASSIF				
Passifs transitoires		71 428,41		70 455,30
Fonds Propres				
Solde reporté	247 790,50		178 135,23	
Excédents reversés aux communes	(100 000,00)			
Excédent / (Insuffisance) de revenu	26 046,84	173 837,34	69 655,27	247 790,50
Total du passif		245 265,75		318 245,80

COMPTE DE FONCTIONNEMENT COMPARÉ

Pour les périodes du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023
et du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

	31.12.2023		31.12.2022	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
REVENUS				
Subventions Anières	16 596,62	16 596,62	19 142,58	19 142,58
Subventions Collonge-Bellerive	57 282,07	57 282,05	66 818,00	66 818,00
Subventions Coligny	39 675,34	39 675,34	46 172,04	46 172,04
Subventions Corsier	15 506,23	15 506,23	18 174,43	18 174,43
Subventions Hermance	7 739,74	7 739,74	8 492,95	8 492,95
Subventions cours	0,00	8 200,00	0,00	36 990,00
Recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00
Intérêts bancaires et ccp	0,00	78,71	0,00	5,43
Total des revenus	136 800,00	145 078,69	158 800,00	195 795,43
CHARGES				
Salaires	63 500,00	63 989,73	80 000,00	62 979,60
Charges sociales	18 300,00	12 496,97	21 800,00	15 601,43
Fournitures de bureau	1 500,00	1 832,65	1 500,00	1 418,85
Frais de véhicules	8 000,00	3 640,90	8 000,00	1 850,50
<i>Frais de véhicule - carburant</i>	1 500,00	474,15	1 500,00	433,75
<i>Frais de véhicule - entretien</i>	2 000,00	2 169,65	1 000,00	444,25
<i>Frais de véhicule - impôts</i>	400,00	346,75	1 000,00	386,75
<i>Frais de véhicule - assurances</i>	2 600,00	650,35	1 000,00	585,75
<i>Frais de véhicule - acquisitions</i>	1 500,00	0,00	3 500,00	0,00
Frais de cours	15 000,00	13 640,17	15 000,00	14 086,09
Frais divers	26 000,00	17 732,30	28 000,00	26 456,63
<i>Frais divers</i>	3 000,00	2 120,00	3 000,00	2 375,25
<i>Frais divers - frais bancaires</i>	0,00	246,00	0,00	176,55
<i>Frais divers - frais télécommunications</i>	5 000,00	5 644,95	5 000,00	6 926,88
<i>Frais divers - acquisitions matériels</i>	11 000,00	1 267,35	13 000,00	8 710,85
<i>Frais divers - entretien matériels</i>	0,00	1 454,00	0,00	1 267,10
<i>Frais divers - location locaux</i>	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
Frais de réception	3 000,00	1 906,27	3 000,00	161,50
Honoraires divers (SCI)	0,00	1 847,06	0,00	2 385,56
Frais de fiduciaire	1 500,00	1 945,80	1 500,00	1 200,00
Total des charges	136 800,00	119 031,85	158 800,00	126 140,16
Excédent / (Insuffisance) de revenu		26 046,84		69 655,27



société fiduciaire d'expertise et de révision s.a.
genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2023
au Conseil intercommunal de l'

Organisation Régionale de Protection Civile « Lac »

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Organisation Régionale de Protection Civile « Lac »**, comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2023 arrêté au 31 décembre 2023. L'audit des comptes de l'exercice 2022 a été effectué par un autre organe de révision. Dans son rapport du 3 avril 2023, ce dernier a émis une opinion non modifiée.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du Groupement intercommunal, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil intercommunal relatives aux comptes annuels

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Conseil intercommunal. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil intercommunal est responsable d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation (going concern). Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'entité à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil intercommunal a l'intention de liquider l'entité ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.



- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Groupement intercommunal du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'entité à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Groupement intercommunal, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme suisse d'audit 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil intercommunal.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 02 avril 2024

Société fiduciaire d'expertise
et de revision SA

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Antoine Pierroz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Pascal Rivollet
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultats
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe



FONDATION COMMUNALE IMMOBILIERE DE COLLONGE-BELLERIVE

EXERCICE 2023



Organisation

CONSEIL DE FONDATION

La FICB est administrée par un Conseil dont les 7 membres sont nommés pour 5 ans et rééligibles 2 fois. La composition des membres du Conseil de la Fondation pour la législature du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025 est la suivante :

*Désignés par le Conseil administratif de Collonge-Bellerive
(Quatre membres, dont un en son sein)*

Mme Carole LAPAIRE, représentante du Conseil Administratif
M. Thierry LENOIR
M. Sébastien NICOLLET
Mme Eliane VON MURALT TOURNIER

*Élus par le Conseil Municipal
(Trois membres, dont un au moins doit siéger en son sein)*

Mme Ruth VESTI, représentante du Conseil Municipal
M. Christoph BAUMANN
M. Marc SENGÈS

BUREAU

Le 14 janvier 2021, le Conseil a élu à son Bureau les membres suivants :

PRÉSIDENT : Christoph BAUMANN
 VICE-PRÉSIDENTE : Ruth VESTI
 SECRÉTAIRE : Carole LAPAIRE

COMMISSIONS**FINANCES**

PRÉSIDENT : Thierry LENOIR
 MEMBRES : Carole LAPAIRE, Marc SENGES

JURIDIQUE

PRÉSIDENT : Marc SENGES
 MEMBRES : Eliane VON MURALT TOURNIER,
 Ruth VESTI

IMMOBILIÈRE ET CONSTRUCTION

PRÉSIDENT : Sébastien NICOLLET
 MEMBRES : Christoph BAUMANN, Carole LAPAIRE,
 Ruth VESTI

LOGEMENT ET COMMUNICATION

PRÉSIDENTE : Eliane VON MURALT TOURNIER
 MEMBRES : Christoph BAUMANN,
 Sébastien NICOLLET

DIRECTION

La Direction effectue la gestion courante de la Fondation : elle prend les décisions nécessaires à la gestion administrative et assure les relations avec l'extérieur ; elle garantit la mise en oeuvre des décisions du Conseil, du Bureau et des commissions ; elle gère les aspects opérationnels et participe à l'élaboration de sa stratégie.

DIRECTRICE :

(80%) Naïma FELLE

GESTIONNAIRE DES OPÉRATIONS :

(70%) Micael DA COSTA

Résidence des Crêts de Vézenaz
 Chemin des Rayes 33, 1222 Collonge-Bellerive

LES MANDATAIRES EXTERNES**Gestion du parc locatif :**

Régie Grange et Régie Bory

Gestion du parking public :

Parkgest Services SA

Restaurant des Crêts de Vézenaz :

Eldora SA

Comptabilité & salaires:

A. Gautier Société Fiduciaire SA

Organe de révision :

SFER SA

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

		31.12.2023	31.12.2022
1	ACTIF	102 856 126	101 936 038
10	PATRIMOINE FINANCIER	102 856 126	101 936 038
100	Disponibilités et placements à court terme	3 015 554	2 549 441
1002	Banques	1 515 554	2 549 441
1003	Placements à court terme inférieurs 90 jours	1 500 000	-
101	Créances	3 023	3 085
1011	Compte courant avec un tiers	3 023	3 085
104	Actifs de régularisation	18 000	38 444
1040	Charges de personnel	-	17 444
1044	Charges financières/revenus financiers	18 000	21 000
108	Immobilisations corporelles PF	99 819 549	99 345 069
1084	Bâtiments PF	99 345 069	99 345 069
1087	Installations en construction	474 480	-

	(Bilan - Suite)	31.12.2023	31.12.2022
2	PASSIF	102 856 126	101 936 038
20	CAPITAUX DE TIERS	55 623 979	55 611 032
200	Engagements courants	50 049	33 002
2001	Comptes courants avec des tiers	50 049	33 002
201	Engagements financiers à court terme	286 768	286 768
2014	Part à court terme d'engagements à long terme	286 768	286 768
204	Passif de régularisation	559 247	353 492
2041	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	477 825	293 261
2044	Charges financières / revenus financiers	81 423	60 231
205	Provisions à court terme	311 754	234 841
2059	Autres provisions à court terme	311 754	234 841
206	Engagements financiers à long terme	54 416 160	54 702 928
2060	Hypothèques	36 866 160	37 152 928
2063	Emprunts	17 550 000	17 550 000
29	CAPITAL PROPRE	47 232 148	46 325 006
291	Fonds enregistrés comme capital propre	44 266 600	44 266 600
2910	Fonds enregistrés comme capital propre	44 266 600	44 266 600
299	Excédent/découvert du bilan	2 965 548	2 058 406
2990	Résultat annuel	907 141	718 864
2999	Résultat cumulé des années précédentes	2 058 406	1 339 543

COMPTE DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2023

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

		Budget 31.12.2023	Comptes 31.12.2023	Comptes 31.12.2022
	Charges d'exploitation	(405 000)	(360 802)	(361 273)
30	Indemnités des membres et charges de personnel	(300 000)	(266 910)	(270 630)
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	(105 000)	(93 892)	(90 642)
	Résultat d'exploitation	(405 000)	(360 802)	(361 273)
34	Charges immobilières	(2 731 434)	(2 755 294)	(2 897 320)
44	Produit des biens fonds du PF	3 827 000	4 023 237	3 977 456
430	Autres revenus financiers		-	
	Résultat financier	1 095 566	1 267 943	1 080 136
	RESULTAT OPERATIONNEL	690 566	907 141	718 863
38	Charges extraordinaires	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	-	-
	RESULTAT EXTRAORDINAIRE	-	-	-
	RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	690 566	907 141	718 863



société fiduciaire d'expertise et de revision s.a.
genève

Rapport de l'organe de révision aux membres du Conseil de la

Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive (ci-après « la Fondation »), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat par nature et par fonction, le tableau des flux de trésorerie, la variation des capitaux propres et l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables, pour l'exercice clos à cette date. L'audit des indications de l'exercice précédent a été effectué par un autre organe de révision. Dans son rapport du 6 mars 2023, celui-ci a exprimé une opinion de contrôle non modifiée.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.



Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation (going concern). Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'entité à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider l'entité ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.



- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil de fondation du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'entité à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil de fondation, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme suisse d'audit 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ce rapport annule et remplace celui émis en date du 19 mars 2024.

Genève, le 22 mars 2024

Société fiduciaire d'expertise
et de revision SA

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Antoine Pierroz
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Pascal Rivollet
Expert-réviser agréé

FITIAP

FONDATION INTERCOMMUNALE DES TERRAINS INDUSTRIELS ET
ARTISANAUX DE LA PALLANTERIE

Etats financiers 2023



Organisation

Période du 01.01.2021 au 31.12.2025

CONSEIL DE FONDATION

Corine ROSSET*, Présidente
 Alexandre SCHWAB*, Vice-Président
 François MICHELI*, Secrétaire
 Michel BONNEFOUS*, Membre
 Philippe THORENS
 Olivier CERUTTI
 Jérôme PONTI
 Stephan ZWETTLER, élu le 01/01/2023
 Marc JAQUET
 Etienne MURISIER
 Enrico CASTELLI
 Yves BACH

**forment le Bureau du Conseil*

COMMISSIONS

Juridique

Président : Alexandre SCHWAB

Membres : Olivier CERUTTI, Marc JAQUET,
 Philippe THORENS

Technique

Président : François MICHELI

Membres : Yves BACH, Etienne
 MURISIER, Jérôme PONTI

Finances

Président : Michel BONNEFOUS

Membres : Enrico CASTELLI, Stephan ZWETTLER,
 François MICHELI

Marketing & communication

Présidente : Corine ROSSET

Membres : Marc JAQUET, Philippe THORENS

Direction

Route de Compois 11
 1252 Meinier

Responsable administration et comptabilité :

Rafael MATEUS FERREIRA

Responsable technique :

René HOLLIGER

Architecte :

Annick LIMAT

Intendant :

Yvan SCHRUTT-PILLER

Assistante administrative :

Marguerite COPPO

Organe de Contrôle

Société fiduciaire d'expertise et
 de révision S.A SFER SA

Rue Agasse 45

1208 Genève

L'année 2023 aura été rythmée par la poursuite des projets d'extension de la zone industrielle et artisanale côté Sud, par l'exécution des premiers travaux de viabilisation de cette extension, et par une réflexion sur les effets des objectifs environnementaux portés par le Canton qui toucheront également les immeubles industriels existants et nouveaux. **Parmi les réalisations 2023, nous relevons :**

1. Travaux de viabilisation

Les travaux de viabilisation de Pallanterie Sud, qui consistent notamment à créer une nouvelle desserte nommée Chemin des Sarcelles, à aménager un parc paysager et à réaliser les équipements nécessaires à la gestion des eaux, devraient se terminer aux printemps 2024. Dès l'année prochaine, les utilisateurs et les riverains de la zone pourront profiter d'une promenade en plein air dans un parc paysager prolongé par la mise à ciel ouvert du ruisseau « Le Rouelbeau ».

2. Travaux sur le bâtiment P6

Les études relatives à la rénovation partielle de la façade sud-ouest sont terminées. Ces travaux d'assainissement, qui devraient permettre de garantir l'étanchéité de la façade et d'améliorer le confort thermique des locataires au 1^{er} étage, devraient démarrer au printemps 2024.

3. Environnement

Consciente des enjeux environnementaux actuels, la Fondation est engagée dans une réflexion approfondie en vue d'appliquer les principes des Plans climat cantonal et fédéral à l'échelle de la ZIAP. Ces réflexions, orientées vers le pragmatisme, visent à guider les acteurs de la ZIAP dans la mise en œuvre de mesures respectueuses de l'environnement. L'objectif est de fournir un accompagnement concret pour favoriser l'adoption de pratiques durables au sein de la ZIAP.

4. Statuts et Règlement

Les Statuts mis à jour ont été ratifiés par le Conseil de Fondation le 15 mars 2023 et par les Conseils municipaux de Collonge-Bellerive et de Meinier, respectivement les 9 et 11 mai 2023. La modification des Statuts faisant l'objet d'une approbation du Conseil d'État puis du Grand Conseil, le processus devrait aboutir au printemps 2024. Le Conseil de Fondation a approuvé le Règlement lors de sa séance du 15 mars 2023, officialisant sa mise en œuvre.

5. Refonte du système de contrôle interne

En tant que Fondation de droit public, la Fondation doit disposer d'un système de contrôle interne adapté à ses missions et à sa structure visant notamment à assurer le respect des lois et règlements. La Fondation a donc entrepris un passage en revue de l'ensemble de ses processus entre fin 2022 et début 2023 ce qui a mené à une refonte du SCI à la taille et aux enjeux de la Fondation. Le Conseil de Fondation a approuvé le SCI lors de sa séance du 24 janvier 2023.

6. Rencontre avec les représentants des communes de Massongex et Collombey-Muraz

La Fondation a accueilli les Exécutifs des communes valaisannes de Massongex et de Collombey-Muraz à l'occasion de deux rencontres distinctes, en vue d'échanger sur le fonctionnement de la Fondation. En effet, toutes deux souhaitent développer leurs propres ZIA sur leurs territoires respectifs.

Remarques préliminaires

Le résultat opérationnel 2023 de la Fondation se monte à CHF 669'904.19, soit inférieur aux projections de CHF 865'500. La principale différence provient de la comptabilisation d'une provision de CHF 200'000 pour le rachat d'études d'une société tierce envers laquelle la Fondation a des engagements.

Le Patrimoine Administratif (ci-après « PA ») a augmenté de CHF 4'543'331.81 ensuite des travaux de viabilisation de Pallanterie Sud effectués en 2023, et s'élève au 31 décembre 2023 à CHF 9'752'738.64.

Bilan

		Clôture au 31.12.2022	Clôture au 31.12.2023	Variation
1	ACTIF	60 603 075	65 149 663	4 546 588
10	PATRIMOINE FINANCIER	55 393 668	55 396 924	3 256
100	Disponibilités et placements à court terme	184 090	286 507	102 418
1000	Caisse principale	120	-	-120
1002	Banques	183 970	286 507	102 537
101	Créances	142 905	25 368	-117 536
1010	Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	14 645	16 618	1 973
1011	Comptes courants avec tiers	27 443	1 373	-26 070
1019	Autres créances	100 817	7 378	-93 439
104	Actifs de régularisation	24 628	22 399	-2 229
1044	Charges financières et revenus financiers	24 628	22 399	-2 229
107	Placements financiers	200	200	-
1070	Actions et parts sociales	200	200	-
108	Immobilisations corporelles PF	55 041 846	55 062 450	20 604
1080	Terrains PF	11 658 950	11 665 303	6 353
1084	Bâtiments PF	43 171 792	43 171 792	-
1087	Installations en construction PF	211 104	225 355	14 251
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	5 209 407	9 752 739	4 543 332
140	Immobilisations corporelles du PA	5 209 407	9 752 739	4 543 332
1400	Terrains PA non bâtis	663 218	2 005 386	1 342 168
1401	Routes / Voies de communication	2 504 372	3 845 334	1 340 962
1402	Aménagement des eaux	1 568 385	2 180 825	612 440
1407	Compte général	473 432	1 721 193	1 247 761
2	PASSIF	60 603 075	65 149 663	4 546 588
20	CAPITAUX DE TIERS	43 864 790	47 741 474	3 876 684
200	Engagements courants	1 365 019	225 988	-1 139 031
2000	Engagements courants provenant de livraisons et de prestations	1 352 808	225 988	-1 126 821
2002	Dettes fiscales de la TVA	12 211	-	-12 211
201	Engagements financiers à court terme	87 437	-	-87 437
2014	Part à court terme d'hypothèques	-	-	-
2019	Autres engagements financiers à court terme envers des tiers	87 437	-	-87 437
204	Passifs de régularisation	369 151	468 640	99 490

	(Suite)	Clôture au 31.12.2022	Clôture au 31.12.2023	Variation
2040	Charges de personnel	-	-	-
2044	Charges financières et revenus financiers	330 813	339 736	8 923
2046	Compte des investissements	38 338	128 904	90 566
205	Provisions à court terme	-	200 000	200 000
2057	Provisions à court terme pour charges financières	-	200 000	200 000
206	Engagements financiers à long terme	42 043 183	46 846 846	4 803 663
2060	Hypothèques	9 100 000	13 550 000	4 450 000
2064	Prêts et reconnaissances de dettes	32 340 000	32 340 000	-
2069	Autres engagements financiers à long terme	603 183	956 846	353 663
208	Provisions à long terme			
29	CAPITAL PROPRE	16 738 285	17 408 189	669 904
291	Fonds enregistrés comme capital propre	1 200 000	1 200 000	-
2910	Fonds enregistrés comme capital propre	1 200 000	1 200 000	-
299	Excédent/découvert du bilan	15 538 285	16 208 189	669 904
2990	Résultat annuel	5 250 700	669 904	-4 580 796
2999	Résultats cumulés des années précédentes	10 287 585	15 538 285	5 250 700

Compte de résultats

		Année 2022	Budget 2023	Année 2023
	Charges d'exploitation	911 812	804 000	735 678
30	Charges de personnel	831 539	721 000	652 295
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 894	3 000	3 694
36	Charges de transfert	78 379	80 000	79 689
	Revenus d'exploitation	-	-	-
42	Taxes	-	-	-
43	Revenus divers	-	-	-
	Résultat d'exploitation	-911 812	-804 000	-735 678
34	Charges financières	2 772 161	898 000	1 145 181
44	Revenus financiers	8 934 673	2 567 500	2 550 763
	Résultat financier	6 162 512	1 669 500	1 405 582
	RESULTAT OPERATIONNEL	5 250 700	865 500	669 904
38	Charges extraordinaires	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	-	-
	RESULTAT EXTRAORDINAIRE	-	-	-
	TOTAL COMPTE DE RESULTATS	5 250 700	865 500	669 904

Investissements du patrimoine administratif

	Dépenses d'investissement PA	31.12.2022	Investiss. 2023 et reclassements 2023	31.12.2023
	Travaux de viabilisation			
F34	Sports et loisirs			
500	Terrains non bâtis	663 218	1 342 168	2 005 386
500	Compte général	473 432	1 247 761	1 721 193
F61	Circulation routière			
501	Routes / voies de communication	2 504 372	1 340 962	3 845 334
F72	Traitement des eaux usées			
502	Aménagement des eaux	1 568 385	612 440	2 180 825
Total		5 209 407	4 543 332	9 752 739

Dépenses d'investissement PA	PDZIA - DD	Charges financières	Ressources internes ZIAP	Terrains	Mandataires	Travaux	Taxes	Assurances	Total
Terrains non bâtis	-	-	-	-	47 406	1 957 980	-	-	2 005 386
Investissements jusqu'au 31.12.2022	-	-	-	-	17 603	645 616	-	-	663 218
Investissements 2023	-	-	-	-	29 804	1 312 365	-	-	1 342 168
Routes / voies de communication	1 430 740	-	-	265 250	67 817	2 081 527	-	-	3 845 334
Investissements jusqu'au 31.12.2022	1 430 740	74 954	410 737	265 250	64 462	258 229	-	-	2 504 372
Investissements 2023 et reclassements 2023	-	-74 954	-410 737	-	3 355	1 823 298	-	-	1 340 962
Aménagement des eaux	447 157	-	-	-	202 997	1 404 162	126 510	-	2 180 825
Investissements jusqu'au 31.12.2022	447 157	23 411	128 288	-	161 081	681 939	126 510	-	1 568 385
Investissements 2023 et reclassements 2023	-	-23 411	-128 288	-	41 916	722 223	-	-	612 440
Compte général	730	470 265	995 793	-	245 569	-	-	8 835	1 721 193
Investissements jusqu'au 31.12.2022	730	131 549	242 881	-	89 437	-	-	8 835	473 432
Investissements 2023 et reclassements 2023	-	338 716	752 912	-	156 133	-	-	-	1 247 761
Total	1 878 627	470 265	995 793	265 250	563 789	5 443 669	126 510	8 835	9 752 739

Commentaire général

L'intégralité du PA de la Fondation concerne les travaux de viabilisation de Pallanterie Sud. Le compte général sert à enregistrer les frais qui ne peuvent être imputés directement soit sur les travaux des aménagements routiers, soit sur les aménagements des eaux ou les terrains non bâtis. Cette répartition se fera aux termes des travaux de viabilisation. Il est composé notamment d'intérêts intercalaires, de ressources internes activées, de mandataires (ingénieurs, géomètres, etc.). Les « ressources internes ZIAP » correspondent à l'activation des charges salariales du personnel de la Fondation affecté au projet depuis 2019.



société fiduciaire d'expertise et de revision s.a.
genève

Rapport de l'organe de révision aux membres du Conseil de fondation de la

Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe, pour l'exercice clos à cette date.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.



société fiduciaire d'expertise et de revision s.a.
genève

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation (going concern). Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'entité à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider l'entité ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



société fiduciaire d'expertise et de revision s.a.
genève

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil de fondation du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'entité à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil de fondation, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.



société fiduciaire d'expertise et de revision s.a.
genève

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme suisse d'audit 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 19 avril 2024

Société fiduciaire d'expertise
et de revision SA

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Antoine Pierroz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Valentin Savigny
Expert-réviseur agréé

**RAPPORT ADMINISTRATIF
COMPTE RENDU FINANCIER
2023**



Mairie de Collonge-Bellerive

chemin du Château-de-Bellerive 1
1245 Collonge-Bellerive

Adresse courrier :
case postale 214
1222 Vézenaz

Heures d'ouverture de la réception
Lundi, mardi, mercredi : 8h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Jeudi : 11h00 - 18h30
Vendredi : 8h00 - 12h00 / 14h00 - 16h00

Tél.: 022 722 11 50
Fax: 022 722 11 66

www.collonge-bellerive.ch
info@collonge-bellerive.ch